

---

---

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Vingtième séance – Mardi 27 octobre 2020, à 20 h 35

**Présidence de M<sup>me</sup> Albane Schlechten, présidente**

La séance est ouverte à 20 h 35 à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), dans la salle Obasi.

Font excuser leur absence: *M<sup>me</sup> Frédérique Perler*, vice-présidente, *M<sup>me</sup> Bénédicte Amsellem*, *M. Jean-Luc von Arx*, *M<sup>mes</sup> Fabienne Aubry Conne*, *Roxane Aubry*, *Léonore Baehler*, *M. Simon Brandt*, *M<sup>mes</sup> Julie Frossard*, *Florence Kraft-Babel*, *Dorothee Marthaler Ghidoni*, *Charlotte Nicoulaz*, *MM. Maxime Provini*, *Gazi Sahin* et *M<sup>me</sup> Audrey Schmid*.

Assistent à la séance: *M. Sami Kanaan*, maire, *M. Alfonso Gomez*, conseiller administratif, *M<sup>mes</sup> Christina Kitso*s et *Marie Barbey-Chappuis*, conseillères administratives.

### CONVOCATION

Par lettre du 14 octobre 2020, le Conseil municipal est convoqué dans la salle Obasi (OMM) pour mardi 27 octobre et mercredi 28 octobre 2020, à 17 h 30 et 20 h 30.

Exhortation – Communications du Conseil administratif et du bureau du Conseil municipal – Motion: création d'un fonds intercommunal de soutien à l'action sociale d'urgence

## 1. Exhortation.

**La présidente.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux et les conseillères municipales, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

## 2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

## 3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

## 4. Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 15 mai 2019 de MM. et M<sup>me</sup> Pascal Holenweg, Albane Schlechten et François Mireval: «Pour la création d'un fonds intercommunal de soutien à l'action sociale d'urgence» (M-1438 A)<sup>1</sup>.

*Suite de la discussion*

**La présidente.** Nous reprenons le débat sur le rapport M-1438 A commencé tout à l'heure à la séance de 17 h 30. Je rappelle que le bureau a clos la liste des prises de parole, mais qu'il nous reste encore cinq intervenantes et intervenants à écouter. Je leur demanderai d'être brefs et brèves, si les choses ont déjà été dites.

---

<sup>1</sup> Rapport, 3147.

Motion: création d'un fonds intercommunal  
de soutien à l'action sociale d'urgence

**M<sup>me</sup> Anne Carron** (PDC). La motion M-1438 a été votée à la quasi-unanimité par la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse. Le Parti démocrate-chrétien fait siens les arguments déjà présentés par les groupes favorables à ce texte. J'ajouterai néanmoins quelques mots au nom de mon groupe: l'aide d'urgence, nous le savons et le reconnaissons, doit faire face à une réalité extrêmement douloureuse: celle de femmes, d'hommes et d'enfants qui survivent dans un grand dénuement. A ce propos, le Parti démocrate-chrétien tient à rendre hommage aux équipes de la Ville et aux associations sur le terrain; nous les remercions pour tout le travail qu'elles ont fait et font encore dans des conditions qui sont difficiles.

Depuis le début des débats sur l'aide d'urgence au sein du Conseil municipal, le Parti démocrate-chrétien a appelé de ses vœux un financement partagé avec les autres communes et le Canton. La motion M-1438 dont nous discutons ici est un signal fort supplémentaire pour appuyer ce processus. M<sup>me</sup> Kitsos étant engagée dans des négociations à ce sujet au sein de l'Assemblée des communes genevoises (ACG), comme elle nous l'a expliqué tout à l'heure, par le vote de ce soir le Parti démocrate-chrétien lui réaffirme son soutien dans ces démarches.

**M<sup>me</sup> Michèle Roulet** (PLR). Heureusement que la motion M-1438 ne dépend pas du tout de la Ville, finalement! En effet, ses invites ne font appel qu'au Canton. Il est demandé au Conseil administratif, je cite, de «prendre toute initiative et toute mesure utile pour la création, en collaboration avec le Canton et l'ACG, d'un fonds intercommunal de soutien à l'action sociale d'urgence». Nous sommes un peu surpris, car nous avons l'impression que cette motion enfonce des portes ouvertes! La personne responsable du social au Canton est socialiste, on peut donc imaginer qu'il y a déjà eu au moins des tentatives de collaboration avec l'exécutif de la Ville. L'ACG étant présidée par M. Magnin, du Parti démocrate-chrétien, on suppose que ce travail a déjà été fait.

J'ai dit que cette motion, qui vise la création d'un fonds intercommunal de soutien en passant par une loi, ne dépend heureusement pas de la Ville... Je rappelle que le Grand Conseil n'a pas la même configuration que notre Conseil municipal! Je pense que ce n'est pas parce que les autorités cantonales verront la signature de M. Holenweg, de M<sup>me</sup> Schlechten – excusez-moi, Madame la présidente... – et de M. Mireval qu'elles seront époustouffées et agiront! On a donc l'impression – je livre ici ma réaction, qui est sans doute aussi celle de mon parti – que cette motion ne servira pas à grand-chose, si ce n'est peut-être à faire rire un peu – un peu! – les autres communes. Elles se diront: «Une fois encore, la Ville de Genève vient quémander de l'argent...» Je vous rappelle, Mesdames et Messieurs, qu'il existe une péréquation financière!

SÉANCE DU 27 OCTOBRE 2020 (soir)  
Motion: création d'un fonds intercommunal  
de soutien à l'action sociale d'urgence

Ce que je critique surtout, ici, ce n'est pas tellement qu'on veuille créer un fonds intercommunal pour venir en aide aux personnes sans abri. La Ville de Genève est effectivement davantage soumise à l'obligation de fournir ce type d'aide que d'autres communes. Mais ce qui est problématique, c'est qu'on voit toute l'Alternative enchantée par cette motion! Elle va la voter comme un seul homme – ou une seule femme, pardon! – en disant que c'est fantastique! Or nous avons traité tout à l'heure le projet de délibération PRD-281 qui demandait une diminution de la taxe professionnelle en 2021, mais qui a été refusé. L'objectif était pourtant d'éviter qu'encore plus de gens ne tombent dans la précarité. Une fois de plus, on a ici typiquement l'attitude et les manières de fonctionner de la gauche, qui veut toujours donner, donner, donner des aides, et qui a l'air d'évaluer la qualité d'un gouvernement à l'aune du nombre de gens inscrits à l'aide sociale ou bénéficiant d'aides diverses.

Je ne dis pas qu'il n'y ait pas de situation d'urgence en ce moment, car il y a effectivement plus de personnes que d'habitude qui se retrouveront peut-être sans logement ou qui perdront leur travail, mais on ne comprend pas que cette gauche, qui semble avoir la larme à l'œil vis-à-vis des gens tombés dans la précarité, ne veuille pas en amont se dire qu'il faut peut-être aider les entreprises et les entrepreneurs qui font marcher l'économie et donnent des emplois. La gauche ne veut pas les aider, parce qu'elle a un dogme: ce sont des patrons, ils sont donc bourrés d'argent, on ne va pas encore donner de l'argent à ces gens pleins de fric qui ne méritent pas notre respect... Dans ce domaine-là, la gauche ne veut pas aider, alors qu'en aidant en amont on aurait peut-être moins besoin d'un fonds intercommunal d'urgence, car moins de personnes se retrouveraient dans la précarité.

Voilà ce que je voulais vous dire, Mesdames et Messieurs. Face à la motion M-1438, le Parti libéral-radical trouve qu'il est presque orgueilleux de croire qu'il suffit de demander au Canton et aux communes la création d'un fonds intercommunal d'aide d'urgence pour que cela se fasse. L'ACG et le Canton – où c'est un socialiste qui gère le social – pourraient avoir initié depuis longtemps des collaborations avec la Ville et même déjà trouvé une solution pour venir en aide aux personnes sans logement. Merci de votre écoute!

**M. Daniel-Dany Pastore** (MCG). Je comprends très bien le problème récurrent que représentent les sans-abri pour la Ville et le Canton, mais surtout pour la Ville – pourquoi? Parce que, pour l'instant, c'est essentiellement elle qui les prend en charge. Je trouve cela désolant, car il y a peut-être des possibilités d'accueil dans les autres communes. Evidemment, les autres communes sont moins attractives que la Ville de Genève, même pour des sans-abri... De plus, nous avons 100 km de frontières! Comme vous le savez peut-être et comme vous pouvez vous en rendre compte, Mesdames-Messieurs, ces sans-abri ne sont pas

Motion: création d'un fonds intercommunal  
de soutien à l'action sociale d'urgence

forcément tous d'anciens résidents suisses, ni genevois. Moi, en tout cas, je n'en suis pas sûr!

Je pense qu'il serait intéressant aussi de transmettre à la Berne fédérale ce problème récurrent dans notre canton et surtout dans notre ville. Les sans-abri trouveraient peut-être un endroit sympathique en Suisse centrale! Je tiens à informer ce plénum qu'en Suisse centrale il y a du travail! Pas partout, mais dans certains cantons. Evidemment, Schwyz, Unterwald, Soleure ou Coire ne sont peut-être pas des endroits aussi attractifs que Genève; il est difficile de se dire qu'on va s'expatrier là-bas, même si le Covid-19 ne peut pas s'y répandre, vu le couvre-feu naturel qui y règne après 22 h depuis des années. Je dis ça pour rire, mais il est vrai qu'il ne se passe quasiment plus rien après 22 h dans ces petites villes.

Aujourd'hui, l'urgence est multiple. Il faut le dire: ces braves gens ne sont pas méchants, ils sont juste dans la précarité. Il y a ceux qui font preuve d'une certaine volonté, ceux qui vont de ville en ville, ceux qui voyagent, ceux qui trouvent que la Ville de Genève leur offre un meilleur accueil même sans abri. Il y a donc plusieurs catégories de sans-abri.

M<sup>me</sup> Kitsos, qui tient le problème bien en main et qui essaie de trouver des solutions – ce n'est pas évident – nous a très bien expliqué la situation en commission. Moi, je pense surtout à ceux que la vie a propulsés dans l'embarras et les problèmes: un divorce, la perte d'un travail, la fin du droit aux indemnités de chômage... Certains dorment dans leur voiture, ce qui est inadmissible, surtout pour des personnes ayant précédemment travaillé à Genève – et même si ces gens sont d'origine espagnole, tchèque, hongroise, albanaise ou que sais-je encore, par exemple polonaise: le plombier polonais existe peut-être vraiment, ici à Genève!

Si on pouvait par la suite décider de mettre ces gens là où il y a de la place en Suisse, et pas seulement en ville de Genève, ce serait bien! Mais il est clair que ce problème ne peut pas être réglé au niveau du Conseil municipal. Il faudrait pouvoir le faire passer au niveau cantonal puis au niveau fédéral. Je sais que certaines villes comme Bâle et, dans une moindre mesure, Lausanne ont des problèmes de ce genre, mais c'est surtout à Genève qu'ils se posent. C'est Genève qui est la plus touchée par cette forme de précarité chez ces pauvres gens. L'hiver arrive. Il serait inadmissible de trouver quelqu'un mort de froid parce qu'il a couché dehors.

Je vous prie donc évidemment de voter oui à la motion M-1438, Mesdames-Messieurs. Je pense que ce ne sera qu'un petit pas et non un grand pas, malheureusement, car elle n'apportera pas de solution concrète alors qu'il faudrait aujourd'hui avoir une vraie solution. On devrait pouvoir se dire: «On a trouvé une solution, on va déplacer ces gens-là à Schaffhouse – ou je ne sais où – au moins pour l'hiver.» Peut-être qu'il y a là-bas de la place pour les accueillir – et même du travail! Ils pourraient y refaire leur vie, ce serait formidable!

SÉANCE DU 27 OCTOBRE 2020 (soir)  
Motion: création d'un fonds intercommunal  
de soutien à l'action sociale d'urgence

Mais on connaît tous la situation à Genève: il n'y a plus de logements et plus de travail! De plus, on est coincés par la pandémie. Alors s'il vous plaît, Mesdames-Messieurs, votons oui à cette motion – mais poursuivons le travail à ce sujet, car on ne va pas s'arrêter là. Il faudrait aller au-delà et trouver de vraies solutions contre la précarité dans laquelle ces gens sont immergés. Je vous remercie de votre attention!

**M<sup>me</sup> Brigitte Studer** (EàG). Ensemble à gauche a toujours pris au sérieux la tâche d'accueillir les sans-abri. L'hébergement d'urgence est une nécessité. C'est aussi une position éthique que d'assumer notre responsabilité par rapport aux personnes qui se trouvent dans les situations les plus difficiles. Ensemble à gauche a également soutenu, durant toutes ces années, différentes améliorations de l'accueil d'urgence: je veux parler du type d'hébergement, des infrastructures, des projets comme le Point d'eau, de la possibilité d'un accompagnement infirmier et social. Nous avons également déposé dans ce sens plusieurs objets auprès du Conseil municipal et du Grand Conseil, où Pierre Bayenet a justement demandé une participation plus large en matière d'aide d'urgence.

Aujourd'hui, les conditions sont particulièrement difficiles, parce que les structures d'accueil existantes ne peuvent plus recevoir que la moitié des personnes qu'elles accueilleraient avant. Nous avons donc encore plus besoin de places d'hébergement. Le personnel fait un travail remarquable, tant au niveau de la Ville de Genève à travers ses prestations qu'au niveau des nombreuses associations concernées, qui comptent aussi des collaborateurs et des collaboratrices très engagés.

Mais la motion M-1438 parle de la manière de partager cet effort et je trouve normal de l'assumer. Comment trouver une meilleure répartition? Selon le système actuel, l'aide individuelle relève du Canton et le soutien plus collectif des communes. A ce titre, il est bien sûr normal que nous l'assumions. Mais vu que les besoins augmentent beaucoup, la motion M-1438 demande de voir comment partager le financement de l'aide sociale d'urgence en répartissant mieux les responsabilités.

C'est un processus qui est en cours depuis de nombreuses années. M<sup>me</sup> Alder, déjà, avait pris contact avec le Canton et l'ACG; M<sup>me</sup> Kitsos continue maintenant dans ce sens. En tant que Conseil municipal, nous avons soutenu à plusieurs reprises cet effort de négociation. La motion M-1438 ne fait donc rien d'autre que renforcer un travail en cours. Je pense qu'il est important que la conseillère administrative en charge de ce dossier ait le soutien de tout le Conseil municipal dans ses négociations avec l'ACG et le Canton. Tel est l'objectif de cette motion. Pour cette raison, il est important que nous la votions – et à une grande majorité. Merci!

Motion: création d'un fonds intercommunal  
de soutien à l'action sociale d'urgence

**M<sup>me</sup> Christina Kitsos, conseillère administrative.** Mesdames et Messieurs les conseillères municipales et les conseillers municipaux, je ne vous cacherai pas qu'il y a quelque chose de contradictoire dans le débat de ce soir. En effet, ceux-là mêmes qui prétendent que l'accueil d'urgence coûte trop cher ne veulent pas de la motion M-1438 qui, en l'occurrence, demande précisément de mutualiser les ressources et les compétences entre les communes, le Canton et la Ville de Genève. Je trouve finalement assez étonnant d'utiliser ce genre d'argument, alors que ce projet ne se base pas sur le temps de l'urgence sociale, mais sur celui de l'organisation et de la gouvernance qu'on doit mettre en place au niveau intercommunal – avec l'engagement du Canton – pour pérenniser un dispositif d'accueil d'urgence. C'est vraiment ça, le but poursuivi ici.

Certes, vu la situation actuelle, on est aussi – et même complètement, si je puis dire – dans le temps de l'urgence sociale. Comme cela a été relevé à plusieurs reprises ce soir, la situation est catastrophique: on manque de places d'accueil et on sait que ça génère de la violence. Quand on parle d'accueil d'urgence, on n'entend pas seulement l'hébergement, mais aussi les questions sanitaires, la sécurité au sens large, la dignité des personnes – pas seulement de celles qu'on accueille, mais de toutes les Genevoises et de tous les Genevois. Il s'agit effectivement de l'image de Genève et de la tradition de Genève en matière d'accueil. C'est toutes ces thématiques-là qui sont regroupées dans l'accueil d'urgence, d'où le sens de travailler ensemble, avec les communes et le Canton.

Prenons un exemple: la motion M-1438 mentionne l'aide alimentaire. On pourrait bien sûr se dire que ce type d'aide relève de la compétence cantonale – le Canton a d'ailleurs voté un crédit de 5 millions de francs dans ce sens. Mais ce sont les communes, et notamment la Ville de Genève, qui ont soutenu cette démarche dans un cadre de proximité, afin de pouvoir organiser les distributions d'aide alimentaire avec les Colis du cœur.

Des études récentes – celle menée par Médecins Sans Frontières (MSF) et les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), mais également celle du professeur Bonvin, de l'Université de Genève – exposent la réalité actuelle: cette réalité est crue, mais c'est celle de Genève aujourd'hui. On constate qu'il y a des personnes qui doivent renoncer à des repas par manque de moyens: 61% des personnes présentes lors des distributions alimentaires disent avoir dû réduire au moins une fois la quantité de nourriture pendant un repas ou sauter un repas par manque de nourriture; 54% de ces personnes ont déjà eu faim mais n'ont pas mangé, car elles n'avaient pas les moyens de se procurer de la nourriture; 20,6% d'entre elles passent régulièrement une journée entière sans s'alimenter et 27% de ces mêmes personnes doivent renoncer à des soins par manque de moyens. On voit donc bien que les questions de l'alimentation et des soins sont aussi au cœur de l'urgence sociale.

SÉANCE DU 27 OCTOBRE 2020 (soir)  
Motion: création d'un fonds intercommunal  
de soutien à l'action sociale d'urgence

Cependant, on sait que l'hébergement représente la première priorité pour les personnes dans la précarité. Souvent, elles refusent de dépenser de l'argent pour l'alimentation afin d'être sûres de pouvoir payer leur loyer à la fin du mois. Là, on peut travailler sur plusieurs axes, par exemple pour éviter les expulsions. Mais force est de constater, de manière générale, qu'il y aura de toute façon des personnes qui passeront par des moments de transition au fil de leur vie: je pense notamment à des gens qui vont perdre leur emploi et divorcer au même moment, cumulant ainsi les causes de vulnérabilité et se trouvant en situation de sans-abrisme. Or dès le moment où l'on est en situation de sans-abrisme, d'autres problématiques sont générées. Imaginez que vous soyez vous-mêmes du jour au lendemain à la rue, Mesdames et Messieurs. Vous voyez ce que ça va causer comme problèmes, que ce soit en termes de santé physique et psychique, de harcèlement ou d'isolement.

On sait qu'avoir un toit est la condition préalable à tout travail social. C'est vraiment une condition nécessaire! Elle n'est pas suffisante, mais c'est la condition première pour que l'on puisse effectuer un travail social et assurer un suivi sanitaire. Pour ce faire, il est important d'avoir une base légale au niveau cantonal. Sans cette base légale, on ne pourra pas pérenniser de véritable dispositif d'aide sociale d'urgence et on n'aura qu'un dispositif susceptible de varier au gré de la volonté politique du moment. Il est donc important, à mon sens, que l'on puisse inscrire ce dispositif dans une base légale.

Pour y arriver, comme le propose très justement la motion M-1438, il faut travailler sur un modèle de gouvernance et de financement qui prévoit le partage des charges et des compétences entre les communes, la Ville et l'Etat. Il me semble que c'est nécessaire aujourd'hui, en premier lieu pour les bénéficiaires de l'aide sociale, en second lieu pour les collaborateurs et les collaboratrices non seulement de la Ville de Genève – qui sont en première ligne dans cette crise et qui font un travail remarquable – mais également des associations. Quand on n'a pas de dispositif pérenne, on doit chaque fois chercher de nouveaux lieux pour assurer l'aide sociale. Lorsqu'on a fermé la caserne des Vernets, il a fallu recourir aux abris de la protection civile (PCi), ce qui a demandé tout un travail de logistique en ressources humaines pour pouvoir engager les personnes nécessaires, mettre en conformité les abris PCi, etc. On se retrouve alors avec des collaborateurs engagés pour du travail lui aussi très précaire, dans des lieux qui ne sont pas stabilisés.

Au final, ça coûte plus cher pour la collectivité! Mais ça coûte plus cher aussi en termes éthiques, si je peux m'exprimer de cette manière, puisqu'on engage alors des personnes avec des contrats qui ne sont pas à durée indéterminée. Vous voyez, Mesdames et Messieurs, cette motion touche vraiment plusieurs volets. Ce n'est que de cette manière qu'on arrivera vraiment à ancrer les choses une bonne fois pour toutes. On le sait, l'investissement social coûte au final toujours moins cher, tant en termes financiers qu'humains, que l'urgence sociale dans laquelle nous sommes aujourd'hui plongés.

Motion: création d'un fonds intercommunal  
de soutien à l'action sociale d'urgence

Evidemment, l'urgence sociale existera toujours quand même. Pour rappel, il y a vingt ans, quand la première structure d'accueil a été ouverte par la Ville de Genève, c'était suite au décès d'une femme sans abri. Ce qui avait été dit à l'époque, politiquement, c'était qu'il était intolérable qu'on puisse mourir de froid dans les rues de Genève ou de Lausanne. Voilà l'histoire de ce premier dispositif d'accueil d'urgence. Ce type d'aide existera donc toujours de toute façon, mais il faudrait développer aussi – et cela, nous ne pourrons le faire qu'en travaillant avec les communes et l'Etat – des structures permettant de faciliter la réinsertion sociale de ces personnes en termes de logement, d'alimentation, de soins et d'emploi. Tout ce travail doit pouvoir se faire, c'est pour ça que je salue et soutiens la motion M-1438.

Du reste, nous travaillons actuellement avec l'ACG sur cette question. Comme cela a été dit, par le passé, M<sup>me</sup> Alder a aussi œuvré dans ce sens. Aujourd'hui, un avant-projet de loi du Conseil d'Etat essaie de clarifier les compétences, mais l'ACG a émis un préavis négatif concernant ce texte. Il y a aussi le projet de loi PL 12811 de M. Bayenet et d'autres députés pour donner une base légale au droit à l'alimentation. Toutes ces questions sont à l'agenda politique, puisqu'il faut qu'on avance rapidement pour avoir cette base légale.

En attendant, lors de la réunion de sa Commission de la cohésion sociale, l'ACG s'est prononcée en faveur de l'octroi à la Ville de Genève d'un montant de 1 million de francs. Il faudra attendre que cette décision soit confirmée ces prochains jours. Il est vrai que, pour la Ville de Genève dont le budget ordinaire du domaine social s'élève à 13,6 millions de francs – il a atteint environ 20 millions de francs en 2020, avec les 7 millions de francs de prêts accordés pour répondre à l'urgence sanitaire – 1 million de francs peut paraître peu. Mais il faut vraiment considérer ce geste de l'ACG comme un signal fort, un premier pas qui doit nous permettre d'aboutir, au final, à un vrai partage des compétences et des ressources.

Pour moi, la motion M-1438 va dans ce sens. J'espère donc qu'elle sera soutenue et qu'on pourra bientôt arriver enfin à une solution concertée pour le bien des bénéficiaires de l'aide sociale, des collaborateurs et collaboratrices qui sont au front au quotidien dans des situations très difficiles, mais aussi pour la dignité de chacune et chacun de nous, Genevoises et Genevois, car il y va vraiment de l'avenir de toute la collectivité. Merci de votre attention. (*Applaudissements.*)

**La présidente.** Nous passons au vote de la motion M-1438 telle qu'amendée par la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse à l'issue de ses travaux.

Mis aux voix, le renvoi de la motion amendée au Conseil administratif est accepté par 49 oui contre 7 non (9 abstentions).

La motion est ainsi conçue:

*MOTION*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- prendre toute initiative et toute mesure utile pour la création, en collaboration avec le Canton et l'Association des communes genevoises, d'un fonds intercommunal de soutien à l'action sociale d'urgence, prenant notamment en charge le subventionnement de l'hébergement des sans-abris et le logement des sans domicile fixe, mais également les problématiques d'aide alimentaire et d'aide sanitaire aux personnes les plus précarisées;
- proposer que ce fonds soit alimenté par chaque commune en fonction de sa capacité financière, ainsi que par le Canton.

*Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport*

**5. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la motion du 18 mars 2015 de M<sup>mes</sup> et MM. Vera Figurek, Virginie Studemann, Marie-Pierre Theubet, Alfonso Gomez, Grégoire Carasso, Sandrine Burger, Brigitte Studer, Martine Sumi, Laurence Fehlmann Rielle et Pierre Gauthier: «Pour le respect de l'autonomie communale et de la démocratie locale (répartition des tâches entre le Canton et les communes)» (M-1178 A)<sup>1</sup>.**

**Rapport de M<sup>me</sup> Brigitte Studer.**

La motion a été renvoyée à la commission des finances lors de la séance plénière du Conseil municipal du 28 septembre 2015. La commission l'a traitée le 13 octobre 2015 sous la présidence de M. Jacques Pagan. Les notes de séance ont été prises par M. Nicolas Rey que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 173<sup>e</sup> année»: Développée, 1466.

*PROJET DE MOTION*

## Considérant:

- l'article 50 de la Constitution fédérale qui garantit l'autonomie des communes;
- les articles 110, 132, 133, 135, 143 et 148 de la Constitution genevoise qui posent notamment les principes de consultation, d'autonomie, de concertation, ainsi que le financement et les tâches des communes;
- la loi sur l'administration des communes (LAC) (B 6 05), notamment son article 30, alinéa 1, lettres b) et c);
- le projet de loi-cadre sur la répartition des tâches entre les communes et le Canton (LRT) (A 2 04), actuellement étudié par la Commission des affaires communales, régionales et internationales du Grand Conseil genevois;
- la présentation par le Conseil d'Etat d'un plan de réformes par tranches, sans vision globale ni réflexions relatives aux politiques publiques;
- les conséquences politiques, sociales et financières de cette proposition de nouvelle répartition des tâches pour les communes, en particulier pour la Ville de Genève;
- les antécédents en matière de projets de transfert de charges sur les communes, sans délégation de compétences ou sans compensations financières;
- la création, dans le projet de loi, d'une «bascule fiscale» qui prévoit que la modification des taux de centimes additionnels serait décidée par le seul Conseil d'Etat, sans que les populations des communes concernées puissent s'y opposer par référendum;
- le choix du Conseil d'Etat de négocier directement et exclusivement avec l'Association des communes genevoises (ACG) et donc de ne pas ouvrir d'espace de débats et de décisions avec les communes et leur assemblée délibérative respective sur la répartition globale;
- la feuille de route et le calendrier réduit empêchant un travail de fond ainsi que la possibilité, pour les magistrat-e-s présent-e-s à l'ACG, d'en référer à leurs exécutif et délibératif,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à rappeler ses obligations constitutionnelles au Conseil d'Etat, notamment la nécessité d'une concertation non seulement avec les communes, mais aussi avec les autres partenaires institutionnels directement concernés;
- à demander au Conseil d'Etat de travailler sur des politiques publiques, et non sur des segments de ces dernières;
- à obliger le Conseil d'Etat à accompagner les propositions de répartition des tâches entre Canton et communes d'une évaluation financière prenant en compte, notamment, les investissements, l'entretien et le personnel qui

permettent leur mise en œuvre, ainsi que d'une évaluation objective de l'évolution des charges dans le temps;

- à s'assurer que le système de bascule fiscale est bien conforme à la lettre comme à l'esprit de la LAC et que les voies de recours seront précisées explicitement dans la future LRT;
- à informer régulièrement le Conseil municipal, en séance plénière, de l'évolution des discussions et négociations avec le Canton, tous les deux mois au minimum, et à l'alerter des éventuels risques concernant l'autonomie communale et ses ressources financières;
- à présenter régulièrement à la commission des finances le détail des discussions en cours et leurs conséquences pour l'action municipale, pour les prestations fournies et pour les biens de la Ville, ainsi que tout élément que le Conseil administratif jugera nécessaire à la compréhension du dossier.

### Séance du 13 octobre 2015

*Audition de M<sup>mes</sup> Vera Figurek et Martine Sumi, motionnaires*

M<sup>me</sup> Sumi rappelle que, lors de la séance du 19 novembre 2014, M<sup>me</sup> Salerno avait expliqué la réforme de la répartition des charges entre le Canton et les communes. Concernant la question de la répartition des tâches, plusieurs séances avaient suivi, relatives au projet de délibération PRD-94.

M<sup>me</sup> Sumi présente les demandes de la motion et les raisons de son dépôt: une collaboration horizontale est nécessaire, en basant le désenchevêtrement sur les compétences et non les thèmes. Elle déplore la relation hiérarchique et l'apparente tutelle existant dans le Canton de Genève. Elle précise qu'il s'agit d'un cas unique en Suisse et qu'il relève d'une logique contraire à l'esprit fédéral. Par conséquent, il faut impérativement instituer une négociation en partenariat avec les communes et le Canton pour le bien des politiques publiques que ces deux échelons mènent conjointement ou subsidiairement. Le Conseil municipal doit être impliqué dans ce processus.

Le président décide de procéder à l'audition de M<sup>me</sup> Salerno et de donner la parole à M<sup>me</sup> Figurek, première signataire, par la suite.

*Audition de M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative en charge du département des finances et du logement, accompagnée de M<sup>me</sup> Valentina Wenger, collaboratrice personnelle*

M<sup>me</sup> Salerno rappelle les principes de subsidiarité ainsi que la structure très centralisée du Canton de Genève. Les communes genevoises en comparaison nationale sont celles qui ont le moins d'indépendance. Elle met en évidence les

## Motion: répartition des tâches entre les communes et le Canton

éléments-clefs de la réforme et explique les différents processus et structures de collaboration entre la Ville et le Canton.

Le débat entre les communes et le Canton porte sur les points principaux suivants: deux trains de mesures devraient être traités, éventuellement un troisième. Une loi-cadre (LRT) a été votée le 24 septembre 2015. Il est étonnant de constater une position convergente des communes sur ce dossier. De plus, le leadership de la Ville de Genève est incontesté.

A ce propos, le principe de concertation aurait dû se retrouver dans la loi-cadre, mais le Conseil d'Etat a jugé que ce dernier se trouvait dans la Constitution, cependant il y est simplement énoncé et pas défini. Or, il serait judicieux que ce principe soit juridiquement défini.

M<sup>me</sup> Salerno aborde la question du fonctionnement de la bascule fiscale et des problèmes relatifs à cet outil destiné à faire en sorte de rééquilibrer les enjeux pour les collectivités publiques. Personne ne veut se retrouver dans la même situation que le Canton de Vaud. Il faut garantir une forme de neutralité des finances entre collectivités publiques, ce qui devrait permettre que la balance soit à l'équilibre pour «l'Etat» tel que défini par la nouvelle Constitution, c'est-à-dire pour l'ensemble des collectivités publiques.

Elle affirme que personne ne sait comment le principe de bascule fiscale est censé fonctionner. De plus, les coûts de la tâche peuvent potentiellement augmenter au fil des ans. Il faudrait donc prendre en compte non seulement l'argent affecté à la tâche, mais aussi les indexations. M<sup>me</sup> Salerno rappelle qu'en cours des débats avec le Conseil d'Etat le paradigme a changé: on est passé du niveau des collectivités publiques à celui du contribuable. Or, cette vision est extrêmement compliquée à réaliser et il aurait fallu travailler sur les centimes additionnels. Le Conseil d'Etat a refusé d'entrer en matière sous prétexte que les communes ne jouissent pas du même centime additionnel. De plus, le poids du centime propre à chaque commune évolue au fil du temps.

M<sup>me</sup> Salerno insiste sur le fait que la logique basée sur le contribuable place ce dernier dans un système où il gagne d'un côté tout en perdant de l'autre, dans la mesure où ce qu'il gagnerait éventuellement au niveau de sa contribution pour la Ville se répercuterait négativement au niveau de sa contribution pour le Canton. Elle y voit une volonté de réforme des enjeux sur la fiscalité: le Conseil d'Etat souhaite, à l'issue de ce processus, revoir tous les mécanismes de la fiscalité et obtenir au final une égalité au niveau du contribuable après avoir déplacé l'ensemble des curseurs fiscaux.

M<sup>me</sup> Salerno aborde ensuite les éléments consensuels, la problématique des cotisations AVS, les aspects de réglementation du trafic local, ainsi que les éléments refusés par les communes.

En ce qui concerne les aides sociales régulières, les communes ne donnent aucune aide sociale régulière à l'exception de la Ville de Genève, qui dispose des moyens nécessaires.

La discussion est compliquée au sujet de la prise en charge des personnes âgées: si toutes les communes ont l'obligation légale de s'occuper de cette tâche, comment définir les aides en question?

Le Canton voulait donner toutes ces responsabilités aux communes. Or, vraisemblablement, on se retrouverait dans une situation où Genève serait dans une situation différente que les 44 autres communes du canton. Elle se demande s'il n'est pas plus judicieux de gérer cette problématique avec un seul acteur principal, que l'aide sociale d'urgence soit à la charge du Canton.

M<sup>me</sup> Salerno aborde ensuite la question des enjeux pour les communes dans cette réforme. Elle rappelle que la Ville de Genève a développé des compétences de ville-centre, pas seulement dans la culture et le sport mais également dans le domaine de l'action sociale. Or, pour les communes qui n'ont concrètement pas les moyens dont dispose la Ville de Genève, est-il envisageable de voir leurs compétences s'accroître?

Pour le Conseil d'Etat, la réponse à cette question se trouve dans l'intercommunalité. Mais cette notion induit la question du désenchevêtrement ainsi que le problème de recrutement, car la plupart des magistrats communaux sont des militaires ou des retraités.

La question des transferts de charges cachés pose également problème.

M<sup>me</sup> Salerno donne l'exemple de la loi sur les soins à domicile (LSDOM) ou des politiques du Département de l'instruction publique (DIP).

Le discours relatif aux doublons a aussi été abordé lors des discussions avec le Conseil d'Etat. M<sup>me</sup> Salerno affirme que ces doublons se confondent parfois avec des complémentarités au niveau communal.

M<sup>me</sup> Salerno insiste sur le fait qu'il n'existe pas de réel partenariat entre le Canton et les communes. Elle rappelle que la Constitution ne donne aucun délai impératif, mais simplement une obligation de négociation avec les communes. Or, le Conseil d'Etat a fait de cette réforme un point important du discours de Saint-Pierre, en imposant son agenda et ses thématiques. Elle ajoute que le Conseil d'Etat a décidé d'assumer le saucissonnage de la réforme et qu'au lieu de désenchevêtrer, on fait en réalité le contraire.

Elle se dit étonnée que le département des finances n'ait jamais été impliqué dans les discussions. M. Dal Busco n'est pour le moment jamais intervenu, tout a en effet été géré par l'équipe présidentielle.

## Motion: répartition des tâches entre les communes et le Canton

Elle déplore d'une part les visions discordantes au sein du Conseil d'Etat, où par exemple M. Longchamp souhaite un désenchevêtrement basé sur les données présentes, alors que M. Poggia affirme qu'il est difficile pour certaines questions (notamment au sujet des personnes âgées) de prendre des décisions immédiates. Ainsi, il faudrait adopter une optique sur le court terme et le moyen terme visant à diviser les compétences. D'autre part, la position du parlement cantonal paraît biaisée. Les députés ne semblent pas tout à fait concernés. Elle craint des volontés différentes entre le parlement et le Conseil d'Etat.

*Questions des commissaires*

Une commissaire craint que la Ville de Genève ne se fasse piller en matière de culture.

M<sup>me</sup> Salerno répond que personne n'a formulé le désir de dépouiller qui que ce soit. En effet, la gestion de la culture nécessite une administration et des moyens financiers (la Ville gère 80% de la dimension culturelle du Canton). Or, le Canton ne dispose pas de tels moyens. Elle peut comprendre cette crainte, mais en réalité aucun acteur ne semble vouloir le faire.

Un commissaire déclare qu'un doute demeure en matière de bascule fiscale; ce que signifie «assurer un équilibre au niveau du contribuable». Par contre, une chose est certaine: la Ville se trouverait dans une position permettant de décharger fiscalement les habitants de Genève, si le Canton les accepte. Il se dit donc favorable au transfert d'un maximum de compétences au Canton.

Une commissaire se demande, dans l'éventualité où une tâche cantonale est divisée à des échelons inférieurs, comment ses plus petites unités créées sont distribuées.

M<sup>me</sup> Salerno répond que la seule solution qu'elle entrevoit serait la création de structures intercommunales; les communes centrales du canton, c'est-à-dire celle disposant de moyens suffisants assurant les tâches les plus lourdes. Elle rappelle que cela existe dans certains cantons.

Qu'est-ce qu'il y a à gagner en multipliant les unités administratives? Est-ce que cela ne coûte pas finalement plus cher?

Pour M<sup>me</sup> Salerno il s'agit d'une obligation constitutionnelle. Il faudrait au fond créer des structures intercommunales. Dans les situations où la proximité fait sens, il semble plus logique que les communes s'en chargent. Elle rappelle une nouvelle fois que le Canton de Genève est extrêmement centralisé et ajoute que la dimension financière – c'est-à-dire un partage des frais – entre également en ligne de compte.

Une commissaire rappelle que dans la motion, il est demandé que le Conseil d'Etat dialogue également avec les partenaires institutionnels. Comment le Conseil d'Etat a-t-il réagi à cela? Le Conseil administratif a-t-il été approché par des partenaires institutionnels?

M<sup>me</sup> Salerno répond qu'aucune institution n'a été impliquée dans les discussions.

Un commissaire s'interroge au sujet de la rapidité du processus. Il se demande si le Grand Théâtre ne devrait pas devenir une institution indépendante. Le processus proposé est critiqué, mais comment envisager les choses différemment? Il rappelle qu'au moins une concertation a eu lieu à Genève, contrairement à ce qui s'est passé dans le Canton de Vaud.

M<sup>me</sup> Salerno répond que le Grand Théâtre est déjà géré par une fondation de droit public. Rien n'a encore été décidé. Pour l'instant, il s'agit aussi de voir ce qu'il advient de la Nouvelle Comédie.

Une commissaire se pose une question relative à l'égalité de traitement, notamment concernant les écoles: comment garantir une égalité de traitement pour tous les écoliers? De plus, Genève illustre l'internationalisation des villes à l'échelle européenne. Elle se demande quelles structures culturelles ou sportives s'inscrivent dans ce rayonnement et quelles sont les conséquences y relatives à envisager au niveau des stratégies à adopter.

M<sup>me</sup> Salerno affirme que l'égalité de traitement – qui est pour le moins relative – constitue un véritable objectif, qui est constant. Elle ajoute que l'on assiste à une augmentation de la précarité en particulier dans la ville de Genève, ce qui constitue une difficulté certaine. En ce qui concerne les institutions participant au rayonnement de Genève en dehors de ses frontières, il en existe un certain nombre (Musée d'art moderne et contemporain, Nouvelle Comédie, Bibliothèque de Genève, etc.) auquel s'ajoutent les legs culturels à la Ville de Genève.

Une commissaire se demande comment les communes ont pu ou peuvent plaider devant les organes cantonaux et comment elles réagissent face aux multiples refus du parlement cantonal.

M<sup>me</sup> Salerno rétorque que cela a été difficile, en insistant sur le fait que le parlement cantonal semble ne pas prendre en compte l'avis des communes; cela l'étonne en particulier de la part de certains élus cantonaux qui sont ou ont été élus communaux.

Le président intervient en priant le Conseil administratif de ne pas négliger le Conseil municipal qui représente une véritable force politique, en particulier dans ce contexte rendu difficile par la loi sur l'administration des communes (LAC).

## Motion: répartition des tâches entre les communes et le Canton

Il demande ensuite à la magistrature ce qu'elle pense des différents points soulevés par la motion M-1178.

M<sup>me</sup> Salerno répond qu'elle n'est pas opposée à ce que le Conseil municipal vote cette motion.

*Audition de M<sup>me</sup> Vera Figurek, motionnaire*

M<sup>me</sup> Figurek rappelle que son groupe, appuyé par les Verts, a été le premier à s'inquiéter de cette question.

C'est dans cette optique qu'a été déposé le projet de délibération PRD-94, afin d'être sûr que le Conseil administratif prenne en compte la volonté du Conseil municipal et que ce dernier soit tenu informé tous les deux mois par des rapports. Ces mesures auraient été inscrites dans un règlement qui aurait dû être voté lors d'une séance extraordinaire, mais les circonstances politiques en ont décidé autrement. Elle rappelle l'historique relatif à la motion. Cette motion contient l'invite déjà existante dans le projet de règlement, c'est-à-dire l'obligation faite au Conseil administratif de tenir le Conseil municipal informé tous les deux mois au minimum en cas où l'autonomie communale serait menacée.

Elle constate que cette invite est déjà pleinement remplie et propose de voter le soir même la motion, afin que le Conseil administratif, dès la publication du rapport, puisse continuer à venir informer le Conseil municipal. Elle insiste sur le fait qu'il semble clair que le Conseil administratif et le Conseil municipal interagissent en qualité de partenaires dans ce dossier.

Elle revient sur deux invites en particulier.

Premièrement, le fait de faire participer d'autres acteurs institutionnels aux discussions; elle vient de demander si c'était le cas, et la magistrature lui a répondu par la négative.

Deuxièmement, le fait de demander au Conseil d'Etat de travailler sur des politiques publiques et non sur des segments; cela n'a absolument pas été respecté et risque de poser de graves problèmes aux communes du canton. Elle se réfère ensuite aux articles de loi et au rapport de majorité émanant de la Commission des affaires communales (CACRI), régionales et internationales (PL 11585 A). La commission a refusé que toutes ces mesures-cadres soient insérées dans une même loi. Le groupe socialiste a ensuite demandé aux autorités cantonales de traiter les lois spéciales en un seul bloc, lors d'une séance unique du Grand Conseil, ce qui a également été refusé.

L'acceptation unanime de tous les partis communaux aurait un impact politique certain.

## Motion: répartition des tâches entre les communes et le Canton

Au sujet de l'autonomie communale, M<sup>me</sup> Figurek déplore le fait que les communes genevoises sont celles qui disposent de l'autonomie la moins importante; de l'ordre de 80% des tâches sont gérées par le Canton contre 20% à la charge des communes, ce qui contraste avec le Canton de Zurich qui partage les tâches avec ses communes à hauteur de 50% pour chaque échelon administratif. En conclusion, elle prie les commissaires de s'unir autour de cette motion afin de redonner vie aux invites qu'elle contient. Il ne lui semble pas nécessaire de poursuivre les travaux, étant donné qu'il existe un rapport très complet et très clair de 97 pages publié par la CACRI. Il faut envoyer cette motion le plus rapidement en plénum et montrer au grand jour que le Conseil municipal soutient le Conseil administratif lors de ces négociations difficiles.

*Discussion et vote*

Un commissaire du Parti libéral-radical revient sur l'article 133 de la Constitution cantonale qui demande de régler la question relative aux tâches revenant aux communes et celles revenant au Canton. Il aborde ensuite les dispositions transitoires qui règlent de façon très claire la manière dont on doit appliquer la nouvelle Constitution: la législation d'application et les modifications législatives sont appliquées au plus tard dans un délai de cinq ans, soit avant le 31 mai 2018. Il y a donc un délai et éventuellement une urgence.

Une commissaire socialiste lui rappelle l'alinéa 3 de l'article 133.

Pour lui, il y a bien eu concertation avec la Ville; le nombre de documents que les élus municipaux ont reçus à ce sujet en témoigne, mais il reconnaît que l'on peut ne pas en être satisfait. Il déplore la position plaintive des autorités municipales genevoises. S'il partage le constat que les communes genevoises disposent du moins d'autonomie à l'échelle nationale, il trouve que le Conseil administratif devrait venir avec des propositions, identifier les tâches que la Ville pourrait reprendre ou laisser au Canton, sinon il est effectivement dans une situation où le Canton mène la danse.

Il n'estime pas normal que les grandes institutions, en particulier le Grand Théâtre, soient à la charge des contribuables de la Ville uniquement. Il déplore que les autorités municipales refusent la proposition du Canton de reprendre le fonctionnement du Grand Théâtre, qui avait fait partie du premier train de mesures proposé au sein de la loi-cadre. Il craint que, s'il n'y a pas de volonté de reprendre des tâches, la Ville se voie dépouillée des quelques tâches encore à sa charge. Il propose donc que de futures discussions aient lieu afin de savoir quelles compétences sont à reprendre ou à laisser.

Une commissaire socialiste s'étonne de cette opposition au texte, insistant sur l'importance d'adopter une méthodologie unique – ce que la motion propose –

## Motion: répartition des tâches entre les communes et le Canton

qui permettra de passer aux discussions politiques dans les meilleures conditions possibles.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien souligne qu'une disposition constitutionnelle impose un rythme soutenu, mais n'a pas l'impression que la concertation ait été bâclée.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois rappelle qu'une concertation a eu lieu mais uniquement via l'Association des communes genevoises (ACG) et c'est bien cela que la Ville – consciente de son importance démographique et économique – déplore. Cette façon de procéder émane d'une volonté du Conseil d'Etat.

Une commissaire Verte propose de voter la motion lors de cette séance.

Le commissaire du Parti libéral-radical affirme que cette motion présente une dimension politique dans la mesure où l'on rappelle le Conseil d'Etat à l'ordre afin que ce dernier respecte la Constitution, ce qu'il juge arrogant.

Une commissaire d'Ensemble à gauche rappelle que les discussions n'ont pas eu lieu sous l'angle de la concertation. Le Conseil administratif a en effet fait des propositions à la CACRI, mais celles-ci ont été refusées, alors qu'elles demandaient simplement la possibilité de faire des remarques et de disposer d'un délai approprié pour le faire.

Elle se dit en désaccord avec la position exprimée – le Conseil municipal, qui vote le budget, est concerné en premier lieu par ces questions de transferts de charges – et s'interroge sur les raisons d'une telle réticence à recevoir des informations du Conseil administratif.

*Votes*

Le président passe au vote de l'adjonction à l'ordre du jour du vote de la motion M-1178, qui est acceptée par 12 oui (1 UDC, 2 EàG, 1 Ve, 4 S, 2 MCG, 2 PLR) contre 1 non (PLR) et 1 abstention (PDC).

Le président procède ensuite au vote de la motion M-1178, qui est acceptée par 10 oui (1 UDC, 2 EàG, 1 Ve, 4 S, 2 MCG) contre 4 non (1 PDC, 3 PLR).

**La présidente.** Dans la série des objets à voter sans débat, nous devons encore traiter la motion M-1178 telle qu'elle figure dans le rapport M-1178 A de la commission des finances.

**Mis aux voix, le renvoi de la motion au Conseil administratif est accepté par 44 oui contre 21 non.**

La motion est ainsi conçue:

*MOTION*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à rappeler ses obligations constitutionnelles au Conseil d'Etat, notamment la nécessité d'une concertation non seulement avec les communes, mais aussi avec les autres partenaires institutionnels directement concernés;
- à demander au Conseil d'Etat de travailler sur des politiques publiques, et non sur des segments de ces dernières;
- à obliger le Conseil d'Etat à accompagner les propositions de répartition des tâches entre Canton et communes d'une évaluation financière prenant en compte, notamment, les investissements, l'entretien et le personnel qui permettent leur mise en œuvre, ainsi que d'une évaluation objective de l'évolution des charges dans le temps;
- à s'assurer que le système de bascule fiscale est bien conforme à la lettre comme à l'esprit de la LAC et que les voies de recours seront précisées explicitement dans la future LRT;
- à informer régulièrement le Conseil municipal, en séance plénière, de l'évolution des discussions et négociations avec le Canton, tous les deux mois au minimum, et à l'alerter des éventuels risques concernant l'autonomie communale et ses ressources financières;
- à présenter régulièrement à la commission des finances le détail des discussions en cours et leurs conséquences pour l'action municipale, pour les prestations fournies et pour les biens de la Ville, ainsi que tout élément que le Conseil administratif jugera nécessaire à la compréhension du dossier.

*Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.*

**La présidente.** Mesdames et Messieurs, nous passons aux motions d'ordonnancement demandant l'urgence sur différents objets. Nous en avons cinq à traiter, dont quatre concernent de nouveaux objets et une porte sur un point figurant déjà à l'ordre du jour.

La première motion d'ordonnancement, déposée par les Vertes et les Verts, demande l'inscription à l'ordre du jour et le traitement en urgence de la motion nouvelle M-1570 de M<sup>mes</sup> et MM. Matthias Erhardt, Uzma Khamis Vannini, Yves Herren, Brigitte Studer et Olivier Gurtner, intitulée «Séances de commissions en

visioconférence». Je donne la parole pendant une minute à une personne parmi les auteurs de la motion d'ordonnancement pour défendre l'urgence.

**M. Matthias Erhardt** (Ve). Je pense que le contexte de la motion M-1570 est clair. Nous sommes dans une situation sanitaire extrêmement préoccupante: la deuxième vague épidémique semble plus forte que celle que nous avons vécue ce printemps. Nous nous devons de tirer des leçons de ce qui s'est passé au printemps, où l'épidémie de Covid-19 a mis à l'arrêt presque toutes les institutions élues partout dans le pays, y compris notre Conseil municipal qui a cessé de siéger pendant quelques mois et a dû interrompre également le travail de ses commissions. A présent, nous devons prendre les devants pour pouvoir continuer nos travaux dans la mesure du possible. C'est pourquoi nous demandons, par cette motion, la mise à disposition des outils informatiques permettant la tenue de séances de commission par visioconférence. Ce n'est pas encore réalisable, mais il faut qu'un tel dispositif soit maintenant pris en charge.

Nous demandons donc au plénum d'accepter l'urgence de la motion M-1570 et de la voter demain sur le siège. Nous nous devons de protéger la santé des conseillers municipaux et des conseillères municipales, des procès-verbalistes et des personnes auditionnées. Nous nous devons aussi de protéger le bon fonctionnement de nos institutions. Merci beaucoup! (*Applaudissements.*)

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1570 est acceptée par 49 oui contre 13 non (1 abstention).

**La présidente.** L'urgence ayant été acceptée, la motion M-1570 sera traitée demain soir à la séance de 20 h 30.

**La présidente.** La deuxième motion d'ordonnancement demande l'inscription à l'ordre du jour et le traitement en urgence de la motion nouvelle M-1567 de M<sup>mes</sup> Brigitte Studer, Maryelle Budry, Corinne Bonnet-Mérier, Monica Granda et M. Daniel Sormanni, intitulée «Pour la protection du patrimoine musical enregistré: la Ville s'engage». Je donne la parole pendant une minute à une personne parmi les auteurs de la motion d'ordonnancement pour défendre l'urgence.

**M<sup>me</sup> Brigitte Studer** (EàG). Nous sommes aujourd'hui le 27 octobre. C'est la date choisie en 2005 par l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) pour célébrer la journée mondiale du patrimoine audiovisuel. Selon l'Unesco, nous n'avons plus que dix à quinze ans pour

sauvegarder le patrimoine musical enregistré qui n'est pas encore numérisé. Cette journée a pour but de sensibiliser l'opinion publique et les autorités au fait que ce patrimoine a une durée de vie bien plus limitée que d'autres. Rappelons que la Ville de Genève est engagée dans ce domaine et qu'elle en a une expérience forte. Pour la valeur symbolique de la journée mondiale du patrimoine audiovisuel, Mesdames et Messieurs, nous vous demandons d'accepter en ce 27 octobre le traitement en urgence de la motion M-1567. Une motion semblable, la motion M 2693, a été déposée aujourd'hui auprès du Grand Conseil et sera traitée durant la session de la fin de cette semaine. J'aimerais encore ajouter que d'autres signataires ont rejoint notre motion. Nous vous remercions de votre soutien.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1567 est acceptée par 49 oui contre 10 non (3 abstentions).

**La présidente.** Cette urgence ayant été acceptée, la motion M-1567 sera également traitée demain en deuxième partie de soirée.

**La présidente.** La troisième motion d'ordonnancement, déposée par le Mouvement citoyens genevois, demande le traitement en urgence de la motion M-1528 intitulée «Soutenons nos habitants, réservons les emplois Ville de Genève». Ce point figure déjà à notre ordre du jour. Je donne la parole pendant une minute à une personne parmi les auteurs de la motion d'ordonnancement pour défendre l'urgence.

**M. Daniel Sormanni (MCG).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous avons déposé la motion M-1528 au mois de mai dernier, mais l'urgence avait alors été refusée. Compte tenu de la situation sanitaire, la deuxième vague de Covid-19 que nous vivons actuellement étant hélas bien réelle, cette motion est à nouveau tout à fait d'actualité.

En effet, si nous voulons faire un effort pour essayer d'éviter que les gens ne tombent dans la précarité, ce qui nous obligerait à ouvrir des abris supplémentaires, je crois que les emplois ouverts en Ville de Genève – il y en a régulièrement, entre les démissions, les changements et les nouveaux postes – doivent être réservés aux résidents genevois. C'est une nécessité aujourd'hui, d'autant plus que les difficultés continuent et que le risque de chômage augmente.

Je rappelle que le 1<sup>er</sup> juillet 2018 est entrée en vigueur la signature de la Ville de Genève sur la directive de préférence cantonale de recrutement. Je pense que nous avons besoin de savoir comment cette directive est appliquée. Tous les

postes sont-ils véritablement annoncés à l'Office cantonal de l'emploi (OCE)? Les candidats présentés par l'OCE sont-ils bien reçus, voire engagés s'ils correspondent au poste? Evidemment, on ne va pas engager un plombier à un poste de médecin! J'estime nécessaire de faire le point là-dessus aujourd'hui, car nous devons favoriser le plus possible tous les citoyens habitant Genève afin qu'ils puissent, le cas échéant, être privilégiés lors des recrutements faits par la Ville.

Telle est la raison pour laquelle je vous invite à accepter cette urgence, Mesdames et Messieurs, de façon que nous puissions rapidement renvoyer la motion M-1528 en commission des finances et connaître ainsi le bilan de la Ville de Genève concernant cette politique qui devrait être effective depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018. Je le répète, je pense que nous avons besoin d'avoir des éléments pour nous assurer que les résidents de ce canton sont véritablement privilégiés dans les emplois qu'offre la Ville de Genève. Merci!

*Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1528 est refusée par 42 non contre 21 oui.*

**La présidente.** La quatrième motion d'ordonnancement demande l'inscription à l'ordre du jour et le traitement en urgence de la motion nouvelle M-1569 de M<sup>me</sup> et MM. Timothée Fontolliet, Arnaud Moreillon et Oriana Brücker, intitulée «Mise à disposition de locaux publics pour la vente des producteurs locaux». Je donne la parole pendant une minute à une personne parmi les auteurs de la motion d'ordonnancement pour défendre l'urgence.

**M. Timothée Fontolliet (S).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le groupe socialiste demande l'urgence sur la motion nouvelle M-1569 qui réclame la mise à disposition de locaux publics pour la vente de nos producteurs locaux. Cette motion permet de répondre de manière pratique et rapide à la fois à la récession économique qui touche notre ville actuellement et à l'arrivée de cette fameuse deuxième vague de Covid-19 qui nous frappe malheureusement déjà. Il est primordial de pouvoir rapidement apporter des solutions aux acteurs économiques que sont les petits producteurs agroalimentaires de la région, d'une part, et des solutions pratiques, économiques et écologiques à la population, d'autre part, afin que celle-ci puisse s'approvisionner de manière sécurisée. Pour ce faire, il faut disperser un peu les points de vente hors des centres commerciaux, dont on se rappelle les longues files d'attente durant la première vague.

Cette motion est simple, elle est concrète et elle permet, qui plus est, d'utiliser des surfaces immobilières – commerciales ou non – restées vides actuellement. Mais, pour être efficace, elle doit être mise en place immédiatement. C'est pour

cela que nous demandons son traitement en urgence. On sait que la deuxième vague de coronavirus est là! Nous comptons sur l'ensemble du Conseil municipal pour soutenir cette urgence et voter la motion M-1569 sur le siège demain. Je vous remercie pour votre attention. (*Applaudissements.*)

(*M<sup>me</sup> Michèle Rouillet intervient hors micro.*)

**La présidente.** Madame Rouillet, je vois que vous aimeriez avoir la parole, mais je ne peux pas vous la donner, car vous n'êtes pas parmi les auteurs de cette motion d'ordonnancement.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1569 est acceptée par 43 oui contre 21 non.

**La présidente.** Cette urgence ayant été acceptée, la motion M-1569 sera également traitée demain soir. (*Applaudissements.*)

**La présidente.** Enfin, la cinquième et dernière motion d'ordonnancement demande l'inscription à l'ordre du jour et le traitement en urgence de la motion M-1568 de M<sup>me</sup> Marie-Agnès Bertinat, intitulée «Dès les premiers signes de violences...». Je donne la parole pendant une minute à M<sup>me</sup> Bertinat pour défendre l'urgence.

**M<sup>me</sup> Marie-Agnès Bertinat** (UDC). Chers collègues, nous faisons face à une deuxième vague de Covid-19 qui nous rappelle tristement que le confinement, s'il limite peut-être la maladie, augmente cruellement les violences domestiques dont les femmes sont les principales victimes. J'ai contacté l'association genevoise Aide aux victimes de violence en couple (AVVEC), qui fait un travail de terrain admirable. Cette association a vu augmenter ses demandes d'aide de plus de 40% durant le confinement et le post-confinement de ce printemps. Ce ne sont pas forcément des nouveaux cas, mais surtout des demandes de soutien et de contact plus récurrentes. Il est encore trop tôt pour avoir des chiffres définitifs concernant Genève. Cependant, les appels pour violences conjugales ont bondi de 60% partout en Europe durant le confinement.

En Suisse, nous avons eu un semi-confinement, ce qui a grandement aidé les femmes victimes de violences. Il n'en demeure pas moins que ces violences restent très présentes partout en Suisse. En effet, 80% des violences domestiques

sont des violences conjugales. Nous ne sommes pas à l'abri d'une troisième vague de coronavirus ou d'un autre imprévu. Nous devons impérativement sensibiliser les hommes et les femmes à la violence que ces dernières auront peut-être un jour à subir. Pour rappel, une femme sur cinq subira un jour une violence physique ou sexuelle dans ses relations amoureuses.

La motion M-1568 réclame une campagne de sensibilisation contre les violences faites aux femmes – mais pas juste une sensibilisation au premier coup porté! Je veux une campagne qui aille bien en amont de ce fameux premier coup, qui comporte des séances d'information en contact direct avec les femmes et les hommes pour les sensibiliser au fait que la violence s'insinue perversément. Cela commence toujours par des violences psychologiques et/ou verbales, des moqueries, des rabaissements, de la manipulation. Dès les prémices d'une relation amoureuse, les femmes doivent avoir une petite alarme qui leur dise ce qui est normal et ce qui ne l'est pas, une petite étincelle de lucidité qui leur permette de se dégager au plus vite d'une relation toxique.

Voilà pourquoi je demande aux conseiller municipaux de voter cette motion en urgence, afin qu'une campagne de sensibilisation avec des séances d'information soit rapidement mise sur pied. Par exemple, on peut organiser des séances d'information dans les maisons de quartier dépendant de la Ville avec des associations contre les violences. L'association AVVEC a déjà fait des séances d'information destinées aux jeunes de Chêne-Bourg qui ont été très bien accueillies.

Je voulais encore juste signaler que j'ai supprimé le mot «obligatoire» dans la dernière invite de ma motion et que j'y demande que la campagne et les séances de sensibilisation soient destinées aux hommes et aux femmes.

**Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1568 est acceptée par 50 oui contre 8 non.**

**La présidente.** Cette urgence ayant également été acceptée, la motion M-1568 sera traitée demain soir. (*Applaudissements.*)

- 6. Rapports de majorité et de minorité de la commission du règlement chargée d'examiner le projet de délibération du 27 février 2019 de MM. et M<sup>mes</sup> Simon Brandt, Michèle Roulet, Florence Kraft-Babel, Pierre Gauthier, Patricia Richard, Renate Cornu, Michel Nargi, Stefan Gisselbaek, Georges Martinoli, Nicolas Ramseier, Véronique Latella, Pierre de Boccard et Guy Dossan: «Débats d'idées et pas d'habits» (PRD-213 A/B)<sup>1</sup>.**

*Troisième débat*

**La présidente.** Nous revenons à notre ordre du jour. Le projet de délibération PRD-213 concernant une procédure réglementaire, nous devons faire le troisième débat. Mesdames et Messieurs, les arguments ayant déjà été longuement développés lors du premier débat, le bureau vous suggère de passer directement au vote sans débat. Je mets donc aux voix l'adoption de la procédure de vote sans débat sur cet objet.

Mise aux voix, la procédure de vote sans débat est acceptée par 47 oui contre 15 non (1 abstention).

**La présidente.** A présent, je mets aux voix l'article unique de la délibération du PRD-213 tel qu'amendé par la commission du règlement. Le texte figure à la page 20 du rapport PR-213 A/B.

*Mis aux voix, l'article unique de la délibération amendée est refusé par 54 non contre 9 oui.*

*Le troisième débat ayant eu lieu, le refus de la délibération est définitif.*

---

<sup>1</sup> Rapports, 1426.

## **7. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 22 juin 2020: «Pour une subvention pérenne en faveur de l'association du Pavillon Cayla» (P-427 A)<sup>1</sup>.**

### **Rapport de M<sup>me</sup> Fabienne Beaud.**

Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions le 22 juin 2020. Elle a été traitée, sous la présidence de M. Arnaud Moreillon, le 31 août 2020. Les notes de séance ont été prises par M. Philippe Berger, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

### **Texte de la pétition**

(Voir annexe.)

### **Séance du 31 août 2020**

#### *Audition des pétitionnaires*

M. Velasco annonce tout d'abord vouloir présenter l'historique de l'association. Il rappelle ainsi que le pavillon en question, qui avait servi lors de l'Exposition nationale, était pendant longtemps voué à la destruction, avant d'être placé à Cayla. Il indique qu'à l'époque l'Etat avait décidé de le vendre, mais qu'il s'y était opposé. Des associations et des jeunes du quartier de Saint-Jean l'avaient alors contacté pour qu'il communique auprès des autorités leur souhait de le récupérer et d'en faire œuvre utile pour la collectivité. Il explique que M. Muller, alors conseiller d'Etat l'avait alors reçu en se montrant ouvert à cette idée. Il rappelle qu'à l'époque le pavillon était presque classé, et qu'il a donc fallu trouver un architecte qui accepte bénévolement de le rénover, et demander un droit de superficie qui fut très long à obtenir. Il ajoute qu'il a également fallu s'assurer l'argent nécessaire à cette reprise et à l'ouverture du pavillon, et souligne en particulier le soutien de la Fondation Wilsdorf et de la Loterie romande, ainsi que l'appui de M. Longchamp pour obtenir les subventions qui les ont aidé à retaper le pavillon. Il rappelle que l'objectif était de faire du pavillon un lieu de réinsertion, et indique que pendant sa restauration des jeunes du cycle en rupture ou problématiques avaient apporté leur contribution aux travaux sous la houlette d'un maître d'ouvrage, et relève que cela avait débouché sur un film documentaire. Il explique qu'aujourd'hui le pavillon a été retapé et sert de local de réinsertion via la réparation de vélos. Il indique qu'à l'heure actuelle le lieu n'est pas ouvert toute l'année, étant donné que les revenus générés sont trop faibles pour le permettre, et déplore

---

<sup>1</sup> Commission, 548.

en ce sens que la subvention allouée par la Ville a baissé, baisse progressive qui pourrait à terme mettre en péril l'entier de l'activité de l'association. Il conclut enfin sur l'importance de ce pavillon, aussi bien comme lieu de réinsertion sociale que comme lieu utile à la vie du quartier.

M. Häring précise que la subvention se situait à l'époque autour de 20 000-30 000, mais qu'elle a depuis constamment baissé.

M<sup>me</sup> Goffin explique ensuite que l'association est jusqu'à présent toujours restée fidèle aux quatre axes dans laquelle elle trouve son origine, à savoir premièrement celui de l'insertion, deuxièmement celui de la promotion de la mobilité douce, troisièmement celui de la rénovation architecturale du lieu, et quatrièmement celui d'en faire un lieu ouvert sur le quartier et à ses habitants. Elle note que ces quatre principes sont incarnés dans tout le parcours de l'institution. Elle explique que pour ce qui est du deuxième axe, des ateliers et des bourses à vélos ont été organisées, ainsi qu'un petit parc à vélos en partenariat avec la fourrière à vélos. Elle ajoute que pour ce qui est du troisième axe la rénovation est finie depuis 2015, mais indique que le jardin est réaménagé à son tour, avec la plantation de fleurs et de légumes. Elle rappelle qu'à chaque étape de la rénovation, l'association demandait aux entreprises d'engager aussi des jeunes en difficulté, précisant que cette mission est également au cœur de l'activité du pavillon, qui conformément au premier axe réinsère via la réparation des vélos, et ce en partenariat avec différentes structures, notamment la SGIPA. Elle cite à ce titre l'exemple du stagiaire actuel, qui est un migrant de 24 ans déjà expert dans le domaine dans son pays, et relève que cela a pour lui le mérite d'être utile tout en faisant valoir ses compétences. Pour ce qui est du quatrième axe, elle évoque récemment le fait que le jardin du pavillon ait été prêté à un habitant du quartier vivant dans un très petit appartement pour qu'il puisse y fêter son anniversaire. Elle explique que cette fidélité aux axes fondateurs de l'association font qu'elle s'éloigne de la rentabilité, et note à ce titre que pendant la période de semi-confinement elle est rentrée dans ses frais, étant donnée la suspension des activités sociales. Elle explique que par exemple l'auto-réparation ne vise pas à rapporter de l'argent, car les outils sont mis à disposition gratuitement, ainsi que la présence d'un moniteur en cas de besoin. Elle conclut que ces pour ces différentes raisons que l'association demande une subvention à la Ville, et précise que 40 000 francs sont nécessaires pour continuer à demeurer fidèle aux 4 missions du pavillon Cayla.

M. Häring indique que le pavillon perçoit tout de même des rentrées d'argent, en bénéficiant notamment des usagers qui souhaitent faire réparer leurs vélos sans passer par l'auto-réparation. Il précise que ces réparations se basent sur les tarifs pratiqués par Péclo13, pour éviter de leur faire de la concurrence au rabais. Il explique ensuite que le chiffre d'affaire de l'association tourne autour des 20 000-25 000 francs par année. S'il dit que le pavillon s'autofinance sur les charges et

## Pétition: subvention pour l'association Pavillon Cayla

les frais de moniteurs, une partie n'est pas finançable, à savoir la prise en charge des stagiaires et les activités d'auto-réparation. Il fait observer que si l'association est reconnue d'utilité publique depuis 2013, elle doit tout de même redemander une subvention chaque année, notant que cela a pour conséquence qu'il est difficile de vraiment s'organiser sur une année complète à l'avance, et qu'il est également en ce sens difficile de fidéliser les moniteurs. Il dit en ce sens le souhait de l'association de pouvoir planifier les activités sur une année complète, et de pouvoir disposer de 40 000 pour ouvrir sur une année complète. Il note de plus que l'ouverture partielle qui existe actuellement se fait en léger décalage avec la saison des stages, ce qui empêche des stagiaires de s'y présenter. Il précise que le montant formulé permettrait à l'association de tourner, et dit son souhait à ce que celui-ci soit pérennisé pour les raisons invoquées plus haut. Il souligne que cette pérennisation ne dispenserait bien évidemment pas l'association de rendre des comptes à la Ville, mais permettrait simplement de d'assurer la survie financière des activités du pavillon. Il conclut en rappelant que le but de l'association n'est pas de gagner de l'argent, et cite comme exemple de ce fait, le fait que les structures d'insertion n'ont rien à payer pour placer des jeunes au pavillon.

*Questions des commissaires*

Un commissaire remercie tout d'abord les auditionnés pour leur présentation, et salue ce joli projet qui fonctionne depuis dix ans. Il souhaite ensuite savoir si l'accès aux comptes de l'association pourrait être utile aux travaux de la commission.

M. Häring répond que le département de la cohésion dispose des comptes et pourra les leur transmettre. Il indique en revanche qu'il est en mesure de fournir le budget de l'association.

Ledit commissaire indique que le budget lui suffira.

Le président indique que ce dernier sera versé en annexe du procès-verbal (annexe pp. 21-22).

Un commissaire tient à constater tout d'abord le travail magnifique et précieux de l'association, ce aussi bien au niveau social que pour le quartier. Il souhaite ensuite en savoir davantage sur le profil de ces jeunes en réinsertion, et demande également si leur travail est fourni gratuitement ou s'ils pourraient être rémunérés par l'hospice ou un autre organisme. Il souhaite également savoir si l'association a des financeurs privés, et si les habitants du quartier leur font parfois des dons.

M<sup>me</sup> Goffin répond que pour ce qui est du profil, il s'agit généralement de jeunes en décrochage scolaire ou en réorientation professionnelle, pour lesquels

cette expérience est aussi utile en ce qu'elle leur permet de se rattacher à un rythme de travail régulier. Elle évoque également le cas de jeunes vraiment intéressés par la mécanique vélos et tentés par un CFC en la matière, et explique que le pavillon leur offre la possibilité de tester cela. Pour ce qui est des financeurs, elle note une subvention ponctuelle du BIE pour favoriser l'insertion des migrants. Elle indique que le problème des subventions privées c'est qu'elles financent des projets, non des charges salariales.

M. Häring en vient à la question des dons, et indique que si les auto-réparateurs sont invités à laisser quelque chose, ces sommes ne permettent pas de tourner. Il évoque également une subvention non-monnaire de 8145 francs accompagnant le droit de superficie.

M. Velasco précise que cette somme est inscrite au budget de l'Etat.

Une commissaire demande aux auditionnés pourquoi ils sont passés par une pétition pour relayer leurs demandes.

M. Velasco répond que plusieurs membres du Conseil municipal leur avaient promis qu'un arrêté serait déposé en ce sens, mais constate que cela fait trois ou quatre ans que cette promesse a été faite et que rien n'en est sorti. Il indique que face à cette situation l'association s'est décidée à passer par une pétition, et relève qu'une attente supplémentaire réduirait le pavillon à n'ouvrir qu'un jour par semaine.

Elle constate que la Ville verse chaque année à l'association une subvention extraordinaire, demande si celle-ci pourrait décider de ne pas la renouveler.

M. Velasco indique que le montant de celle-ci a déjà été baissé d'année en année. Il déclare ensuite que le montant demandé est modeste, ce d'autant que le travail accompli depuis dix ans a été bien fait. Il ajoute que si l'activité n'est pas rétributive au point de vue financier, elle l'est du point de vue du Bien Commun. Il dit enfin déplorer que les conseillers municipaux contactés n'aient pas pris la peine de présenter un projet allant dans le sens de la demande formulée dans la pétition.

La commissaire demande combien de jeunes sont reçus annuellement comme stagiaires.

M<sup>me</sup> Goffin répond que 15 stagiaires environ passent annuellement par le pavillon, ce qui représente environ 500 heures de stage, heures dont elle fait observer qu'elles dépendent des heures d'ouverture possibles. Elle relève en ce sens que les heures de stage ont été doublées entre 2018 et 2020 étant donné que l'ouverture du pavillon au public était restreinte du fait de la baisse de la subvention. Elle indique que pour se calquer sur le rythme de la saison des apprentissages, l'atelier cycliste devrait ouvrir à ses risques et périls entre avril-mai, en attendant l'arrivée de la subvention.

## Pétition: subvention pour l'association Pavillon Cayla

M. Häring précise qu'il s'agit pour la majorité de stages découvertes d'une semaine ou deux.

Ladite commissaire souhaite savoir qui recommande le pavillon à d'autres structures pour y placer des jeunes.

M. Häring répond que c'est l'association elle-même qui a contacté ces structures, et de citer le Foyer de l'étoile ou la SGIPA. Il ajoute que l'association a ainsi développé elle-même son réseau. Il relève qu'étant donnée la situation incertaine de ces derniers mois aucun partenariat n'a pu être concrétisé cet été.

M<sup>me</sup> Goffin ajoute que cela est également dû au fait que la subvention du BIE est arrivée très tard.

Un commissaire demande si la subvention pour 2020 a déjà été reçue.

M. Häring répond par la positive, précisant que le montant a été de 12 000 francs. Il note ensuite que les activités d'auto-réparation et d'insertion n'ont pu être pratiquées depuis le 1<sup>er</sup> janvier.

Ledit commissaire demande quelle part du budget total occupe ce montant.

M. Häring répond que cette somme couvre l'ouverture pendant un tiers de l'année, soit quatre mois d'ouverture, et fait observer que c'est pour cela que le montant de 40 000 francs, qui permet d'ouvrir toute l'année a été demandé.

Une commissaire indique que l'association pour laquelle elle travaille a reçu des artistes en résidence qui ont pu profiter du pavillon Cayla pour réparer leurs vélos, relevant que ce type de réparations coûte cher dans un commerce.

Une commissaire tient tout d'abord à louer la belle philosophie du projet présenté, ainsi que ses missions, consistant d'une part à contribuer à la réinsertion de jeunes en décrochage d'une part, et à l'usage des personnes du quartier d'autre part. Elle dit ensuite son intérêt à en savoir davantage sur le fonctionnement de l'association, et demande combien de salariés travaillent pour elle, combien de personnes en sont membres, quels sont les montants des cotisations, ainsi que tout autre élément pertinent à la compréhension de la pétition. Elle demande en outre si un budget de l'association pourrait être transmis à la commission.

M. Häring indique que l'association compte environ 160 à 170 membres, dont la plupart payent la cotisation. Pour ce qui est des employés, il déclare qu'à l'heure actuelle deux personnes sont engagés par l'association, précisant qu'il s'agit d'un moniteur vélo travaillant vingt et une heures par semaine, et d'une coordinatrice travaillant vingt heures par mois. Il indique que ce deuxième poste a été ouvert en 2018 pour assurer notamment les recherches de fonds et le suivi des stagiaires. Il fait ensuite observer que la subvention demandée permettrait d'engager en été un deuxième moniteur vélo, étant donnée la forte affluence que

connaît le pavillon durant cette saison. Puis il explique que la rémunération de ces salariés est de 26 francs/heure, ce qui constitue un montant plutôt bas, qui se base notamment sur ceux de Péclôt13. Il déclare enfin que le budget a été transmis au président (annexe pp. 21-22).

Elle demande si des liens ont été établis entre l'association et la FASE.

M. Häring répond par la négative, mais relève que des liens ont été établis avec la Maison de quartier de Saint-Jean.

M<sup>me</sup> Goffin ajoute que la cotisation est fixée à 10 francs.

Une commissaire constate tout d'abord qu'il s'agit d'un beau projet, et loue son approche globale. Elle dit en ce sens son étonnement à ce que l'association ne soit pas davantage subventionnée, et observe que rien n'est pour l'instant pérenne dans les soutiens financiers dont elle dispose. Elle souhaite ensuite savoir s'il est exact que le pavillon ne fonctionne plus depuis novembre.

M<sup>me</sup> Goffin répond qu'il a rouvert depuis peu.

M. Häring précise qu'aujourd'hui, même l'activité de réinsertion a ouvert, mais qu'auparavant l'association ne pouvait même plus faire face au paiement des salaires.

Elle note qu'il doit être usant de demander la subvention chaque année pour une petite structure comme celle-ci.

M. Häring le confirme, et déclare que c'est notamment pour cette raison qu'ils souhaitaient faire en sorte que le montant soit pérennisé.

M. Velasco indique qu'il a dû même téléphoner à un conseiller d'Etat pour demander 9000 francs pour éviter que le pavillon ait à fermer définitivement. Il dit que cela est d'autant plus étonnant que les membres sont bénévoles, et que la fondation est déclarée d'utilité publique.

Le président souhaite remercier les auditionnés pour ce qu'ils apportent à la Ville.

Une commissaire tient tout d'abord à saluer le travail de l'association, ainsi que les vertus indéniables de leur action, puis estime qu'il serait utile à la commission de disposer du budget de la structure. Elle demande ensuite si l'association a une stratégie de recherche de fonds au-delà de la Ville et chez les privés.

M<sup>me</sup> Goffin répond par la positive et cite notamment un don de la Fondation Wilsdorf, mais rappelle que le problème des privés, c'est qu'ils ne payent pas les salaires, qui constituent en l'occurrence une charge importante pour l'association. Elle rappelle de plus le droit de superficie que l'Etat leur a accordé. Elle déclare ensuite que l'objectif de l'association est aujourd'hui de ne plus vivre dans une

## Pétition: subvention pour l'association Pavillon Cayla

situation d'incertitude, qui nécessite de contacter les partenaires à la dernière minute et rend les horaires du pavillon peu lisible pour les habitants du quartier.

M. Häring ajoute qu'une demande de subvention avait été adressée à G'innove. Il explique ensuite que l'association est intéressée à poursuivre et développer le projet migrants, ainsi qu'à lancer d'autres projets plus ponctuels, mais indique que leur faut pour cela pouvoir se permettre d'avoir une vue à long-terme sur le fonctionnement général.

M<sup>me</sup> Goffin relève que s'il est intéressant de faire appel à des fonds privés ponctuellement pour des projets précis, il est usant de faire des demandes chaque année pour assurer le budget de fonctionnement.

Un commissaire souhaite savoir ce qu'il advient des stagiaires en mécanique vélo après leur stage au pavillon, et demande s'ils font ensuite un apprentissage dans le domaine. Il demande en ce sens si ces stages sont utiles pour les intégrer dans une formation. Il souhaite savoir également en quoi consistant l'Action lumière.

M. Häring répond que le suivi des stagiaires ne se poursuit pas au-delà de leur stage au pavillon, mais indique qu'il ressort parfois des bilans de stages que certains d'entre eux ont été confirmés dans leurs choix professionnels.

Le président indique que son travail à l'OSEO lui permet de compléter cette réponse et relève que ces stages permettent de bien identifier et vérifier les dispositions naturelles des jeunes, et de constater l'existence d'un savoir professionnel réalisable dans un métier. Il dit aussi l'utilité de ce type de stages sur le plus long-terme, en ce qu'ils inscrivent les jeunes dans un rythme de travail régulier, et permettent de constater s'ils sont capables d'arriver à l'heure, d'effectuer des tâches correctement et de réussir à entretenir de bonnes relations professionnelles.

M<sup>me</sup> Goffin ajoute que le retour des travailleurs sociaux qui sont leurs partenaires est souvent très positif, et relève que cela se perçoit dans le fait que la collaboration se poursuit encore. Elle explique ensuite que l'Action lumière avait été organisée avec PRO VÉLO pour informer et travailler sur les normes d'éclairage en vigueur, mais indique qu'elle n'a pu avoir lieu cette année.

M. Häring indique que l'association fait parfois payer des prestations, et de citer le partenariat avec PRO VÉLO pour l'organisation de la bourse aux vélos, ou les ballades organisées dans les communes sur leurs demandes.

Un commissaire demande si l'auto-réparation est facturée.

M<sup>me</sup> Goffin répond par la négative.

Il demande quelle est la tranche horaire de cette activité.

M<sup>me</sup> Goffin répond qu'elle a lieu trois heures par jour, entre 13 h et 16 h.

Ledit commissaire demande le coût de la réparation classique.

M. Häring répond qu'elle est facturée à 60 francs l'heure. Il ajoute qu'un tiers des personnes font recours à ce format de réparations, et note que ce type de demandes permet justement de former les stagiaires avec le moniteur.

M. Goffin précise que l'année passée on était environ à moitié-moitié, soit 550 usagers du côté de l'auto-réparation, et 520 du côté de la réparation classique.

Il demande si des vélos sont également remis en état pour être vendus.

M. Häring répond que cette activité pourrait être développée en hiver quand il y a moins de monde, et que cela constitue une activité intéressante à pratiquer avec un stagiaire, étant donné que le vélo doit souvent être démonté. Il indique que l'année passée 10 à 15 vélos ont été revendus, ce qui constitue pour l'instant une petite activité.

Il demande si des vélos sont cherchés à la fourrière, ou si c'est uniquement les habitants qui les leur apportent.

M. Häring répond que ce sont uniquement des gens qui les leur apportent, et que l'association n'achète pas de vélos, et d'expliquer que la place manque déjà pour accueillir le nombre importante des demandes. Il précise que l'association veille à une traçabilité des vélos revendus.

### *Discussion et vote*

Une commissaire demande s'il ne serait pas possible de demander directement au Conseil municipal de voter cette subvention pérenne. Elle explique que cela serait d'autant plus pertinent du point de vue du déroulement de cette séance qui a ouvert sur la question des jeunes en déshérence, et de noter que cette pétition permet justement une prise en charge intelligente et intégrante de jeunes de ce type.

Une commissaire propose pour sa part l'audition de M<sup>me</sup> Kitsos, qui peut être en mesure de demander l'attribution de cette subvention auprès de la commission des finances.

Un commissaire relève qu'il serait plus pertinent de renvoyer directement la pétition au Conseil administratif pour appuyer cette demande qui traîne depuis longtemps et montrer qu'il s'agit d'un projet intéressant. Il indique que cela est d'autant plus justifié qu'il appartient au Conseil administratif d'ensuite prendre contact avec les pétitionnaires pour étudier les modalités possibles de mise en œuvre de cette pétition.

Une commissaire relève que si l'audition de M<sup>me</sup> Kitsos pourrait faire sens, elle dit son doute qu'en au fait que cela permette d'accélérer les choses. Elle indique plus généralement que le Conseil municipal ne peut décider de la pérennisation

## Pétition: subvention pour l'association Pavillon Cayla

de cette subvention, et déclare que l'organisme pour lequel elle travaille doit de même chaque année demander à nouveau sa subvention, précisant que c'est ainsi que cela fonctionne à Genève.

Le président demande s'il serait possible et pertinent de la renvoyer à la CF.

Une commissaire répond par la positive, mais indique que cela prendrait du temps, en ce que la commission des finances procéderait certainement de nouveau à l'audition des pétitionnaires et à d'autres auditions.

Le président dit bien l'entendre, mais note que c'est la commission des finances qui peut voter au final un préavis positif à cette subvention.

Un commissaire estime pour sa part qu'il serait sage d'auditionner M<sup>me</sup> Kitsos, étant donné qu'est en jeu une certaine somme d'argent.

Un commissaire note qu'il serait plus pertinent de la renvoyer au Conseil administratif plutôt car la CF, étant donné que c'est celui-ci qui procède à un premier arbitrage au niveau budgétaire. Il indique ensuite qu'il serait en outre peu opportun de court-circuiter le Conseil administratif.

Un commissaire indique que l'audition de M<sup>me</sup> Kitsos étant déjà programmée dans le cadre de la pétition P-422, il y aura tout lieu de lui poser des questions sur la pétition P-427 à ce moment-là.

Une commissaire relève qu'un renvoi à la commission des finances permettrait de s'assurer de la transparence du processus étant donné qu'un rapport public sera produit, tandis qu'un renvoi au Conseil administratif engendrerait une certaine opacité de la décision. Elle déclare que la transparence serait préférable vis-à-vis des citoyens.

Le président propose aux commissaires de passer au vote entre la demande d'audition de M<sup>me</sup> Kitsos, le renvoi au Conseil administratif, et le renvoi à la commission des finances.

Renvoi au Conseil administratif: 1 EàG, 3 S, 3 Ve, 2 PDC, 2 PLR

Renvoi à la commission des finances: 1 S

Audition de M<sup>me</sup> Kitsos: 1 UDC

La commission accepte le renvoi de la P-427 au CA par 11 voix, contre 1 voix en faveur du renvoi à la CF, 1 voix en faveur de l'audition de M<sup>me</sup> Kitsos et 0 abstention.

*Annexe: pétition P-427*

SÉANCE DU 27 OCTOBRE 2020 (soir)  
Pétition: subvention pour l'association Pavillon Cayla



PAVILLON  
CAYLA



P-427

Monsieur Alberto Velasco  
**Association Pavillon Cayla**  
Chemin William-Lescaze, 2  
1203 Genève  
Email : [info@pavilloncayla.ch](mailto:info@pavilloncayla.ch)  
Téléphone : 079 373 82 29

**Service du Conseil municipal (SCM)**  
Secrétariat général  
Rue de la Coulouvrenière 44  
1204 Genève

Concerne : Pétition en faveur de l'association Pavillon Cayla

Genève, le 02 juin 2020

Chère Madame, cher Monsieur,

Nous vous écrivons concernant l'association Pavillon Cayla. Depuis 2013, notre structure est fortement implantée dans le quartier Saint-jean – Charmilles où elle occupe une place importante pour ses habitants au travers de quatre missions : 1) Préservation du patrimoine architectural et végétal, 2) promotion de la mobilité douce, 3) insertion de jeunes, 4) lieu de rencontre.

Malheureusement, d'année en année, le montant des subventions allouées a fortement baissé ce qui met en danger la poursuite de nos missions.

C'est pourquoi nous vous envoyons cette pétition qui demande à ce qu'une **subvention pérenne** soit allouée afin de nous permettre de travailler sereinement au développement d'activités reconnues d'utilité publique et sur le long terme.

A ce jour, nous avons collecté un total de **399 signatures** (316 sur papier et 83 sur le site [petitionenligne.ch](http://petitionenligne.ch)) (documents ci-joints). Vous pouvez donc constater que l'association bénéficie d'un large soutien de la population. C'est pourquoi nous vous demandons d'examiner notre requête.

Nous restons à votre disposition pour des informations supplémentaires et pour défendre notre position devant la commission des pétitions.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, chère Madame, cher Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

**Association Pavillon Cayla**  
Monsieur Alberto Velasco – Président

## Pétition: subvention pour l'association Pavillon Cayla



### Pétition en faveur de l'association Pavillon Cayla (15.02 au 01.04.2020)

En 2011, l'année de création de l'association « Pavillon Cayla », ses initiateurs-trices rêvaient d'offrir une nouvelle vie à cette maisonnette du 19ème siècle en développant un projet à but non-lucratif, basé sur quatre lignes directrices :

- Patrimoine architectural et végétal : Réhabiliter un lieu tombé en désuétude,
- Mobilité douce : Offrir un service aux cyclistes du quartier et de passage,
- Insertion jeunes : Offrir aux jeunes un lieu d'insertion professionnel, sous forme de stages et de petits-jobs,
- Lieu de rencontre : accueil libre qui permet des rencontres intergénérationnelles.

Nous accueillons chaque année 12 à 15 stagiaires, nous menons des activités de quartier, nous assurons des réparations vélo à petits prix et nous offrons un service d'autoréparation gratuit. Le Pavillon Cayla est un acteur important pour la cohésion sociale et la promotion de la mobilité douce dans le quartier St-jean - Charmilles et au-delà. Depuis 2013, le département de la Cohésion sociale (Ville de Genève), nous a soutenu avec des subventions ponctuelles que nous devons redemander chaque année. De CHF 20'000.- par année en 2013, ce montant est descendu à CHF 12'000 aujourd'hui. Nous avons pu partiellement combler ce manque avec une subvention du Bureau de l'intégration des Étrangers pour un projet d'accueil de migrants. Mais cette subvention s'est également réduite de moitié entre 2017 et aujourd'hui.

Si le Pavillon Cayla assure un autofinancement de ses charges avec les réparations, une subvention régulière et suffisante est nécessaire pour assurer l'encadrement des stagiaires, l'accompagnement dans les activités d'autoréparation et pour mener des activités de quartier

L'association du Pavillon Cayla est arrivée à la limite de ce fonctionnement avec des subventions extraordinaires qui ne sont pas garanties et diminuent d'année en année. Cette situation empêche d'assurer la continuité et le développement de nos activités.

**Les signataires de cette pétition demandent au Conseil Municipal de bien vouloir octroyer à l'association du Pavillon Cayla une subvention pérenne qui permette de travailler au développement de nos activités reconnues d'utilité publique, de manière sereine et sur le long terme.**

**M<sup>me</sup> Fabienne Beaud, rapporteuse** (PDC). Je rappellerai juste les objectifs de l'association Pavillon Cayla, créée en 2019. Ses membres ont retapé le bâtiment en question, qui date du XIX<sup>e</sup> siècle et se trouve au chemin William-Lescaze. Ils ont créé cette association dans le but premier de créer un lieu de réinsertion professionnelle proposant des petits jobs ou des stages de réparation de vélos. Ce dispositif est destiné à de jeunes personnes en décrochage scolaire ou qui souhaitent trouver une nouvelle orientation professionnelle. Le deuxième objectif de l'association est d'instaurer dans le Pavillon Cayla un lieu de rencontre pour favoriser la création de liens sociaux entre les habitants du quartier. Le troisième objectif est la promotion de la mobilité douce.

Comme je le disais, les jeunes qui fréquentent le Pavillon Cayla ont la possibilité de réparer des vélos – le leur ou celui des habitants – en se faisant payer pour cela via le financement des pièces ou la rémunération des heures de travail. Ils sont encadrés par deux personnes engagées par l'association qui touchent un salaire de 26 francs de l'heure.

L'association Pavillon Cayla compte entre 160 et 170 membres, dont la plupart paient une cotisation. La pétition P-427 a été lancée pour demander au Conseil municipal de bien vouloir octroyer à cette association une subvention pérenne qui lui permette de travailler sur le long terme au développement de ces activités reconnues d'utilité publique. La commission des pétitions a auditionné les pétitionnaires et a aussi trouvé que leur travail était une activité d'utilité publique. Les commissaires ont apprécié l'encadrement qu'ils offrent aux jeunes du quartier ou à d'autres jeunes cherchant un nouvel objectif professionnel. La commission des pétitions a donc voté quasi à l'unanimité le renvoi de la pétition P-427 au Conseil administratif, afin qu'il décide l'octroi d'une subvention pérenne à l'association Pavillon Cayla.

**M. Didier Lyon** (UDC). Le pavillon occupé par cette association date de l'Exposition nationale de 1896. Longtemps voué à la démolition, il a franchi les années. Finalement, le Conseil d'Etat s'est montré ouvert à sa récupération par des associations et des jeunes du quartier de Saint-Jean. La rénovation a été longue, mais elle a abouti, avec l'appui de la Fondation Hans Wilsdorf, de la Loterie romande et de M. François Longchamp.

Les pétitionnaires ont signalé à la commission que les subventions de la Ville avaient diminué d'année en année et que, de plus, le fait que le Pavillon Cayla ne peut ouvrir toute l'année générerait une baisse des revenus pour l'activité de réparation de vélos. Les buts de l'association Pavillon Cayla sont l'insertion des jeunes, la promotion de la mobilité douce, la rénovation architecturale du pavillon et la transformation de celui-ci en un lieu ouvert sur le quartier pour ses habitants. Environ 15 stagiaires passent annuellement par le Pavillon Cayla pour 500 heures

## Pétition: subvention pour l'association Pavillon Cayla

de stage. L'association compte 160 à 170 membres. Pour ces raisons, l'Union démocratique du centre soutiendra le renvoi de la pétition P-427 au Conseil administratif.

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ces jeunes opèrent dans le Pavillon Cayla depuis de nombreuses années et je pense que leur activité mérite tout à fait d'être soutenue. C'est pourquoi le Mouvement citoyens genevois votera les conclusions de la commission des pétitions en invitant fermement le Conseil administratif à apporter son soutien à l'association Pavillon Cayla et à lui octroyer une subvention pérenne.

**M<sup>me</sup> Maryelle Budry** (EàG). M<sup>me</sup> Beaud a très bien résumé la situation, mais je tiens à réaffirmer que le travail de l'association Pavillon Cayla représente tout ce qu'aime et veut soutenir Ensemble à gauche: la préservation du patrimoine architectural et végétal, la promotion de la mobilité douce, l'insertion des jeunes en rupture ou en fragilité scolaire, un nouveau lieu de rencontre chaleureux et original pour les gens du quartier.

Malgré une expérience de dix ans de bons et loyaux services, des évaluations très positives et la reconnaissance de son travail comme activité d'utilité publique, le comité de cette association doit chaque année courir pour boucler ses comptes. Certes, il reçoit des dons privés et fait parfois payer des prestations de réparation de vélos, mais la subvention de la Ville a baissé. Nous espérons vivement que le Conseil administratif accordera la subvention annuelle pérenne de 40 000 francs demandée par cette association, afin qu'elle ne soit pas obligée de diminuer ses prestations ou même de supprimer des postes de moniteur. Cette somme permettra au comité de consacrer son temps à mettre sur pied de nouveaux projets pour le quartier, au lieu de courir après l'argent. Nous demandons donc instamment au Conseil administratif de soutenir à long terme et de façon pérenne l'association Pavillon Cayla.

**M. Matthias Erhardt** (Ve). Mes préopinantes et préopinants ont déjà très bien résumé le précieux travail fourni par l'association Pavillon Cayla. J'aurais juste à ajouter que réparer au lieu de remplacer est, bien sûr, un principe vert auquel nous sommes extrêmement attachés. Nous voterons donc naturellement en faveur du renvoi de la pétition P-427 au Conseil administratif, sachant à quel point il est important pour les associations de pouvoir compter sur un certain socle de financement afin de planifier leurs activités. Or celles de cette association, pour nous, méritent clairement d'être soutenues par la Ville.

**M<sup>me</sup> Christina Kitsos, conseillère administrative.** L'activité de l'association Pavillon Cayla répond à deux priorités du Conseil administratif: d'une part la cohésion sociale, d'autre part l'urgence climatique. A ce titre, les buts de l'association sont très clairs; je ne veux pas les répéter, puisqu'ils ont déjà été énoncés à maintes reprises ce soir. Je souligne que cette association travaille spécifiquement avec la jeunesse pour l'insertion de jeunes hommes et de jeunes filles de 15 à 25 ans, tout en mettant en avant la mobilité douce par la réparation de vélos.

L'association Pavillon Cayla est soutenue depuis 2013 par la Ville de Genève, via l'Unité de vie associative (UVA) du département de la cohésion sociale et de la solidarité. En 2019, elle recevait encore une subvention annuelle de 12 000 francs. Certes, la subvention a baissé, puisqu'en 2013 elle était de 30 600 francs et qu'elle est aujourd'hui de 12 000 francs. J'aimerais relever ici que le Bureau de l'intégration des étrangers soutient aussi cette association, puisque celle-ci accueille des stagiaires issus du foyer de l'Etoile, c'est-à-dire qu'elle engage de jeunes requérants d'asile. On voit donc qu'elle fournit un travail vraiment très important, et je crois qu'il faut le saluer.

A mon sens, il est important qu'un soutien financier pérenne puisse être accordé à l'association Pavillon Cayla pour promouvoir la mobilité douce et renforcer la cohésion sociale. Dans la période de pandémie de Covid-19 que nous traversons, nous savons à quel point la mobilité douce n'est pas seulement une réponse à l'urgence climatique, mais qu'elle fait partie aussi, si on peut dire, des comportements permettant de limiter la propagation du virus. Je soutiens donc la pétition P-427. Il faudra qu'on regarde ensuite comment faire, au niveau de l'UVA, pour trouver le financement adéquat.

**Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le renvoi de la pétition au Conseil administratif sont acceptées à l'unanimité (62 oui).**

**8. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 8 octobre 2019: «Pour le respect des activités bénévoles des commissaires des cuisines scolaires du quartier Saint-Gervais, au service des enfants de la ville de Genève» (P-409 A)<sup>1</sup>.**

**Rapport de M. Didier Lyon.**

Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal lors de sa séance du 8 octobre 2019. Elle a été traitée, sous la présidence de M. Thomas Zogg, le 25 novembre 2019, le 20 janvier et le 9 mars 2020. Les notes de séance ont été prises par M. Philippe Berger, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

**Texte de la pétition**

(Voir annexe.)

**Séance du 25 novembre 2019**

*Audition de M. Hämmerli, représentant des pétitionnaires, accompagné de MM. Traversa, Dominicé et Villy*

M. Hämmerli remercie le président et les commissaires de bien vouloir le recevoir aujourd'hui au sujet de la pétition P-409. Il donne ensuite lecture de la déclaration suivante:

«En vous remerciant d'avoir fait droit à notre demande d'être entendus, je tiens d'emblée à vous rappeler que les commissaires des cuisines scolaires de Saint-Gervais ont fait l'objet d'accusations totalement infondées de racisme envers les enfants et de sexisme à l'endroit du personnel féminin de la part du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), relayées de manière incompréhensible par le département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS) en la personne de son directeur. Ces accusations constituent ni plus ni moins une grave atteinte à l'honneur et à la réputation morale des commissaires et relèvent de la diffamation, sanctionnée par l'article 173 du Code pénal suisse (CPS), voire de la pure calomnie (174 CPS).

»S'appuyant sur leurs statuts et la convention signée avec le GIAP, les cuisines scolaires de Saint-Gervais soulignent que s'il surgit un différend avec le GIAP, celui-ci doit prioritairement être résolu entre eux. Or, en l'espèce, force est de constater que c'est le DCSS qui nous a suspendus sans respecter le droit

---

<sup>1</sup> «Mémorial 177<sup>e</sup> année»: Commission, 1708.

d'être entendu et en l'absence de toute preuve, soit manifestement sur la base de pures inventions. Il aura fallu que la *Tribune de Genève* interpelle le Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO) et pose un certain nombre de questions dérangeantes pour que l'attitude des fonctionnaires de la Ville se modifie tant soit peu sans toutefois que ces derniers puissent justifier à l'endroit de notre conseil, M<sup>c</sup> Patrick Malek-Ashgar, avocat et professeur de droit, leur décision de suspension et plus grave encore dans l'incapacité d'objectiver les accusations portées à leur connaissance et qu'ils ne s'étaient même pas donné la peine de vérifier. Ancien cadre supérieur de l'Etat de Genève, ancien membre du Pouvoir judiciaire, commissaire non rétribué et défrayé des cuisines scolaires de Saint-Gervais, j'ai été, ainsi que l'ensemble de mes camarades, suspendu de toute activité le 15 avril dernier jusqu'à la rentrée scolaire du 26 août 2019. Selon la jurisprudence de la Cour des comptes (CdC), les communes ont le devoir d'agir en respectant les principes de la bonne foi et de l'égalité de traitement et aussi et surtout d'interdire tout arbitraire. Le moins que l'on puisse dire, c'est que la Ville de Genève, en l'occurrence, a grossièrement violé ces principes, raison pour laquelle j'ai été conduit à m'adresser au Conseil municipal, autorité de surveillance de l'administration municipale à teneur de la législation et partant garant du respect de l'Etat de droit par les personnes détentrices de la puissance publique. Invités à l'assemblée générale ordinaire des cuisines scolaires de Saint-Gervais du jeudi 26 septembre 2019, tant le directeur du département que la cheffe du ECO ont refusé de présenter leurs regrets, à défaut d'excuses, pour le préjudice subi et consécutif aux accusations calomnieuses du GIAP et admises coupablement par la Ville. En conclusion, les cuisines scolaires de Saint-Gervais attendent de la Ville, grâce à votre intervention, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, que celle-ci reconnaisse ses torts et rétablisse les commissaires dans leur honneur en exprimant ses regrets et excuses.»

Il précise ensuite que M. Traversa a participé à toutes les séances, notant qu'à aucun moment on ne lui a signalé les raisons d'une telle convocation, et relevant qu'il ignorait même l'identité d'une des personnes qui participaient à ces séances. Indiquant avoir par ailleurs d'excellents rapports avec M<sup>me</sup> Alder, conseillère administrative, il observe qu'en l'espèce il aurait été attendu que l'on justifie ces convocations et qu'on laisse un laps de temps aux intéressés pour se défendre, et aurait été préférable qu'il soit signifié clairement que la Ville avait l'intention de cesser ses relations avec les cuisines scolaires. Il signale en outre qu'à la réception de la suspension précitée, il a pu s'entretenir avec des amis, anciens maires de la Ville qui ont dirigé le DCSS, et qui ont été sévères avec les fonctionnaires dont elle émanait. Il conclut enfin, rappelant que les accusations qui leur ont été faites sont absolument infondées.

M. Traversa ajoute qu'à chaque convocation il demandait à pouvoir défendre les commissaires, et a réclamé plusieurs fois par courrier à ce que lui soient communiqués les noms des personnes soupçonnées de comportements

Pétition: activités bénévoles des commissaires  
des cuisines scolaires de Saint-Gervais

racistes et sexistes dans les cuisines scolaires, pour que celles-ci puissent être sanctionnées, si les faits étaient avérés. Il relève que cela n'a jamais été fait, et note que dans le cas où la Ville et le GIAP seraient allés trop vite en besogne, il conviendrait de s'excuser par écrit, ne serait-ce que pour atténuer les velléités de certains commissaires à porter plainte. Il indique avoir écrit à M. Vallat et M<sup>me</sup> Widmer, pour leur signifier qu'il n'était pas du tout d'accord avec leur manière de faire, et qu'il était outré du traitement réservé en bloc aux commissaires des cuisines scolaires.

Il rappelle comment les deux personnes précitées ignoraient ses objections, voire ricanait en les entendant. Il déplore ensuite qu'avant d'en arriver là, M. Diserens ne soit pas simplement allé parler avec le directeur des cuisines scolaires. Il donne ensuite lecture d'un courrier qui lui a été adressé par M. Vallat après la réintégration des commissaires, où celui-ci explique que cette affaire est le fruit d'un malentendu, et qu'il n'avait jamais pensé que tous les commissaires avaient eu des comportements sexistes et racistes. Il répète que la seule demande qui a été formulée par lui-même et ses collègues est que leur soit communiqué le nom des personnes visées, ainsi que le ou les moments où ils n'auraient pas fait montre de comportements adéquats, afin de ne plus faire appel à leurs services, et relève qu'à aucun moment le GIAP n'a fourni de tels renseignements, observant que cela les fait un peu rester sur leur faim. Il déclare enfin qu'étant appelé personnellement à diriger bientôt une association de rugby, il ne voudrait pas qu'on soit en mesure de se baser sur cette affaire pour lui prêter des comportements sexistes ou racistes.

M. Dominicé ajoute qu'il s'est pour sa part senti sali par cette histoire, relevant que ses enfants et ses petits-enfants étaient choqués d'apprendre qu'on lui prêtait de tels comportements. Il dit vouloir que son honneur soit rétabli, et demande justice.

M. Villy déplore que la partie adverse ne soit pas là ce soir pour répondre à leurs remarques. Faisant état de ses quarante-quatre ans de services en tant que commissaire des cuisines, et de sa carrière précédente comme juriste, il déclare que dans cette affaire l'Etat de droit a été bafoué, et estime qu'il est déplorable que les autorités aient fait fi ou aient méconnu le droit d'être entendu et le droit de recours. Il dit attendre des excuses formelles de la part de la Ville de Genève et du GIAP, et déclare qu'il est inacceptable que lui et ses collègues aient été traités par ces instances d'une telle manière. Il indique qu'il convient de sanctionner des commissaires si certains d'entre eux posent problème, mais déclare qu'il est inacceptable de jeter l'opprobre sur tous comme cela a été fait. Il indique par conséquent que s'il ne reçoit pas de réponse ni d'excuses d'ici le 31 décembre, il se réserve le droit de porter plainte contre M. Diserens. Il explique ensuite qu'il n'a jamais eu de querelle pareille dans toute sa carrière, relevant que cela est d'autant plus triste que l'on s'en prend ici à des bénévoles, qui payent leurs repas et servent les enfants dignement et proprement. Il déclare en ce sens plus généralement que les bénévoles mériteraient plus de considération de la part de

SÉANCE DU 27 OCTOBRE 2020 (soir)  
Pétition: activités bénévoles des commissaires  
des cuisines scolaires de Saint-Gervais

la Ville de Genève, étant donné que sans eux certaines activités ne pourraient tout simplement pas avoir lieu, et de citer en exemple les cuisines scolaires, les camps de vacances et les activités sportives. Il relève ensuite dans le cas précis la tendance du GIAP à vouloir progressivement fonctionnariser les cuisines scolaires, et rappelle, face à cette tendance, l'esprit qui a été à l'origine de la création des cuisines scolaires, notant que celle-ci a été le fait de donateurs et de bénévoles. Il explique enfin avoir donné sa démission de l'Association des cuisines scolaires de Saint-Gervais pour protester contre le traitement arbitraire précité, mais indique qu'il est resté membre de l'Association des commissaires des cuisines scolaires elle-même.

Le président remercie les auditionnés pour leur présentation, puis ouvre le tour des questions.

Un commissaire dit sa grande surprise face au comportement de la Ville de Genève, qui semble avoir pris prétexte des plaintes du GIAP pour suspendre l'activité des commissaires, et estime que lorsque l'on suspend un collaborateur, en plus bénévole, le minimum est de fournir à l'intéressé un résumé des faits pour qu'il puisse se défendre et non de le renvoyer manu militari. Il demande en ce sens s'il est exact que les commissaires ont été suspendus sans recevoir de justification.

M. Traversa le confirme, expliquant qu'ils ont été suspendus, et n'ont reçu de motif qu'après cette suspension.

Un commissaire, relevant la nature en plus assez floue du motif, demande si l'on a pu s'entretenir avec les personnes qui se sentaient discriminées, et ajoute qu'en tout état de cause la manière dont un employé de la qualité de la Ville de Genève a procédé est aberrante.

M. Hämmerli rappelle tout d'abord avoir demandé le ou les noms de la ou des personne-s visée-s, ainsi que la date, l'heure et le lieu où les faits se seraient produits, expliquant que celui ou ceux qui se serai-en-t rendu-s coupable-s des faits reprochés, serai-en-t le cas échéant facilement identifiable-s du fait que les dates sont réparties à l'avance et que tous les noms apparaissent donc sur le calendrier. Il note que cela permettrait de demander à l'un ou l'autre ce qui s'est passé à ce moment-là, et le cas échéant de prendre des mesures. Il rappelle une nouvelle fois que ni le GIAP ni la Ville n'ont répondu à leurs questions, se bornant pour les premiers à rappeler que leur mission était d'accompagner les enfants en dehors du cadre scolaire, mais note que cela a changé lorsque l'Association des commissaires leur a fait envoyer une lettre par leur avocat. Il déclare que les fonctionnaires de la Ville n'auraient jamais pensé que leur décision prise hâtivement provoquerait une telle réaction. Il en appelle ensuite aux conseillers municipaux, qui une fois par an tiennent le couteau par le manche, lors du vote du budget alloué notamment au GIAP, expliquant qu'à l'heure actuelle

personne ne contrôle vraiment cet organisme. Il observe enfin qu'il est notamment problématique qu'il n'y ait pas de distance entre les fonctionnaires de la Ville et le directeur du GIAP, et que cette proximité a été régulièrement perçue dans les réunions auxquelles les commissaires ont pu participer avec ces deux instances.

Le président s'étonne du traitement réservé aux bénévoles, et note que leur rôle est fondamental dans les cuisines scolaires, qui ont connu ces dernières années une augmentation de plus de 40% de leur taux de fréquentation par les enfants, tandis que les effectifs du DCSS n'ont pour leur part que très peu augmenté. Il demande ensuite aux auditionnés s'ils contribuent aussi financièrement aux dépenses des cuisines scolaires.

M. Traversa répond par la positive, et précise que cela passe notamment via le paiement de leur cotisation annuelle, qui permet de financer leurs propres repas et d'offrir, aussi bien à Pâques qu'à Noël, des cadeaux pour les enfants.

M. Hämmerli rappelle que les cuisines scolaires sont une création radicale du XIX<sup>e</sup> siècle, à une époque où les pouvoirs publics n'avaient cure de cela.

Un commissaire dit avoir bien entendu le sentiment des intervenants, mais déclare vouloir en savoir davantage sur le fonctionnement du dispositif des cuisines scolaires. Il demande s'il est exact qu'une centaine de commissaires des cuisines scolaires de Saint-Gervais exercent leur activité en Ville de Genève.

M. Traversa répond qu'ils sont à l'heure actuelle nonante, précisant que ce nombre est en diminution, car beaucoup d'anciens, dégoûtés par la procédure, songent à partir, lorsqu'ils ne l'ont pas déjà fait.

Un commissaire demande comment ces 90 commissaires se partagent le travail, et quelles sont précisément leurs tâches.

M. Hämmerli répond que les commissaires sont engagés du lundi au vendredi, à l'exception du mercredi. Il explique à titre d'exemple faire partie avec son épouse de l'équipe qui vient tous les trois lundis, et qui est chargée comme les autres équipes de dresser la table, de couper le pain et de remplir les carafes d'eau, et enfin de servir la nourriture aux enfants sous les instructions des animatrices du GIAP, avec des produits que les commissaires aurront au préalable sélectionnés. Il relève à ce titre que ces animatrices font plus ou moins bien leur travail, évoquant le fait que l'une d'entre elles s'était insurgée car l'on avait servi du porc à un enfant qui n'en voulait pas, mais explique que l'enfant n'avait en l'occurrence rien exprimé de ses préférences, et note que l'animatrice en question avait eu tort de ne pas lire le menu au préalable.

Un commissaire demande de combien de commissaires est formée une équipe.

M. Traversa répond qu'une équipe se compose de quatre à six personnes.

M. Hämmerli note que depuis leur réintégration les commissaires doivent gérer deux services, et non un comme c'était le cas auparavant. Il note ensuite que certains ont ressenti la nécessité nouvelle de délivrer un casier judiciaire S comme une chicane supplémentaire, ainsi des commissaires des Cropettes qui ont démissionné en bloc. Il explique que les maux ont débuté pour eux sous M. Tornare, qui a commencé à renvoyer des commissaires et a voulu professionnaliser le fonctionnement des cuisines scolaires, constatant que celle-ci coûterait très cher au contribuable si elle était menée jusqu'au bout. Revenant sur la question du casier S, il relève qu'il ne fait pas particulièrement de sens de le demander pour des gens qui ne font que servir la nourriture et ne sont pas en contact rapproché avec les enfants, et ce d'autant plus qu'une telle demande n'intervient pas pour les accompagnateurs de la fête des écoles. Il déclare que si cette demande de casier judiciaire lui a en effet paru être une chicane, lui et son épouse, ainsi que beaucoup d'autres commissaires, l'ont fourni aux autorités.

M. Traversa note que cette demande de casier fait tout de même suite à une accumulation de différents éléments contraignants, et note qu'il est surprenant d'être traité tout d'abord de sexiste et de raciste, avant de devoir fournir un casier. Il relève que cela est d'autant plus dommage que cette demande a été transmise sans aucune forme de politesse, et indique que certains anciens s'en sont sentis vexés, car ils voyaient dans cette demande une forme d'amalgame avec les accusations précédentes.

Un commissaire demande s'il est exact que l'activité des 90 commissaires a été suspendue du jour au lendemain.

M. Traversa répond par la positive.

Un commissaire demande si les commissaires aux cuisines collaborent depuis longtemps avec le GIAP.

M. Traversa répond par la positive, expliquant que cet organisme souhaite prendre de plus en plus d'ampleur. Il explique ainsi qu'ils se sentent marginalisés face à la forte entente qui règne entre la Ville et cet organisme, qui peut lui exiger continuellement plus de moyens de sa part.

Un commissaire demande s'il est possible que, sur un nombre aussi élevé de commissaires, un ou deux parmi eux se soient laissés aller à des comportements ou propos qui leur sont reprochés.

M. Traversa répond que cela n'est pas du tout impossible. Il relève par exemple que dans la promiscuité, un regard en passant pourrait être jugé par un observateur comme peu adéquat. Il note à ce titre que les commissaires ont été espionnés pendant des semaines depuis leur réintégration pour observer leur comportement relativement à ces questions.

Un commissaire relève que la pétition évoque aussi le Grand Conseil, et demande ce qu'il en est.

M. Hämmerli répond qu'elle n'a pas été envoyée au Grand Conseil, étant donné qu'elle concerne avant tout la Ville de Genève. Il explique que si celle-ci souhaite voir la fin des cuisines scolaires telles qu'elles ont existé et existent actuellement, elle ferait mieux de le dire franchement, plutôt que de tenter de décourager les commissaires bénévoles. En venant au GIAP, il estime qu'il est pour le moins gênant que M. Vallat et M<sup>me</sup> Widmer soient fonctionnaires de la Ville de Genève, alors que M<sup>me</sup> Alder elle-même est membre du comité du GIAP. Il déclare qu'aussi bien M. Vallat que M<sup>me</sup> Widmer devraient dans le cas présent se retirer vu le conflit d'intérêt dont peuvent être entachées leurs décisions. Il indique avoir par ailleurs eu des mots avec M<sup>me</sup> Widmer dans cette même salle, et relève que celle-ci n'est pas souvent courtoise avec les gens.

Une commissaire demande si à l'heure actuelle les cuisines scolaires de Saint-Gervais fonctionnent de nouveau normalement, ou si les commissaires sont désormais considérés comme des parias.

M. Hämmerli répond que leur activité a pu reprendre normalement à la rentrée, et qu'ils doivent désormais porter un badge indiquant leur nom. Il note en ce sens qu'il est dommage qu'il n'en aille pas de même pour les employés du GIAP. Il fait ensuite état du comportement déplorable de certains enfants, qui gaspillent leur nourriture et font du brouhaha pendant tout le repas. Il relève néanmoins le rôle fondamental de ce repas pour certains d'entre eux, qui sera parfois le seul repas de la journée.

M. Traversa ajoute que les commissaires ne demandent qu'un peu de politesse de la part des enfants. Il estime pour sa part que la marche du travail a été rendue compliquée récemment par l'introduction d'un repas supplémentaire à servir, comme il a été fait mention précédemment, introduction dont il explique qu'elle a nécessité d'engager du personnel supplémentaire, payé de leur poche. Il rappelle que certains commissaires ont arrêté au vu de ces nouvelles conditions, et note qu'il est compliqué pour eux de poursuivre leur activité dans les meilleures conditions, tant qu'ils n'auront pas été rétablis dans leur honneur.

M. Hämmerli cite l'exemple d'un ancien haut-fonctionnaire de la Ville âgé de 80 ans qui a souhaité partir suite à l'introduction du deuxième service, qui lui demandait trop d'énergie, et suite à cette demande de casier judiciaire qui l'avait heurté.

M. Traversa indique que s'il existe une organisation efficace chez les commissaires, elle se heurte parfois à une organisation qui reflète une autre mentalité du côté du GIAP, avec un organigramme précis dont les employés doivent suivre à la lettre les directives, ni plus ni moins.

SÉANCE DU 27 OCTOBRE 2020 (soir)  
Pétition: activités bénévoles des commissaires  
des cuisines scolaires de Saint-Gervais

Une commissaire demande combien de temps mettent les enfants pour manger.

M. Villy répond qu'ils sont divisés en deux groupes, chacun ayant 45 minutes à disposition pour manger.

Une commissaire demande combien sur les 90 commissaires ont repris leur activité.

M. Traversa répond qu'en tout cas une quinzaine d'entre eux ont démissionné, dont des anciens qui ne comprennent pas bien ce qu'on leur veut. Il relève que, pour sa part, étant jeune et ayant l'énergie de résister dans la situation actuelle, il estime qu'elle n'en est pas moins très peu gratifiante.

Une commissaire demande s'il ne serait pas bienvenu de reprendre le contact avec le GIAP ou M<sup>me</sup> Alder.

M. Hämmerli répond que récemment ils sont venus à leur assemblée pour leur expliquer ce qu'était le GIAP, et M. Vallat a dit aux commissaires qu'ils étaient essentiels sans pour autant exprimer ses regrets, ce que tous attendent.

M. Traversa ajoute que M<sup>me</sup> Widmer leur a même dit clairement qu'ils ne recevraient aucun document d'excuses.

Une commissaire indique que la commission sociale de la Ville a pu visiter deux cuisines scolaires, et précise que les conseillers municipaux ont été impressionnés à ces occasions par le nombre d'enfants qui augmente chaque année. Elle demande aux auditionnés comment ils ressentent cette hausse, et s'ils se sentent accompagnés dans cette situation.

M. Villy rappelle qu'à l'époque les cuisines scolaires n'avaient vocation à être utilisées que par les enfants dans le besoin, alors qu'aujourd'hui il s'agit plutôt d'un phénomène social qui va bien au-delà de ces seuls enfants dans le besoin, et qui est aussi utilisé pour que les enfants puissent socialiser en dehors des cours. Il relève à ce propos que le rôle des animatrices du GIAP devrait consister, selon leur cahier des charges, à déjeuner avec les enfants pour leur expliquer ce qu'ils mangent, et note que ce n'est presque jamais le cas, et qu'elles passent le plus souvent leurs repas à manger entre elles. Notant le brouhaha constant qui règne souvent dans les moments du repas, il explique qu'il a réussi à insister pour obtenir des moments de silence durant celui-ci, relevant que le GIAP n'était pas trop enclin à faire de l'ordre là-dedans. Il explique enfin que pour éviter la surfréquentation de l'endroit, il serait peut-être bien comme dans les crèches de faire payer les parents au pourcentage de leurs revenus, relevant qu'à l'heure actuelle tous les enfants payent 6 francs sur les 8 francs que coûte le repas. Il déclare que les cuisines scolaires sont labellisées Fourchette verte et qu'une grande attention est prêtée à ce que les enfants mangent.

M. Hämmerli ajoute que les cantines scolaires de Saint-Gervais sont largement au-dessus des normes du label Genève Région - Terre Avenir (GRTA).

Un commissaire, expliquant aux auditionnés qu'il serait nécessaire que la commission puisse entendre aussi bien M<sup>me</sup> Alder que le GIAP avant de se prononcer sur la pétition, leur demande s'ils peuvent attendre un peu avant ce moment, et s'ils ont un délai plus ou moins long pour ce faire.

M. Traversa note qu'ils n'ont pas particulièrement d'attente concernant les délais, estimant que la situation a déjà trop duré, et qu'ils souhaitent être rétablis au plus vite dans leur honneur.

M. Villy ajoute que le plus vite serait le mieux. Il déclare que lui-même et ses collègues ont le droit d'avoir des excuses, ou du moins que soient exprimés des regrets à leur égard. Il annonce que si satisfaction n'est pas obtenue sur cette question, ils se réservent le droit de demander à M<sup>me</sup> Alder que soient prononcés des blâmes contre certains fonctionnaires.

M. Hämmerli dit son refus de discuter avec le GIAP, expliquant qu'il a accusé les commissaires sans preuve et qu'il a refusé de leur donner le moindre élément durant cette affaire. Indiquant que tout ce que souhaitent les commissaires c'est être rétablis dans leur honnêteté, il observe que les conseillers municipaux ont les moyens de contraindre le Conseil administratif à leur présenter des excuses pour le tort moral infligé. Pour ce qui est du travail de bénévoles qu'ils effectuent pour les enfants, il indique qu'ils continueront à l'accomplir, et que cela n'est pas remis en cause par la situation.

M. Traversa relève qu'à l'heure actuelle la marche du travail est pénible, car les commissaires ne parlent que de cela entre eux, aussi explique-t-il son souhait à ce que l'on puisse vite tourner la page dans les meilleures conditions et passer à autre chose.

Un commissaire demande confirmation du fait que les cuisines scolaires de Saint-Gervais ont une centaine d'enfants à charge.

M. Villy répond que c'est approximativement cela.

Un commissaire demande aux auditionnés s'ils peuvent en dire plus sur le fonctionnement du GIAP.

M. Traversa répond que l'article de la *Tribune de Genève* rapportant la démission des commissaires des cuisines scolaires des Crottes l'explique bien.

Le président remercie les auditionnés et leur indique qu'il leur transmettra des informations quant au suivi de cette pétition. Il demande ensuite aux conseillers municipaux la suite qu'ils souhaitent lui donner.

SÉANCE DU 27 OCTOBRE 2020 (soir)  
Pétition: activités bénévoles des commissaires  
des cuisines scolaires de Saint-Gervais

*Discussion et vote*

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien suggère qu'il serait bon d'auditionner M<sup>me</sup> Alder, ainsi que, pourquoi pas, M<sup>me</sup> Widmer et M. Vallat.

Un commissaire du Parti socialiste soutient l'audition de M<sup>me</sup> Alder, constatant que c'est là un minimum absolu.

Le président relève que M<sup>me</sup> Alder a plutôt été épargnée par les pétitionnaires, et qu'il serait dès lors préférable d'auditionner M. Vallat et M<sup>me</sup> Widmer.

Une commissaire des Verts annonce que son groupe soutiendra l'audition des trois.

Un commissaire du Parti libéral-radical dit que telle sera aussi la position de son groupe.

Une commissaire du Parti socialiste estime qu'il serait préférable d'auditionner M<sup>me</sup> Alder seule, expliquant que cela lui donnerait une plus grande liberté de parole et que la commission serait plus à l'aise pour lui demander certains éclaircissements. Elle précise que si elle-même fait le choix de venir accompagnée de M. Vallat et de M<sup>me</sup> Widmer ce serait autre chose que de la forcer à s'en entourer.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien abonde dans ce sens, estimant qu'il faut dans tous les cas l'auditionner en premier.

Le président propose donc de soumettre au vote l'audition de M<sup>me</sup> Alder, accompagnée si elle le souhaite de M. Vallat et de M<sup>me</sup> Widmer. Il précise que si M<sup>me</sup> Alder renvoie la commission vers M. Vallat et M<sup>me</sup> Widmer, une audition pourra être organisée ultérieurement à la sienne, si nécessaire, en complément.

*Vote*

Par 12 oui (2 EàG, 3 S, 1 Ve, 1 PDC, 2 PLR, 1 UDC, 2 MCG), la commission accepte à l'unanimité l'audition de M<sup>me</sup> Alder dans le cadre de la pétition P-409.

**Séance du 20 janvier 2020**

*Audition de M<sup>me</sup> Esther Alder, conseillère administrative en charge du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS), accompagnée de M<sup>me</sup> Isabelle Widmer, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO), de M. Nicolas Diserens, directeur du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), et de M. Frédéric Vallat, directeur du DCSS*

M<sup>me</sup> Alder indique tout d'abord que la pétition renvoie à une série d'incidents qui avait conduit au printemps dernier son département à demander l'arrêt

temporaire des activités bénévoles accomplies par les commissaires des cuisines scolaires du quartier de Saint-Gervais. Elle précise que les mesures prises ont permis de régler le problème identifié et que la prestation se déroule depuis lors à la satisfaction des parties prenantes. Elle note que cette décision de suspension a été très mal vécue par certains bénévoles, constatant qu'il est rare que des décisions administratives suscitent des remarques et des réactions avec une telle acrimonie. Elle note à ce titre que des collaborateurs de la Ville et du GIAP ont alors été pris à partie en public, relevant que cela est inacceptable.

Elle explique ensuite avoir estimé qu'il était utile qu'elle s'entoure des hauts-fonctionnaires les plus au fait du dossier afin de pouvoir recontextualiser au mieux cette affaire. Elle indique tout d'abord qu'il convient de revenir sur l'historique des associations de cuisines scolaires en Ville de Genève, précisant que leur création remonte aux années 1880. Elle explique que des associations philanthropiques organisaient la distribution de repas aux enfants nécessiteux des écoles des quartiers populaires comme Saint-Gervais et Plainpalais. Elle relève que cette organisation traditionnelle est quelque peu remise en question depuis une vingtaine d'années, du fait du changement de comportement des familles, qui sont de plus en plus nombreuses à inscrire leurs enfants aux repas de midi des écoles. Ainsi, la prestation de repas scolaire, qui a eu pendant des décennies un caractère social, est devenue avec le temps une prestation accessible de droit à tous les enfants, ce qui est unique en Suisse. Elle note à ce titre le jalon franchi en 2010, lorsque le peuple genevois a voté en faveur de l'initiative sur l'accueil à journée continue, principe qui figure désormais dans la nouvelle Constitution genevoise. L'article constitutionnel prévoit l'accueil à journée continue pour les enfants en âge de scolarité obligatoire. Pour le degré primaire, l'accueil parascolaire déjà bien développé par les communes, à midi et après 16 h, s'est encore renforcé. La loi sur l'accueil à journée continue (LAJC) concrétise l'article constitutionnel. Elle précise que cet accueil offre une prise en charge collective aux enfants en âge de scolarité obligatoire. Il a pour but d'aider les parents à concilier vie familiale et vie professionnelle et d'offrir à chaque enfant un accueil de qualité, en contribuant à son développement harmonieux. A ce titre, l'accueil de midi joue un rôle de prévention et d'intégration et a une mission éducative complémentaire à celle de la famille, de l'école et des activités périscolaires.

M<sup>me</sup> Alder indique que la loi pose le principe d'un accueil universel: tous les enfants, inscrits par leurs parents dans les délais prescrits, accèdent aux activités parascolaires, dont le repas de midi. Dans ce cadre, l'accueil parascolaire des écoliers ainsi que le repas de midi relèvent de la compétence exclusive des communes.

Les communes peuvent déléguer l'encadrement collectif des enfants et l'animation hors temps scolaire au GIAP.

SÉANCE DU 27 OCTOBRE 2020 (soir)  
Pétition: activités bénévoles des commissaires  
des cuisines scolaires de Saint-Gervais

Les communes sont responsables de la prestation des repas de midi qu'elles peuvent confier à des tiers (organismes de droit public, associations privées ou entreprises commerciales).

En Ville de Genève, près de 6000 enfants sont ainsi inscrits à l'accueil parascolaire du midi, soit plus de la moitié des écoliers du degré primaire.

La pause de midi associe en Ville de Genève des acteurs multiples:

- la Ville de Genève, responsable et garante de la prestation, qui met à disposition les locaux (cuisines, réfectoires, locaux sanitaires et techniques);
- le GIAP, qui assure l'encadrement des enfants;
- les associations de cuisines et restaurants scolaires, qui assurent la préparation du repas, sa remise en température, le service aux enfants, ainsi que le nettoyage des lieux, et dans certains cas, comme à Saint Gervais, une association de commissaires bénévoles qui aident au service des repas.

La prestation de repas est organisée entre 11 h 45 et 13 h 15; elle se déroule en deux services, compte tenu du nombre d'enfants inscrits et de la taille des restaurants scolaires. Le moment de midi constitue pour les enfants une pause, dans une journée scolaire qui a débuté entre 8 h pour les plus grands et 9 h pour les plus petits, et se termine souvent à 18 h.

Un récent rapport commandé par la Ville de Genève à la haute école pédagogique de Lausanne a rendu compte des difficultés d'organisation de cette pause de midi.

«La forte croissance de la fréquentation des lieux d'accueil en ville de Genève (plus de 40% depuis 2010) a mis à dure épreuve le dispositif d'accueil et de restauration, aussi bien sur le plan des ressources (locaux, personnel, rythmes de travail, etc.) qu'en termes de coordination entre les différents acteurs.» Elle indique que c'est dans ce contexte que s'inscrivent les incidents qui ont affecté le restaurant scolaire de Saint Gervais.

M<sup>me</sup> Alder dit que M<sup>me</sup> Widmer va maintenant présenter les éléments de fait et que M. Diserens et M. Vallat s'exprimeront ensuite sur ce sujet.

M<sup>me</sup> Widmer remercie M<sup>me</sup> Alder. L'Association de cuisines et restaurants scolaires de Saint-Gervais produit à ce jour 400 repas quotidiennement, qui sont desservis dans plusieurs restaurants scolaires. Mais eux-mêmes gèrent deux réfectoires, celui du Seujet, et celui de Saint-Gervais, et seul dans celui de Saint-Gervais il y a des commissaires. Il faut savoir qu'il y a une particularité, c'est qu'ils sont structurés autour de deux associations, l'Association des cuisines et restaurants scolaires et l'Association des commissaires.

Formellement pour être membre de l'Association des cuisines il faut être commissaire. Mais pour la Ville, le contact et la référence est l'Association des

Pétition: activités bénévoles des commissaires  
des cuisines scolaires de Saint-Gervais

cuisines qui quelque part chapeaute quand même les deux associations, et la personne de référence est M. Thorens, qui a été élu président depuis 2011. Une autre particularité de cette association est qu'ils sont organisés autour d'un grand nombre d'équipes. Sur les sept réfectoires où il y a maintenant des commissaires, à Saint-Gervais, d'habitude ils sont organisés autour de quatre équipes: les lundistes, les mardistes, les jeudistes et les vendredistes. Ici, ils sont organisés autour de 15 équipes, ce qui fait que le tournus se fait sur trois semaines, ce qui fait beaucoup de variations, et il est vrai aussi que malgré nos demandes, on n'a jamais eu ni les noms des commissaires ni les noms des personnes qui composaient les équipes. Et il y a des grandes variations dans ces équipes, des fois il y a un commissaire qui viendra, et peut-être une fois dix.

Ce sont des groupes professionnels extrêmement variés les uns des autres. Au niveau de l'histoire M<sup>me</sup> Widmer note que le département n'a pas toujours eu des relations extrêmement faciles avec l'Association de cuisines et restaurants scolaires de Saint-Gervais. D'une part parce que leur organisation est difficile: les commissaires arrivent entre 11 h 30 et 12 h, alors que la prestation commence à 11 h 40-11 h 45. Donc il faut déjà se structurer en fonction de leur heure d'arrivée et leur nombre, vu qu'il peut y avoir de grandes fluctuations. Puis dans un deuxième temps, ils ne faisaient que le premier service, et pour le deuxième service ils se retiraient et ils allaient manger dans le restaurant scolaire, et c'est le GIAP qui prenait le relais. M<sup>me</sup> Widmer ajoute que c'est une complexité pour le GIAP, dont ce n'est pas le rôle de faire le service, et puis les commissaires ne sont pas «staffés». L'enjeu organisationnel revient régulièrement dans les conversations.

Au niveau des faits, en 2008, le département a interpellé l'Association des commissaires, parce que la loi sur la prévoyance professionnelle (LPP) n'était pas payée de manière régulière. Après avoir menacé de cesser la subvention ils étaient intervenus et ils avaient payé la LPP. Toutefois, le département a eu des suspicions, et en 2009, le Conseil administratif déléguait le Contrôle financier (CFI) qui découvrait la situation réelle de l'association, qui était à plus de 130 000 francs d'arriérés assurance-vieillesse et survivants (AVS), assurance-invalidité (AI), LPP, et 70 000 francs aux fournisseurs. Donc, le département a exigé le changement de président, et c'est à ce moment-là que le président a démissionné, et c'est M. Thorens qui a été élu, et pour information le président ancien a été reconnu coupable de gestion déloyale.

En 2015, le GIAP nous signale qu'un commissaire a hurlé sur un enfant et l'a tapé au visage avec un torchon, et que par ailleurs les commissaires consomment de l'alcool en présence des enfants. Donc après de nombreuses réunions et beaucoup d'insistance, l'association a accepté de suspendre provisoirement le commissaire, et a interdit l'alcool à ces commissaires, chose qui n'est pas rentrée tout de suite en vigueur. Mais les parties ont signé une convention qui répartissait au mieux les rôles des uns et des autres.

SÉANCE DU 27 OCTOBRE 2020 (soir)  
Pétition: activités bénévoles des commissaires  
des cuisines scolaires de Saint-Gervais

En 2016, le GIAP nous a signalé qu'un commissaire était venu se soulager dans les WC des petites filles, en présence de huit petites filles, qui choquées sont venues se plaindre à l'animatrice qui a été vers les commissaires qui se sont moqués d'elle et n'ont pas du tout pris en compte cette remarque. Nous avons convoqué l'association et rappelé les règles de fonctionnement et de bonne conduite.

En 2018 un autre commissaire traite un enfant de «stupide», et à nouveau l'animatrice qui s'en plaint se fait dire «mais alors on peut même plus donner notre avis», «de toute façon on fait des histoires à partir de rien».

En 2018, toujours à partir de ça, d'autant plus qu'il y avait eu des commentaires assez négatifs sur l'origine ethnique de l'enfant, nous avons reconvoqué l'Association de commissaires et de cuisines scolaires. La responsable de secteur du GIAP et son adjointe de direction ont été assez choquées après cet entretien, parce qu'il n'y avait aucune prise en compte des faits et une attitude extrêmement agressive de la part des commissaires.

En 2019, le GIAP nous informe que son équipe est mal à l'aise, parce qu'il y a des regards très soutenus et insistants, et des sous-entendus lorsque les animatrices vont chercher leurs tabliers, sur leurs fesses, et qu'elles se sentent mal à l'aise et qu'elles sont en train de changer d'habillement pour ne plus faire face à ce type de comportement. Il nous transmet un rapport confidentiel, qui relève toute une série de comportements difficiles à gérer pour eux, qui sont d'une part liés à l'irrégularité de la présence des commissaires et à leur nombre, les problèmes organisationnels, mais aussi un vocabulaire régulièrement inadéquat à l'égard des enfants et des animatrices, du type «ces races de débiles», «les crépus ça mange avec les doigts».

Les animatrices disent aussi qu'elles n'arrivent pas à parler avec les commissaires, qu'il n'y a pas d'écoute et qu'il y a une sorte de remise en question systématique et une minimisation de tout ce qu'elles disent, et qu'elles ont peur des repréailles. A partir de là on a quand même une situation qui est réellement tendue, donc nous avons convoqué l'association, M. Thorens, et le président de l'Association des commissaires, qui lui-même n'est jamais venu parce qu'il était en déplacement, et qui a été remplacé par des collègues. On leur a expliqué que si on les convoquait, c'était d'une part parce que la Ville est garante de la prestation du GIAP et de la prestation des Associations de cuisines et restaurants scolaires (ACRS), et puis parce qu'il n'y a jamais eu de dialogue, quand bien même une convention a été signée, un dialogue constructif n'a jamais pu être établi, et que nous étions dans l'obligation de protéger les équipes du GIAP, à ce stade-là. L'association a réfuté en bloc toutes les accusations ou en tout cas les remarques qui leur étaient faites. Et il y a eu plusieurs rencontres où ils sont venus accompagnés de leur avocat, donc ils ont eu loisir de s'exprimer et de donner leur point de

vue, et ils demandaient, chose qu'on comprenait bien, des précisions sur ce qui leur était reproché. Et on a fait des séances pour leur expliquer vraiment ce qu'il se passait selon nos points de vue.

Alors il est vrai qu'on ne leur a jamais donné de noms, on n'a jamais dit «le 10 juillet X a fait ça», parce que d'une part on n'a pas les noms des commissaires, comme je vous l'ai dit c'est un tournus on n'a pas les noms, et puis ce qu'on essayait surtout de faire comprendre à l'association c'était que c'était un climat par moments, selon certaines équipes, dans le restaurant scolaire, et que ce type de phrases pouvait être entendues, ou que ce type d'ambiance existait, ce n'était pas systématique, ce n'était pas tous, mais que ça existait, et qu'on était face à une situation de malaise réel et de difficulté pour les animatrices de travailler. On leur a demandé de suspendre cette prestation de commissaires, le temps qu'on stabilise la situation.

M<sup>me</sup> Widmer indique qu'il a été demandé que les commissaires ne servent plus les repas le temps qu'on puisse établir la situation. Et M. Thorens, le président de l'Association des cuisines scolaires de Saint-Gervais, a tout de suite dit que la prestation de production et de service de repas serait toujours assurée. Il y a eu vraiment une collaboration immédiate pour garantir la prestation.

Depuis, un certain nombre de choses ont été mises en place: d'abord l'Association des cuisines a entendu la difficulté au niveau organisationnel, et ils ont engagé du personnel pour garantir que, quelle que soit l'organisation et le nombre des commissaires, il y ait toujours un service professionnel qui soit assuré. Donc il y a toujours deux collaborateurs plus les aides de cuisine qui sont là, et puis quand les commissaires sont là, en fonction du nombre ils se répartissent le travail.

Ensuite les commissaires ont accepté de gérer les deux services, et de ne plus faire un seul service, et ils ont aussi accepté de ne plus manger en présence des enfants, d'autant plus qu'on avait besoin de l'espace, et de ne plus boire en présence des enfants. Donc ils mangent quand les enfants sont partis.

Lors de l'assemblée générale de l'association, M<sup>me</sup> Widmer a essayé d'expliquer la position de la Ville et d'en discuter.

L'assemblée générale a été difficile. Les représentants de la Ville ont été pris à partie par certains, et il faut quand même dire que M. Thorens, le président, et plusieurs autres commissaires sont venus s'excuser du comportement de certains.

Pour finir, maintenant on peut dire que la situation n'est pas idéale, parce que tout ça a laissé des traces de part et d'autre, mais l'Association des cuisines a fait un réel effort pour garantir et stabiliser la prestation auprès des enfants, on fait énormément de suivi, avec tous les partenaires de terrain, les animatrices du GIAP, le personnel de cuisine, pour qu'il n'y ait pas de malentendus, se dire les

choses, réguler au plus près du quotidien. Dans l'ensemble la prestation continue et est relativement bonne.

M<sup>me</sup> Alder relève qu'il convient donc de souligner la bonne volonté et le soutien constructif de M. Thorens dans cette affaire, ainsi que de rappeler que les griefs présentés ne concernent de loin pas tous les commissaires. Elle remercie ensuite M. Diserens, précisant qu'en tant que directeur du GIAP, ce dernier a dû gérer ce lourd dossier et le climat de malaise que lui avaient rapporté certaines collaboratrices.

M. Diserens, expliquant s'exprimer ici en tant qu'employeur responsable des conditions de travail dans lesquelles il fait travailler ses collaborateurs, indique que c'est en cette qualité que ses collaboratrices lui ont remonté le sentiment de malaise dont M<sup>me</sup> Widmer a fait état, notant que certaines d'entre elles sont allées jusqu'à évoquer le terme de harcèlement pour décrire leur ressenti face au comportement de certains commissaires à leur égard.

Il explique que c'est à partir de ces témoignages, face à ses obligations d'employeur, qu'une enquête interne a été menée par la Direction des ressources humaines (DRH) du GIAP pour réussir à bien contextualiser les propos des animatrices. Il explique qu'au vu des éléments remontés par les collaboratrices dans le cadre de l'enquête, le GIAP avait décidé de faire remonter ces griefs à l'autorité mandataire, autrement dit à la Ville de Genève. Il explique que les collaboratrices, par peur des représailles, ne souhaitaient pas désigner un ou plusieurs commissaires nommément. Il explique que suite à cela un travail commun a été effectué afin d'améliorer la situation pour que les collaboratrices puissent retrouver des conditions de travail acceptables et ainsi assurer le bon déroulement de la prestation.

Il se dit ensuite surpris par cette pétition qui date du 30 septembre, alors que moult réunions ont eu lieu antérieurement à celle-ci avec les représentants des commissaires pour assainir la situation. S'il indique sentir là des gens blessés par des accusations, il déplore qu'ils utilisent le terme de «diffamation», qui signifierait que le GIAP et la Ville auraient proféré de fausses accusations en toute connaissance de cause.

Il ajoute que si le dialogue et la collaboration quotidienne sont compliqués entre les deux organisations, le degré d'agressivité que certains commissaires ont pu montrer à l'assemblée générale susmentionnée ne concerne heureusement pas tous les commissaires.

Il conclut en espérant que la collaboration puisse s'améliorer significativement, afin que les collaboratrices du GIAP puissent délivrer leur prestation dans les meilleures conditions, rappelant qu'au vu des volumes traités, celles-ci sont déjà fortement sous pression.

Pétition: activités bénévoles des commissaires  
des cuisines scolaires de Saint-Gervais

M. Vallat explique que, dans l'exercice de ses fonctions, il n'avait jamais eu jusqu'alors l'occasion d'assister à un tel degré d'agressivité de la part d'un groupe de personnes ayant la tâche de délivrer une prestation au nom de la Ville de Genève. Il relève que trois principes ont présidé aux décisions administratives qui furent prises: premièrement la nécessité de délivrer une prestation de qualité aux enfants et secondement que les collaboratrices et collaborateurs du GIAP puissent travailler dans de bonnes conditions; enfin, l'administration a eu le souci de préserver l'intégrité et l'honneur des commissaires qui n'étaient pas en cause dans les comportements susmentionnés et qui, dans leur grande majorité, accomplissent un travail remarquable. Il indique que pour pallier les problèmes et assainir le climat des mesures organisationnelles ont été prises: en premier lieu, l'engagement de personnel pour assurer le service des repas, pour pallier le nombre parfois très variable des commissaires. Il relève que la deuxième mesure prise a été la suspension des commissaires afin que la situation se calme et que l'accueil des enfants à midi puisse se poursuivre dans la sérénité. Et de constater que cette mesure a fonctionné, car les commissaires sont ensuite revenus dans un climat apaisé. Il indique enfin que, troisièmement, il a été décidé que les commissaires ne prendraient pas leur repas en même temps que les enfants afin d'assurer le deuxième service, et ne consommeraient plus d'alcool en leur présence. Il explique que lui-même et ses services ont été attentifs au fait que cette affaire ne prenne pas de dimensions trop importantes en devenant publique; il constate que ce sont surtout quelques commissaires qui ont contribué à lui donner une publicité malvenue. Il conclut enfin en s'interrogeant sur la démarche des pétitionnaires, cinq mois après les faits, d'autant que la prestation est désormais assurée à satisfaction.

Un commissaire demande pourquoi, au vu des faits qui leur sont reprochés, la Ville n'a pas simplement décidé de se passer des commissaires.

M<sup>me</sup> Alder répond qu'il ne s'agit pas là d'employés de la Ville; la Ville subventionne l'Association des cuisines scolaires de Saint-Gervais, qui elle-même sollicite l'Association des commissaires.

Un commissaire demande dans ce cas s'il n'aurait pas été plus simple de cesser purement et simplement de collaborer avec eux dans le cadre de cette prestation.

M<sup>me</sup> Alder rétorque que, comme l'a dit M. Vallat, la grande majorité des commissaires sont des gens corrects, et qu'il ne convenait dès lors pas de les punir tous pour quelques-uns.

M. Vallat relève que les incidents dont il a fait mention témoignent plus largement de tensions anciennes, qui n'avaient jamais été réglées. Il confirme néanmoins que la grande majorité des groupes de bénévoles fonctionnaient à satisfaction et ajoute que la Ville n'est pas liée contractuellement à l'Association des commissaires, mais uniquement à l'Association des cuisines scolaires de Saint-Gervais.

SÉANCE DU 27 OCTOBRE 2020 (soir)  
Pétition: activités bénévoles des commissaires  
des cuisines scolaires de Saint-Gervais

M<sup>me</sup> Alder ajoute que la priorité de la Ville était de faire en sorte de poursuivre les prestations pour les enfants et les familles. Elle relève que pour ce qui est du fond, si les comportements problématiques de certains commissaires passaient peut-être à une certaine époque, tel n'est plus le cas aujourd'hui. Elle indique que l'action des bénévoles s'inscrit dans le cadre d'une prestation publique; qu'il était important de traiter rapidement les problèmes qui ont été abordés. Elle relève qu'aujourd'hui les choses sont apaisées et rappelle que la pétition n'émane que de quelques commissaires. Elle conclut qu'il est maintenant utile que l'on puisse avancer sereinement.

M. Vallat indique que l'administration municipale est intervenue lorsque les signaux devenaient inquiétants, mais avant qu'une crise ne survienne. Il estime dès lors que les enfants n'ont probablement pas eu le temps de comprendre ce qui s'était passé, rappelant que les équipes de commissaires effectuent des tournus sur trois semaines, ce qui ne permet pas aux commissaires de créer individuellement des relations particulières avec les enfants, ce d'autant qu'ils n'officent que sur le premier service. Il relève en outre que les parents n'ont pas été informés de cette suspension, afin de ne pas donner à cette affaire une dimension disproportionnée.

Un commissaire demande confirmation du fait que les commissaires payent les repas qu'ils prennent et demande ensuite quel est le rôle des animatrices du GIAP.

M<sup>me</sup> Widmer confirme que ce sont bien eux qui payent leurs propres repas.

M. Diserens ajoute que le rôle des animatrices est de manger avec les enfants en les encadrant, les rendant attentifs à ce qu'ils consomment et comment, mais malheureusement elles doivent souvent se substituer aux commissaires, pour pallier leur petit nombre, et ne sont ainsi pas en mesure de délivrer les prestations qui leur sont propres dans de bonnes conditions.

Un commissaire souhaite savoir quelle association avait été concernée par la question d'arriérés de paiements qui avait été évoquée au début.

M<sup>me</sup> Widmer répond qu'il s'agit de l'Association des cuisines scolaires de Saint-Gervais.

M<sup>me</sup> Alder ajoute que la situation avait été assainie dès l'arrivée de M. Thorens à la tête de l'association. Relevant que les commissaires constituent ici un cercle très fermé, contrairement à d'autres associations semblables où les parents d'élèves peuvent s'engager, elle note que ce modèle, au vu des modifications qu'a connues l'école et la société depuis la création des associations philanthropiques des cantines scolaires à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, est appelé à évoluer. M<sup>me</sup> Alder mentionne que la Ville de Carouge a été confrontée à des problématiques semblables et qu'elle a décidé il y a quelques années de municipaliser l'activité en question tout en conservant les bénévoles en soutien.

Pétition: activités bénévoles des commissaires  
des cuisines scolaires de Saint-Gervais

Elle ajoute que des changements sont aujourd'hui nécessaires pour adapter la prestation à des exigences nouvelles. Elle note à ce titre que certains commissaires se sont sentis attaqués lorsqu'il leur a été demandé de fournir à la Ville un certificat de bonne vie et mœurs ainsi qu'un extrait de casier judiciaire. Il s'agit pourtant d'une demande qui est faite à toute personne en contact ou travaillant avec des enfants, notant que dans ce cadre toute la prudence nécessaire s'impose.

Elle indique en outre que le mouvement associatif des cuisines et restaurants scolaires a tendance à quelque peu s'essouffler, étant donné que les gens ont moins de temps et que les activités et les budgets ont pris une certaine ampleur. Elle explique que la Ville est d'ailleurs en train de travailler avec la Fédération des restaurants scolaires pour faire évoluer le dispositif.

Un commissaire indique souhaiter revenir sur les faits graves qui ont été évoqués. S'il dit bien entendre le climat de malaise qui a été décrit, il se demande s'il n'aurait pas tout de même été possible de remonter à l'équipe des commissaires qui a posé problème, rappelant que ces équipes sont constituées d'une ou deux personnes. Il indique que cette démarche aurait permis d'éviter de suspendre les 90 commissaires, expliquant que c'est cela qui a été très mal pris par certains d'entre eux.

M. Vallat rétorque que la fréquence des difficultés rencontrées laissait à penser que le problème ne concernait pas seulement une ou deux personnes dans une ou deux équipes. Il relève qu'au vu de la situation d'alors, où l'on ne pouvait pas identifier les commissaires par leurs noms pendant le service, une enquête plus poussée aurait été inutilement longue et compliquée. Il note qu'une partie de ce problème a été résolue, car les commissaires sont aujourd'hui recensés et sont identifiables par des badges qu'ils portent pendant le service.

Un commissaire estime qu'il est probable que l'association sache qui sont les commissaires qui se sont mal comportés et en demande confirmation aux auditionnés.

M. Vallat confirme qu'il est possible que l'association le sache; il estime aujourd'hui que l'important est de pouvoir s'assurer que la prestation est accomplie dans de bonnes conditions et que les collaboratrices et collaborateurs du GIAP n'ont pas d'appréhension en allant travailler. Il conclut que si d'autres solutions avaient pu être explorées, celles qui ont été choisies par la Ville ont plutôt bien fonctionné, eu égard aux objectifs poursuivis.

M. Diserens rappelle que certaines collaboratrices du GIAP avaient peur de représailles suite à l'expression de leur malaise. Il explique que la décision de suspendre les commissaires avait été prise suite à plusieurs précédents. Il rappelle notamment que suite à une des réunions avec les commissaires, à laquelle l'adjointe de direction du ECO et sa responsable de secteur avaient pris part,

SÉANCE DU 27 OCTOBRE 2020 (soir)  
Pétition: activités bénévoles des commissaires  
des cuisines scolaires de Saint-Gervais

ces dernières avaient tellement été prises à partie et agressées par certains commissaires que la responsable de secteur s'est mise en arrêt maladie pendant trois jours afin de s'en remettre. Il note que c'est ce genre d'épisodes qui ont poussé le GIAP à intervenir de manière marquée et forte auprès de son mandataire.

Une commissaire demande si dans les autres associations il y a autant de bénévoles qui ne viennent qu'une fois toutes les trois semaines.

M<sup>me</sup> Widmer répond que cela dépend, indiquant qu'à Plainpalais il y a énormément de commissaires, à Pâquis presque plus.

Une commissaire demande ce qui est fait pour accompagner les bénévoles dans l'accomplissement de la prestation décrite, au vu des évolutions qui ont été mentionnées.

M<sup>me</sup> Widmer relève qu'il est difficile pour des associations de bénévoles de s'adapter à un cadre normatif qui a beaucoup évolué, notamment du point de vue de l'hygiène et des exigences comptables. Elle indique néanmoins que la Ville a beaucoup discuté avec elles, et qu'un travail constant afin d'assurer un lien avec ces bénévoles est effectué par le ECO.

Une commissaire remercie tout d'abord la Ville et le GIAP d'avoir priorisé le bien-être des enfants et l'accomplissement de la prestation, ainsi que d'avoir protégé des collaboratrices attaquées.

Elle demande si dans cette affaire il y a déjà eu dépôt d'une plainte, et si oui contre qui et pourquoi.

M<sup>me</sup> Widmer répond qu'un commissaire avait traité à une occasion un enfant d'«idiot» en lui donnant un coup d'éponge dans le visage. Elle indique que ces faits avaient été rapportés aux parents qui avaient décidé de porter plainte contre le commissaire en question. Elle note que, s'agissant là d'une situation précise, le commissaire avait pu être identifié.

Une commissaire trouve que la police a fait preuve de légèreté en classant cette plainte, relevant que la même chose a pu survenir lors des premières plaintes déposées par des femmes violentées. Elle s'interroge ensuite sur le travail des commissaires, estimant que si une partie fait bien son travail, le fait que la prestation est désormais ouverte à tous les enfants scolarisés et non plus seulement aux seuls nécessiteux rend son exécution par des bénévoles plus adaptée.

Un commissaire relève que MM. Dominicé et Hämmerli avaient paru profondément choqués et atteints dans leur honneur par la suspension qui avait été prononcée envers les 90 commissaires et les griefs exprimés, et voudrait comprendre comment l'on peut expliquer leurs déclarations.

M<sup>me</sup> Alder répond qu'elle ne peut se substituer à MM. Dominicé et Hämmerli. Elle estime que si eux-mêmes ne sont pas en cause, ils ne devraient pas se sentir atteints dans leur honneur, car aucune accusation générale n'a jamais été formulée.

M. Vallat relève que la décision administrative n'a pas été contestée lorsqu'elle a été prise; qu'aucun recours ni aucune plainte n'ont été déposés par les commissaires. Il propose ensuite de mettre à disposition de la commission toute la correspondance entretenue au sujet de cette affaire avec l'association des cuisines scolaires de Saint-Gervais, afin que les conseillers municipaux puissent baser leur jugement sur des éléments de fait.

Un commissaire indique que les commissaires ont fait état d'un rapport qui aurait été rédigé par la Ville sur eux, et demande si cela est exact.

M. Vallat répond qu'aucun rapport n'a été rédigé au niveau de la Ville, indiquant que si un rapport a été rédigé au niveau du GIAP, il comprend des données nominatives de collaboratrices et collaborateurs du GIAP et ne serait donc pas communicable conformément à la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (LIPAD).

Le président se demande s'il n'y avait pas moyen de procéder autrement que de jeter l'opprobre sur tout un groupe pour deux ou trois personnes. Il relève ensuite que les commissaires auditionnés avaient indiqué à la commission que lors des réunions les représentants de la Ville étaient très sympathiques envers le GIAP, et beaucoup moins avec eux. Il dit en ce sens regretter que l'engagement bénévole soit péjoré, et demande aux auditionnés ce qu'ils vont faire pour concilier le travail des bénévoles avec celui des collaboratrices du GIAP.

M. Vallat indique qu'il convient d'apporter une précision sur la première remarque, et déclare que la Ville n'a jamais porté d'accusation – contrairement à ce que prétendent les pétitionnaires. Il déclare que l'administration a eu connaissance d'éléments de fait, incontestés, à savoir l'existence d'un malaise et de tensions pouvant dégénérer. Il indique que des décisions administratives ont été prises pour assurer le fonctionnement régulier d'une prestation de service public.

M<sup>me</sup> Widmer ajoute qu'à l'assemblée générale mentionnée plus haut, elle-même et d'autres avaient été saluer M. Thorens, M. Hämmerli et les autres commissaires, afin de montrer que la Ville était là pour collaborer et discuter.

M. Diserens précise qu'à cette assemblée générale aucune animatrice du GIAP n'avait été conviée, mais uniquement la direction du GIAP et la responsable de secteur, qu'il a mentionnée auparavant.

M<sup>me</sup> Alder abordant la question de l'évolution du dispositif, indique qu'elle fait l'objet de différents groupes de travail. Elle précise que la Ville pense que

SÉANCE DU 27 OCTOBRE 2020 (soir)  
Pétition: activités bénévoles des commissaires  
des cuisines scolaires de Saint-Gervais

certaines associations défaillantes devront être remplacées par l'une ou l'autre des entités avec lesquelles la Ville collabore. Elle ajoute que vu l'évolution du cadre légal, il faudra aussi se poser la question de la municipalisation de cette prestation. Elle dit néanmoins que tout apport de la société civile est bienvenu, et qu'il conviendra peut-être de suivre à ce titre le modèle carougeois qui conserve le bénévolat tout en municipalisant la prestation.

M. Diserens relève que les exigences élevées à tous les niveaux, qui sont inhérentes à la réalisation de la prestation parascolaire, deviennent de moins en moins compatibles avec les principes d'une activité bénévole. Il indique à ce titre que le constat est le même pour tout le canton: le tissu associatif local qui, pendant des années, s'est beaucoup investi avec succès dans les écoles est en train de s'étioler pour cette raison. Il note que la prestation devient tellement rythmée et doit être tellement efficiente que les associations ne s'y retrouvent plus vraiment.

M<sup>me</sup> Alder indique qu'elle devient une réelle prestation publique. Indiquant vouloir rassurer les commissaires sur l'affaire présente, elle déclare qu'aujourd'hui les choses sont bien pilotées par le ECO et le GIAP, ajoutant qu'à Saint-Gervais la situation a été réglée et que l'on évolue dès lors dans un climat apaisé. Elle souhaite à ce titre remercier M. Thorens pour son écoute et sa collaboration, qui a permis de faire en sorte que la prestation ne soit jamais interrompue. Si elle indique que le système est appelé à évoluer, elle relève qu'il convient de saluer le travail quotidien des bénévoles auprès des enfants, qui agissent en complément avec le GIAP et les employés de la Ville.

### Séance du 9 mars 2020

#### *Discussion et vote*

Le président rappelle l'épisode un peu particulier que concernait cette pétition, indiquant pour mémoire que des commissaires des cuisines scolaires de Saint-Gervais avaient été mis à pied suite à des épisodes assez tristes, potentiellement de nature pénale. Il relève que les torts sont partagés, confirmant que si certains commissaires se sont en effet mal comportés et ont jeté ainsi l'opprobre sur leurs confrères, le département de M<sup>me</sup> Alder en mettant à pied tous les commissaires a eu un geste problématique envers le travail bénévole.

Une commissaire d'Ensemble à gauche indique soutenir le classement de la pétition, rappelant que l'audition de M<sup>me</sup> Alder et de ses équipes a bien permis de se rendre compte qu'il n'y avait pas eu de mise à pied directe de six mois, mais que le processus avait été beaucoup plus doux. Elle ajoute que vu l'ampleur du groupe, composé de 90 commissaires, il aurait fallu beaucoup de temps pour trouver ceux qui avaient eu un mauvais comportement, relevant que dès lors la suspension de l'ensemble du groupe pour un petit moment avait permis à certains

Pétition: activités bénévoles des commissaires  
des cuisines scolaires de Saint-Gervais

d'entre eux de réfléchir. Elle indique de plus que la situation étant maintenant apaisée, il convient de classer cette pétition.

Un commissaire du Parti socialiste indique qu'il soutient également le classement pour les raisons suivantes, la première étant que cette association a déjà un lourd passé derrière elle, qui s'était soldé il n'y a pas si longtemps, en 2011, par la reconnaissance d'une gestion déloyale. Il invoque comme deuxième raison le fait que les employées du GIAP ont souligné elles-mêmes le mauvais comportement de certains commissaires, estimant au passage qu'il n'est pas normal que les commissaires qui sont bénévoles doivent payer eux-mêmes leur repas. Il invoque enfin comme dernière raison le fait que l'Association des commissaires s'est montrée incapable de formuler la moindre autocritique, alors qu'ils devaient nécessairement connaître les noms des commissaires concernés et les circonstances des faits. Il dit par ailleurs déplorer le comportement partial du président, quand il avait fait état d'accusations graves portées à l'encontre de gens devant défendre leur honneur. Il indique par conséquent que s'il advenait que la commission renvoie la pétition au Conseil administratif, son groupe lancerait un rapport de minorité.

Le président rétorque qu'il avait pris connaissances des faits tout d'abord par M. Hämmerli, et que les accusations n'ont pas été révélées en détail par M<sup>me</sup> Alder. Il dit en ce sens avoir trouvé dérangeant que celle-ci ne rentre pas dans les détails, et rappelle en outre que la plainte pénale à l'encontre d'un commissaire avait été classée précédemment. Il signale en outre que M. Hämmerli est un ancien collègue, et qu'il ne risquerait pas à remettre en cause sa probité.

Un commissaire du Parti libéral-radical indique qu'il soutiendra également le classement de la pétition, suite à l'audition de M<sup>me</sup> Alder.

*Vote*

Le président soumet par conséquent au vote le renvoi de la pétition P-409 au Conseil administratif.

Par 11 non (2 EàG, 3 S, 1 Ve, 2 PDC, 3 PLR) contre 3 oui (1 UDC, 2 MCG), le renvoi est refusé.

*Annexe: pétition P-409*

SÉANCE DU 27 OCTOBRE 2020 (soir)  
Pétition: activités bénévoles des commissaires  
des cuisines scolaires de Saint-Gervais

**Pétition de l'Association des commissaires des cuisines scolaires du quartier de Saint-Gervais, pour le respect de leur activité bénévole au service des enfants de la Ville de Genève.**

Le 15 avril 2019, la Ville de Genève, prenant prétexte de plaintes du GIAP, a suspendu l'activité des commissaires dès le 29 avril 2019.

Le directeur du Département de la cohésion sociale et de la solidarité invoque « un vrai malaise de la part des équipes du GIAP, qui accompagne les enfants qui fréquentent le restaurant scolaire de l'école de Saint-Gervais ».

Le directeur ajoute « ce malaise trouve son origine dans le comportement jugé inadéquat de certains commissaires envers les enfants et les animatrices du GIAP ainsi que dans un manque d'organisation du service, qui conduit les équipes du GIAP à assurer des tâches qui ne sont pas les leurs ».

Lors de rencontres postérieures à ce courrier, entre le Département et le GIAP d'une part, l'Association des cuisines scolaires d'autre part, des faits objectivement graves ont été invoquée par le GIAP, à savoir le racisme envers les enfants et une attitude de discrimination à l'égard du sexe féminin.

En dépit de réitérées demandes, les faits invoqués qui portent atteinte à la réputation morale et sociale des commissaires n'ont jamais été démontrés tant par le GIAP que par le Département de la cohésion sociale et de la solidarité.

Dès lors que les accusations calomnieuses portées contre l'ensemble des commissaires, ne font pas l'objet de regrets et de rétractation de la part de leurs auteurs, nous prions le Conseil municipal de la Ville de Genève, respectivement le Grand Conseil, de faire respecter le droit d'être entendu, c'est-à-dire de faire valoir notre position quant aux accusations ténorisées dans un rapport que le GIAP et la Ville de Genève refusent de communiquer.

Genève, le 26 septembre 2019

Pétition: activités bénévoles des commissaires  
des cuisines scolaires de Saint-Gervais

**M. Christo Ivanov** (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères municipales et conseillers municipaux, les cuisines scolaires existent depuis 1888 à Genève – à Saint-Gervais, en l’occurrence – ce qui en fait une véritable institution dans notre ville.

Cette malheureuse affaire n’aurait pas dû avoir lieu. Elle n’aurait pas éclaté, si l’employé du Groupement intercommunal pour l’animation parascolaire (GIAP) avait fait son travail. Un commissaire de 80 ans a eu le malheur d’intervenir et de se substituer à cette personne en réprimandant un enfant qui avait deux fois jeté du pain par terre. Où est le respect? Les commissaires des cuisines scolaires sont des bénévoles, ce ne sont ni des racistes, ni des sexistes, ni des alcooliques ou des lubriques; ces accusations ont été proférées sans aucune preuve. Nombre de commissaires sont de généreux donateurs, des philanthropes, d’anciens maires, d’anciens élus, des chefs d’entreprises, etc. Ils ont été choqués d’avoir été traités de la sorte.

J’en viens à la problématique de l’identification des commissaires. Il existe un tableau d’engagement journalier avec une feuille de présence, tout est donc transparent et visible pour toutes et tous. Enfin, la justice a classé l’affaire – car il y avait eu plainte. Revient-on sur les indemnités des conseillères et conseillers administratifs de la Ville? La réponse est non. Une affaire classée est une affaire classée.

Par conséquent, il convient de renvoyer la pétition P-409 au Conseil administratif, car elle met le doigt sur des dysfonctionnements internes purement et simplement inadmissibles. L’Union démocratique du centre demande donc au plénum de voter le renvoi de cette pétition au Conseil administratif.

**M<sup>me</sup> Michèle Roulet** (PLR). M. Ivanov vient de mentionner plusieurs points que je voulais relever. La pétition P-409 mérite absolument d’être renvoyée au Conseil administratif, et non pas d’être classée. Son classement serait vraiment une deuxième insulte à ses auteurs!

Les pétitionnaires sont des membres de l’Association des cuisines scolaires du quartier de Saint-Gervais, ce sont des bénévoles dont certains travaillent depuis dix ou quatorze ans dans ce cadre. Cela signifie qu’ils donnent régulièrement de leur temps pour aider, cuisiner et servir les repas aux enfants qui fréquentent les restaurants scolaires. M. Ivanov l’a rappelé tout à l’heure: certaines de ces associations des cuisines scolaires genevoises ont plus de cent ans d’existence! En l’occurrence, celle de Saint-Gervais, qui a été plus que discriminée et maltraitée dans cette affaire, a 130 ans. Je rappelle que ces bénévoles sont des personnes qui ont souvent eu de beaux parcours professionnels: des commerçants, des juges... et même des présidents du Conseil municipal de la Ville de Genève!

Tout à coup, des accusations anonymes ont été lancées contre un ou plusieurs de ces commissaires – c'est-à-dire qu'on n'a pas pu dire qui avait soi-disant mal agi. On a traité indistinctement ces commissaires de sexistes envers les animatrices du GIAP et de racistes envers les enfants.

Comme l'a dit M. Ivanov, ce qui s'est produit, à la base, n'est qu'un tout petit événement anecdotique: un enfant a jeté son pain par terre. Normalement, c'est les fonctionnaires du GIAP qui devraient s'occuper de la discipline pendant les repas, les bénévoles étant là pour servir les enfants et pas forcément pour faire la discipline. Mais apparemment, personne n'a réagi à ce moment-là et le bénévole a dit à l'enfant: «On ne jette pas le pain par terre!» Et cet enfant, d'un air narquois, a pris le pain et l'a jeté par terre une deuxième fois par moquerie! Le commissaire a dû lui dire alors le mot «idiot», il avait une serviette à la main et il a fait un geste... Tout est parti de là!

A cause de ça, on a imposé une punition collective aux 90 commissaires bénévoles des cuisines scolaires. On a jeté l'opprobre sur eux tous, parce qu'on ne savait pas lequel d'entre eux avait soi-disant mal agi. On les a donc tous visés par des accusations vagues, infondées et anonymes. On les a ensuite punis collectivement, c'est-à-dire qu'on les a tous suspendus entre les mois d'avril et de septembre 2019.

Dans cette affaire, les autorités de la Ville et les fonctionnaires du GIAP ont agi de manière véritablement inadmissible et – plus grave encore – illicite. On est quand même dans un Etat de droit! Quand on émet des accusations graves, on se doit d'avoir des preuves! Or ici, la Ville a prétendu que les bénévoles étaient trop nombreux pour que le ou la fonctionnaire du GIAP puisse savoir qui était celui qui ne se serait pas comporté de manière adéquate. Je vous ai rappelé l'anecdote, Mesdames et Messieurs: elle n'est quand même pas si grave! On a donc demandé à ces bénévoles d'arrêter de venir travailler dans les cuisines scolaires pendant trois ou quatre mois.

On leur a aussi demandé, tout à coup – alors que certains d'entre eux travaillent depuis quatorze ans comme bénévoles – un extrait du casier judiciaire... enfin, plein de documents, alors même qu'ils ne sont jamais seuls avec des enfants! Ensuite, lorsqu'ils ont pu revenir travailler, des mois plus tard, on les a obligés à porter un badge. Je ne sais pas si ce badge était jaune, je n'ai pas demandé la couleur... Mais enfin, ils devaient avoir un badge avec leur nom et leur prénom. Or les fonctionnaires du GIAP, eux, ne sont pas soumis à ce traitement-là! Soit on veut que tout le monde soit traité de manière équitable et on dit: «Les commissaires n'étant pas toujours les mêmes, puisqu'il y en a quand même beaucoup qui viennent un jour ou deux et puis c'en est d'autres – il y a un tournus – on devrait appliquer l'obligation de porter le badge à tout le monde.» Mais non! Là, on a fait de la discrimination!

Que demandaient les auteurs de la pétition P-409? Pas grand-chose: le droit d'être entendus. Un dossier a apparemment été constitué sur les commissaires qui n'auraient pas agi de façon convenable, mais ils n'y ont jamais eu accès et n'ont donc pas pu le lire. Qu'ont-ils demandé? Qu'on respecte l'Etat de droit, qu'on les entende et que la Ville fasse son autocritique en reconnaissant qu'elle n'avait pas à jeter l'opprobre sur tous les commissaires – c'est-à-dire ces 90 bénévoles. Que s'est-il passé ensuite?

**La présidente.** Vous devez conclure, Madame Roulet.

*M<sup>me</sup> Michèle Roulet.* Sur les 90 bénévoles, trente ont déjà démissionné! Ce que je voulais vous dire, Mesdames et Messieurs, c'est qu'on a ici la preuve que la Ville veut municipaliser les crèches et les restaurants scolaires et qu'elle fait tout pour tuer le bénévolat! C'est honteux! Ce gens non seulement donnent de leur temps, mais ils font économiser des dizaines et des dizaines de milliers de francs à la Ville. Je vous demande donc d'être reconnaissants envers ces personnes et de renvoyer la pétition P-409 au Conseil administratif. (*Applaudissements tardifs.*)

**La présidente.** Je donne la parole à M. Matthias Erhardt. Vous n'avez pas parlé qu'on vous applaudit déjà, Monsieur le conseiller municipal...

**M. Matthias Erhardt** (Ve). Je laisserai le fan-club de M<sup>me</sup> Roulet l'applaudir... Que dire après son intervention? Je commencerai par remercier le rapporteur, parce que je trouve que le rapport p-409 A est très bon et démontre bien comment la commission des pétitions, durant la précédente législature, est arrivée au résultat qu'elle nous propose aujourd'hui, à savoir le classement de cette pétition. Ce classement avait d'ailleurs été soutenu par trois commissaires libéraux-radicaux, à l'époque. Nous nous étonnons donc de la volte-face de M<sup>me</sup> Roulet – ou du Parti libéral-radical – ici, ce soir.

J'en viens au fond. Le département de la cohésion sociale et de la solidarité, qui chapeaute les cuisines scolaires, se doit de garantir le bon fonctionnement des services proposés; or ces services sont en partie assurés par des bénévoles. Ces bénévoles, qui ne sont pas des fonctionnaires et qui n'ont pas un rapport hiérarchique avec la Ville, doivent aussi respecter certaines règles. Il y a des règles qui découlent de la loi, par exemple l'obligation de produire un extrait de casier judiciaire pour toute personne travaillant avec des mineurs. C'est une exigence du droit fédéral, ce n'est pas une chicane du département genevois!

SÉANCE DU 27 OCTOBRE 2020 (soir)  
Pétition: activités bénévoles des commissaires  
des cuisines scolaires de Saint-Gervais

D'autres exigences ont peut-être aussi évolué avec le temps. Certains comportements jugés acceptables il y a quelque temps ne le sont plus aujourd'hui. Je trouve extrêmement choquant d'entendre ce soir comment certains gestes inappropriés sont banalisés. J'estime que la violence verbale, les insultes, les gestes sexistes décrits dans le rapport sont inacceptables.

Je pense donc que la Ville a agi très sagement en se passant du travail des bénévoles pendant un certain temps. Ce n'est pas une punition, car il n'existe pas de droit d'être bénévole dans une institution; le bénévolat est juste un service proposé gratuitement. Il n'a pas été requis pendant un certain laps de temps, dans cette affaire, afin que l'on puisse clarifier les attentes du GIAP et du département à l'égard des commissaires des cuisines scolaires. Ces points ont été clarifiés et l'analyse a démontré qu'il y avait eu des dysfonctionnements. Maintenant, cela fonctionne à nouveau: les commissaires ont été rétablis dans leur fonction.

Le groupe des Vertes et des Verts a pris connaissance des explications fournies en commission à l'époque par M<sup>me</sup> Alder et ses services; nous sommes convaincus de la légalité et de la sagesse des démarches du département de la cohésion sociale et de la solidarité et nous soutenons toujours – comme en commission, d'ailleurs – le classement de la pétition P-409.

**M<sup>me</sup> Fabienne Beaud** (PDC). Je donnerai juste la position du Parti démocrate-chrétien: nous demandons le classement de la pétition P-409.

**La présidente.** Merci! C'était concis!

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, la pétition P-409 illustre bien un problème que nous avons en Ville de Genève: on a tendance à penser que c'est à la Ville de résoudre tous les problèmes et qu'il faut, en l'occurrence, supprimer tous les bénévoles pour les remplacer par des fonctionnaires ou des employés du GIAP. Je pense que, là, on fait tout faux! On constate la même tendance avec les crèches: sous prétexte qu'on ne trouve plus de bénévoles pour former des comités – ce que je conteste formellement, c'est juste qu'on ne cherche pas suffisamment – on veut supprimer le bénévolat et, finalement, municipaliser les crèches. Mais si vous faites ça, Mesdames et Messieurs de la gauche, il vous faudra trouver de l'argent! La municipalisation coûtera extrêmement cher!

On a pourtant des bénévoles qui se dépensent sans compter jusqu'à l'âge de 80 ans et plus, et vous les stigmatisez! C'est un terme que vous aimez bien employer, du côté de l'Alternative... Les faire reprendre leurs activités avec une

étiquette sur leur blason – je veux dire sur leur veste ou leur chemise – c’est de la stigmatisation!

J’ai entendu tout à l’heure un commissaire dire que nous banalisons certains gestes. Mais il n’y a aucune preuve de tout ce qui a été avancé, dans cette affaire! Aucune! A part peut-être un morceau de pain qui est tombé par terre... Mais d’autres accusations bien plus graves ont été lancées, mon collègue M. Ivanov les a évoquées tout à l’heure. Elles sont toutes totalement infondées! In-fon-dées, Mesdames et Messieurs! Vous stigmatisez des gens et vous les punissez, simplement parce qu’on aurait cru que..., on pensait que... Ça relève de la pensée unique! C’est la dictature! C’est quoi, ce travail?

Est-ce que vous voulez que tous ces bénévoles soient remplacés par des fonctionnaires de la Ville de Genève ou, pire, par des employés du GIAP? Regardez un peu ses comptes: chaque année, la Ville doit payer des millions de francs supplémentaires pour le GIAP! Et ça continuera, parce que l’Etat va s’en désengager complètement. Vous verrez combien ça coûtera à la Ville de Genève! Notre ministre des finances était là juste derrière moi, il y a cinq minutes, en train de boire son café... Il va s’arracher les cheveux! Le peu de cheveux qui lui restent, il va se les arracher, si la Ville doit financer tout ça!

Par conséquent, au lieu de stigmatiser tous ces comités bénévoles – c’est la même chose dans les crèches, je le répète – encourageons-les, encadrons-les et arrêtons de leur porter des accusations totalement infondées que je trouve scandaleuses! Le Mouvement citoyens genevois demandera donc lui aussi le renvoi de la pétition P-409 au Conseil administratif et refusera les conclusions de la commission des pétitions, à savoir son classement. J’ai dit!

**M<sup>me</sup> Brigitte Studer** (EàG). La pétition P-409 a été adressée au Conseil municipal à partir d’une situation de conflit au sein des cuisines scolaires de Saint-Gervais, suite à toute une série d’incidents entre les différents acteurs concernés.

J’aimerais situer en premier le contexte. Il y a trois types d’intervenants dans les cuisines scolaires. En principe, le rôle de chacun est clairement défini. La Ville de Genève est responsable et garante de la prestation; elle met à disposition les locaux. Le GIAP a pour rôle d’assurer l’encadrement des enfants. L’association des cuisines scolaires, elle, assure tout ce qui concerne la préparation des repas, le service et le nettoyage.

Toujours pour préciser le contexte, je rappelle l’augmentation absolument incroyable du nombre d’enfants inscrits à ces repas. Soulignons aussi qu’il s’agit d’un droit constitutionnel: cette prestation réservée, il y a quelques décennies, plutôt à des enfants de familles en situation sociale difficile est devenue un droit pour tous. La Ville et les restaurants scolaires acceptent les enfants de toutes les

SÉANCE DU 27 OCTOBRE 2020 (soir)  
Pétition: activités bénévoles des commissaires  
des cuisines scolaires de Saint-Gervais

familles qui en font la demande. C'est un cadre légal exceptionnel: Genève est le seul Canton à avoir inscrit ce droit dans sa Constitution. De ce fait, il y a eu une augmentation de plus de 40% du nombre d'inscrits en une dizaine d'années. Cette évolution implique forcément des changements au niveau de l'organisation des cuisines scolaires et des différentes instances qui y interviennent.

Le cas de Saint-Gervais présente une autre particularité. En effet, deux instances bénévoles interviennent: en plus de l'Association des cuisines scolaires, il y a celle des commissaires bénévoles qui aident au service du repas. Ce qui est particulier, aussi, c'est que ces derniers forment un très grand groupe – 90 personnes! – dont chaque équipe vient travailler une fois toutes les trois semaines. Ce ne sont pas toujours les mêmes équipes, chaque fois elles changent, ce qui a effectivement rendu difficile de savoir qui était vraiment concerné lors de tel ou tel événement décrit.

Je pense qu'il faut tenir compte de ces incidents, de ces conflits – mais aussi de ces blessures, car j'ai bien entendu que les bénévoles ne se sont pas sentis reconnus dans leur engagement et que cela a pu être dur à vivre. Par contre il faut situer les événements dans l'évolution plus générale des cuisines scolaires et des exigences accrues qu'elle implique. Certes, les situations décrites, qui ont pu être difficiles – non seulement pour les bénévoles, mais aussi pour certains enfants et pour le personnel du GLAP –, se sont produites entre quelques personnes, pas avec tout le groupe des 90 bénévoles.

Nous avons eu l'impression, en commission, que cette situation de crise a été l'occasion de clarifier une nouvelle forme d'organisation qui permette de mieux répondre à la situation actuelle. Par exemple, avec l'augmentation du nombre d'enfants inscrits, il faut maintenant assurer deux services de repas l'un après l'autre. Dans le temps, il n'y en avait qu'un. Il a été dit que les bénévoles assurant ces repas étaient là pour le premier tour, mais pas pour le deuxième. Ce changement n'avait pas été clair pour eux. Il fallait donc prendre en compte ces aspects. Je le répète, nous avons eu l'impression que les échanges qui ont eu lieu autour de cette affaire – il y a eu plusieurs rencontres – ont permis de mettre en place une nouvelle organisation correspondant mieux à la situation actuelle.

**La présidente.** Il va falloir conclure, Madame Studer.

*M<sup>me</sup> Brigitte Studer.* Oui, j'arrive à la fin. Nous pensons que le travail effectué par M<sup>me</sup> Alder et le Service des écoles et institutions pour l'enfance a abouti à une gestion plus satisfaisante des cuisines scolaires qui répond au contexte actuel. Nous estimons donc pouvoir classer la pétition P-409, vu que la situation a pu être résolue.

**La présidente.** Monsieur Daniel Sormanni, pour un troisième repas... Allez-y!

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Ça tombe bien, Madame la présidente... Merci! Les bras m'en tombent, après ce que je viens d'entendre! Vous transmettez à M<sup>me</sup> Studer. L'organisation des cuisines scolaires est une chose, mais les accusations portées contre les commissaires bénévoles en sont une autre. Primo, elles n'ont pas été prouvées; secundo, les questions posées par les responsables de l'Association des cuisines scolaires de Saint-Gervais à la Ville de Genève et au GIAP n'ont reçu aucune réponse. Aucune réponse! On sait très bien qui étaient les personnes concernées le jour J, en fonction des rotations. Eh bien, je le répète encore une fois, il n'y a eu aucune réponse de la part des autorités, ces questions sont restées dans les limbes.

J'aimerais quand même rappeler – cela figure dans le rapport et je remercie M. Lyon de l'avoir relevé – qu'il existe une convention signée par le GIAP et l'Association des cuisines scolaires de Saint-Gervais, mais pas par la Ville de Genève! Par conséquent, si un différend surgit, il doit prioritairement être résolu entre les signataires. Il aurait donc dû y avoir un dialogue entre le GIAP et cette association. Or il n'y a pas eu de dialogue du tout! Le département de la cohésion sociale et de la solidarité est intervenu et a suspendu tous les bénévoles pour une durée de six mois, me semble-t-il, prenant acte d'accusations qui n'ont finalement jamais été prouvées.

Je soulignerai encore un autre point qui figure à la page 4 du rapport P-409 A. On a demandé, suite à ces accusations, quelle équipe était sur place le jour du litige, afin de pouvoir identifier les personnes concernées. Aucune réponse, ni de la Ville de Genève ni du GIAP! Alors, arrêtons de stigmatiser ces bénévoles qui font un travail admirable! Si vous vouliez décourager le bénévolat, à gauche, vous ne vous y prendriez pas autrement! Voilà pourquoi je pense que vous le faites exprès! Certains ici veulent décourager le bénévolat dans ses fonctions admirables, alors qu'on devrait remercier ces personnes. Je pense qu'elles ont droit à une reconnaissance.

Ce n'est pas un problème organisationnel, mais un différend qui aurait dû être réglé entre les parties impliquées. Le fait qu'il y avait auparavant un seul service de repas et qu'il faut maintenant en assurer deux n'a rien à voir avec cette affaire! Ce qui est en cause, ici, c'est qu'on a accusé des gens de pis que pendre – et vous savez très bien de quoi il s'agit, Mesdames et Messieurs, ou alors, il faudra nous expliquer de quoi vous parlez! Je vais le dire plus clairement: on a porté des accusations d'ordre sexuel, ce n'était pas seulement le morceau de pain tombé par terre – cet épisode-là semble s'être réellement produit, mais ce n'était pas très grave. Ces accusations, en revanche, étaient extrêmement graves, or elles étaient dénuées de fondement. Elles n'ont jamais été prouvées ni confrontées entre elles.

SÉANCE DU 27 OCTOBRE 2020 (soir)  
Pétition: activités bénévoles des commissaires  
des cuisines scolaires de Saint-Gervais

Ensuite, on a suspendu tous les bénévoles des cuisines scolaires et on les a rétablis six mois plus tard en les obligeant à se mettre une étiquette sur le paletot – étiquette que vous n’aimez pas trop, d’habitude, me semble-t-il, du côté de l’Alternative! Nous non plus, d’ailleurs! Je pense qu’il n’est pas correct de ne même pas permettre à ces personnes de retrouver leur honneur en renvoyant la pétition P-409 au Conseil administratif. Vous la mettez à la poubelle, Mesdames et Messieurs! Donc vous vous moquez d’eux! Quant à nous, nous demandons – je l’exige! – que cette pétition soit renvoyée au Conseil administratif, de façon à rétablir toutes ces personnes dans leur honneur! (*Applaudissements.*)

**La présidente.** Ouh là là! Merci...

**M<sup>me</sup> Michèle Roulet (PLR).** Vraiment, quand j’ai entendu M<sup>me</sup> Studer parler, ça m’a fait plus que... (*Remarque de la présidente.*) Pardon?

**La présidente.** Je vous disais juste de vous adresser à moi, c’est tout. Merci!

*M<sup>me</sup> Michèle Roulet.* Oui! Vous direz à M<sup>me</sup> Studer, Madame la présidente, que quand je l’ai entendue parler ça m’a fait plus que de la peine! Vraiment, j’ai été sidérée de l’entendre dire: «Nous pouvons donc classer cette pétition, vu que la situation a été résolue.» Mais pourquoi ces commissaires des cuisines scolaires auraient-ils lancé une pétition, s’ils trouvaient que la situation était résolue? C’est un cri qu’ils vous adressent ici, Mesdames et Messieurs! Ils ont eu l’impression d’avoir été injustement traités – et ce n’est pas qu’une impression!

Trouvez-vous les punitions collectives justes? On fait tout un foin, parce qu’il y a peut-être eu – et encore, on ne le sait pas – un mot déplacé adressé à un enfant qui avait jeté son pain par terre. Moi, je croyais que les punitions étaient interdites depuis longtemps! C’est ça, la nouvelle pédagogie qu’on applique en Ville de Genève? Et on nous dit qu’on va classer la pétition, parce qu’on a résolu le problème! Mais non, vous ne l’avez pas résolu! Ces personnes qui ont été humiliées veulent se battre pour leur honneur. Elles veulent que nous rétablissions une forme de justice qu’elles n’ont pas trouvée auprès de la Ville de Genève.

Pour ma part, depuis plus d’une année, j’entends dire sans arrêt que les comités de bénévoles qui gèrent les crèches et les restaurants scolaires ne sont pas toujours compétents. C’était notamment le cas quand M<sup>me</sup> Alder venait nous expliquer son ambition de municipaliser les crèches. Mais ne croyez-vous pas, Mesdames et Messieurs, qu’il s’agit d’une forme d’inadaptation chez certains

Pétition: activités bénévoles des commissaires  
des cuisines scolaires de Saint-Gervais

fonctionnaires qui parlent sans arrêt de biodiversité et de culture – peut-être sont-ils Verts ou membres de l'Alternative – et qui ne sont pas de la même génération que les bénévoles auxquels ils se trouvent confrontés dans les cuisines scolaires? Si jamais ces bénévoles disent d'un enfant que c'est un handicapé, ouh là là! On le leur reproche: «Mais Monsieur – ou Madame – on ne dit plus un «handicapé»! Aujourd'hui on parle d'une personne à mobilité réduite!» Je pense donc qu'il y a peut-être eu des quiproquos à cause de ces frottements générationnels.

Quoi qu'il en soit, on ne peut pas traiter des personnes bénévoles de cette manière-là, ni établir un dossier les concernant sans même leur donner le droit de le lire! Il suffisait de masquer le nom des fonctionnaires ayant émis des accusations. Mais non, les bénévoles n'ont pas eu le droit de lire ce dossier; ils n'ont pas eu le droit de défense. Je pense qu'ils ont peut-être été trop gentils, malheureusement! Moi, dans une situation comme celle-là, si j'avais dû subir de telles vexations et un tel traitement de la part d'une autorité – peu importe laquelle – j'aurais porté plainte au tribunal! Ça le mérite!

Et vous, à gauche, vous nous dites: «On va classer la pétition, parce qu'on a résolu le problème.» Non! Ces gens vous demandent une forme de reconnaissance, ils vous demandent presque une aide pour pouvoir se sentir à nouveau... Comment dire? Pour ne plus être souillés dans leur honneur. Or vous leur refusez même ça! C'est peut-être pour qu'on puisse voir le but caché là derrière: la suppression des comités de bénévoles en vue de la municipalisation.

Ça fait longtemps qu'on entend des propos désobligeants à l'égard des bénévoles pour lesquels on devrait, au contraire, avoir une grande considération. On devrait les remercier aussi pour les économies financières qu'ils nous permettent de faire, sans compter qu'ils donnent aux enfants l'occasion de se frotter à d'autres générations, au lieu d'être soumis tout le temps aux mêmes modes de fonctionnement. Sous prétexte de management, on veut formater les esprits, on veut tous les soumettre à une même manière de fonctionner et à une même manière d'être. Je vous demande d'écouter ces personnes qui vous ont adressé la pétition P-409, Mesdames et Messieurs!

**M<sup>me</sup> Christina Kitsos, conseillère administrative.** Je n'ai pas l'intention de retracer tout l'historique de ce dossier, parce que j'imagine que la commission des pétitions a eu le loisir de faire cet exercice. En revanche, j'aimerais souligner certains points.

Comme l'a rappelé le conseiller municipal M. Ivanov, la première association de cuisines scolaires date de 1888. On est donc plongés dans le XIX<sup>e</sup> siècle. Cette association avait été créée pour venir en aide aux enfants nécessiteux. C'est un peu le même modèle que celui qui avait été mis en place pour les crèches au

SÉANCE DU 27 OCTOBRE 2020 (soir)  
Pétition: activités bénévoles des commissaires  
des cuisines scolaires de Saint-Gervais

XIX<sup>e</sup> siècle également, où des associations – des comités privés, en fait – avaient pour but de venir en aide aux familles nécessiteuses et aux femmes ouvrières. Je pense qu'il est important de rappeler ce contexte.

Or aujourd'hui, on n'est plus du tout dans la même situation. Comme l'a dit M<sup>me</sup> Studer, on a un accueil à journée continue qui a été plébiscité par 80% de la population et qui est inscrit dans la Constitution de la République et canton de Genève. Ce texte légal nous dit bel et bien qu'on doit accueillir tous les enfants dans les restaurants scolaires et garantir la qualité de la prestation. Ce que je veux dire par là, c'est qu'il s'agit désormais véritablement d'un service public qu'on offre aux familles et aux enfants.

Dans ce cadre, un certain nombre d'obligations doivent être respectées – dont la présentation d'un extrait de casier judiciaire, par exemple. Ce n'est pas du tout quelque chose de farfelu pour déshonorer les bénévoles, mais une mesure obligatoire. Dans toutes les infrastructures où des personnes s'occupent d'enfants, on leur demande un extrait de casier judiciaire. Moi, je trouve même presque douteux qu'on s'en étonne! On sait que cela fait partie de ce qui est demandé à quiconque travaille avec des enfants. Je trouve assez curieux que certaines personnes ne soient pas au courant, alors qu'elles sont concernées. (*Remarques dans la salle.*)

**La présidente.** S'il vous plaît, Mesdames et Messieurs! On est en séance plénière, cessez de faire des commentaires durant le débat! Merci!

*M<sup>me</sup> Christina Kitsos, conseillère administrative.* L'organisation des cuisines scolaires, en 2020, doit prendre en compte l'évolution de notre société et proposer un service public de qualité. Actuellement, la demande de places dans le parascolaire connaît une hausse d'environ 6% chaque année. On a maintenant 6850 enfants qui mangent chaque jour dans les restaurants scolaires. A la rentrée 2020, on a eu 400 inscrits supplémentaires. Cette augmentation n'est pas due seulement à la croissance démographique, mais aussi à des changements de société: les femmes travaillent plus, les parents veulent avoir accès à cette prestation. D'ici à 2025, les trois quarts des élèves fréquenteront les restaurants scolaires, alors qu'ils sont aujourd'hui 55% à le faire. Vous voyez que ce sont vraiment des augmentations énormes, Mesdames et Messieurs. Pour pouvoir y répondre, il faut bien sûr que les budgets suivent, mais aussi que ça suive au niveau de l'organisation.

Pour ce faire, il faut vraiment mettre l'intérêt de l'enfant au centre de cette thématique. Je m'étonne qu'on ait beaucoup parlé des bénévoles, mais très peu des enfants. Or quand on s'occupe des restaurants scolaires, on doit mettre les

enfants au centre de la réflexion. Je pense que c'est la base du travail, quand on veut s'engager dans ce genre de mission.

Bien sûr, il y a énormément de bénévoles... (*Brouhaha.*) S'il vous plaît! Si je peux poursuivre... Il y a énormément de bénévoles qui font un travail remarquable, il faut le souligner. Il y a des gens qui travaillent dans les cuisines scolaires depuis dix ou vingt ans, qui sont présents et qui donnent beaucoup d'énergie et de temps dans ce cadre. Ils ont de nombreuses compétences et je pense qu'il faut saluer ce travail. Cependant, Mesdames et Messieurs, pensez-vous que l'énergie des bénévoles doit être consacrée à la gestion de processus administratifs complexes, ou plutôt qu'ils doivent être utilisés pour créer des liens et favoriser la cohésion sociale dans d'autres cadres beaucoup plus appropriés, à mon sens, que les cuisines scolaires?

Concrètement, à Genève, les restaurants scolaires dépendent encore aujourd'hui à 80% des associations de cuisines scolaires, alors que dans certains établissements comme les écoles De-Budé, des Crêts, des Genêts et de Trembley, la gestion est assurée en direct par la Ville de Genève. Je dois le souligner ici: la gestion en direct ne coûte pas plus cher que le bénévolat, contrairement à ce qui a été dit, car la Ville verse des subventions aux associations de cuisines scolaires.

De plus, il faut tenir compte du manque de professionnalisme de leurs membres. Vu le nombre d'élèves accueillis chaque jour dans les restaurants scolaires, on doit forcément assurer une véritable gestion de la restauration collective, avec un suivi administratif et des ressources humaines adaptées. Ces compétences-là ne sont pas forcément présentes dans les associations de bénévoles, ce qui génère un surplus de travail pour le Service des écoles et institutions pour l'enfance. Quand on est en régie directe, au final, il y a moins de travail administratif pour les services municipaux et le coût est exactement le même. Il est donc faux de dire que le système de régie directe assurée par la Ville coûterait plus cher.

Le règlement relatif à la prestation de restauration scolaire en Ville de Genève et aux conditions de subventionnement des associations de cuisines et restaurants scolaires, adopté en avril 2020, propose trois possibilités: soit la Ville fournit elle-même la prestation, soit elle la confie à des mandataires, soit elle poursuit sa collaboration avec les associations de cuisines scolaires. Mais je vous rends attentifs au fait que pour continuer cette collaboration, Mesdames et Messieurs, il est impératif d'avoir des contrats de prestations. Nous travaillons maintenant d'arrache-pied pour les mettre en place. Cela paraît incroyable, mais figurez-vous qu'aujourd'hui, en 2020, il n'y a pas de contrats de prestations avec ces associations de bénévoles! Vous voyez, quand on veut pouvoir faire des changements, il y a de la résistance. Or sans contrats, il est très difficile de modifier certains points et d'assurer convenablement la prestation. L'extrait de casier judiciaire en est un exemple: s'il y avait un contrat de prestations, il y serait écrit noir sur blanc que ce document est essentiel.

Quelles sont les valeurs du service public, finalement? Car il y a des valeurs que nous défendons, Mesdames et Messieurs! Je citerai l'égalité hommes-femmes, par exemple: considérez-vous qu'il est normal, à notre époque, que dans certaines associations les femmes soient exclues? Pourtant, certains services sont entièrement assurés par un personnel masculin. Mais nous sommes en 2020 et nous voulons de la diversité, de la mixité. Ces principes doivent figurer dans les contrats de prestations. Dès lors qu'ils y seront inscrits, si les associations ne veulent pas les respecter, eh bien, elles ne délivreront plus de prestations! Il faut que ce soit très clair!

J'aborderai encore un autre point. Il y a quand même une certaine fragilité des associations elles-mêmes, car elles peinent à recruter de nouveaux membres et on assiste à un vieillissement des personnes bénévoles. Or on sait qu'en situation de crise sanitaire due au Covid-19 il n'est simplement pas possible que des gens de 65 ans se retrouvent dans des lieux de restauration collective. Cela me semble assez évident!

En conclusion, pour toutes les raisons que je viens d'évoquer, je pense qu'on ne doit pas perdre de vue l'intérêt et les besoins des enfants. Soit nous continuons à collaborer avec les associations de bénévoles – mais en clarifiant le cadre de cette collaboration sur la base de contrats de prestations et de critères vraiment très clairs qui devront être respectés – soit, si ce n'est pas possible, nous passerons à la gestion directe des cuisines scolaires par la Ville, ce qui ne coûtera pas plus cher aux contribuables. Merci de votre attention. (*Applaudissements et huées.*)

**La présidente.** Eh, c'est bon, là! Vous n'êtes pas aux cantines scolaires, Mesdames et Messieurs! Nous sommes saisis d'une motion d'ordre du groupe socialiste qui demande la clôture du débat sur cet objet. Je rappelle les règles en vigueur dans ce cas: selon l'article 68 du règlement du Conseil municipal, si la clôture du débat est acceptée, chaque groupe, ainsi que le Conseil administratif, pourra encore s'exprimer pendant trois minutes au maximum par la voix d'un seul ou d'une seule de ses membres. A vous de vous arranger, puisque plusieurs personnes ont encore demandé la parole; elles ne sont évidemment pas obligées de la prendre! Mais d'abord, je mets aux voix sans discussion la motion d'ordre elle-même.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 37 oui contre 26 non (2 abstentions).

**La présidente.** Les groupes qui souhaitent reprendre la parole ont donc droit à trois minutes d'intervention et à un-e seul-e intervenant-e. Le Parti libéral-radical a deux inscrits, M<sup>me</sup> Rouillet et M. Burri. Lequel des deux s'exprimera au

nom du groupe? Madame Rouillet, vous avez trois minutes. Essayez d'apporter de nouveaux éléments!

**M<sup>me</sup> Michèle Rouillet** (PLR). Quand j'entends M<sup>me</sup> Kitsos affirmer qu'il faut mettre l'enfant au centre et que c'est pour cette raison qu'on peut se comporter de façon si irrespectueuse envers les bénévoles, je trouve que l'enfant sert vraiment d'écran à la Ville! Ce n'est pas normal du tout!

L'extrait de casier judiciaire a été demandé tout à coup aux commissaires des cuisines scolaires. Mesdames et Messieurs, mettez-vous à la place de ces personnes, dont certaines exercent le bénévolat depuis quatorze ans! Subitement, suite à un fait anecdotique, on leur demande un extrait de casier judiciaire! Pourtant, je ne crois pas qu'on exige ce document des parents ou des autres gens qui accompagnent des classes lors des sorties scolaires, voire des classes vertes. Je ne pense pas non plus qu'on demande un extrait de casier judiciaire au personnel des services de nettoyage dans les écoles, alors que ces employés se trouvent parfois seuls avec des enfants – ce qui n'est pas le cas des bénévoles dans les restaurants scolaires, puisqu'ils y servent les repas.

M<sup>me</sup> Kitsos nous a dit aussi, bien évidemment, qu'il fallait professionnaliser – c'est le grand mot! Professionnaliser, ça veut dire engager plus de fonctionnaires, toujours plus de fonctionnaires... Quant à toutes les personnes qui pourraient donner de leur temps bénévolement, on commence par les discréditer, parce que le but visé est de tuer le bénévolat pour avoir plus de fonctionnaires!

M<sup>me</sup> Kitsos affirme qu'il faudrait avoir une convention... mais elle existe déjà! Elle définit le rôle de chaque partenaire – dont le GIAP – ainsi que les règles de comportement à suivre dans les restaurants scolaires et leur mode de fonctionnement. Ce document comporte quatre pages. Il existe donc une convention où des règles sont prévues. En principe, c'est le GIAP qui s'occupe de la discipline; les bénévoles, eux, sont là pour mettre la table et servir les repas.

Mais voilà qu'on les traite de cette manière! On nous dit que les associations ont de plus en plus de peine à recruter des bénévoles... Evidemment! Elles ont déjà perdu près d'un tiers de leurs membres car, quand ils ont vu la manière dont on les traitait, ils ont jeté l'éponge. Ils ont trouvé qu'être traités comme ça, c'était vraiment fort de café. Et ensuite, on prétend qu'il n'y a plus de bénévoles! Eh bien oui, il n'y en aura bientôt plus! Mais je pense qu'il faut être bien conscients que tel est le but visé par la Ville – enfin... par la gauche. Je le dis comme ça parce que la Ville est gouvernée par la gauche.

**La présidente.** Il vous faut conclure, Madame Rouillet. Il vous reste dix secondes.

SÉANCE DU 27 OCTOBRE 2020 (soir)  
Pétition: activités bénévoles des commissaires  
des cuisines scolaires de Saint-Gervais

*M<sup>me</sup> Michèle Roulet.* Je crois qu'il faut être très lucides sur ce que visent la Ville et les autorités concernées, lesquelles ne craignent pas de discréditer des personnes qui ne le méritent pas ni d'entacher leur honneur.

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Malheureusement, les propos de M<sup>me</sup> Kitsos ont renforcé mes craintes: on veut se débarrasser du bénévolat! Alors écoutez, Madame la magistrate, il faudra aussi se débarrasser de moi, parce que j'ai plus que 65 ans! Voilà... dehors! Vous pouvez toujours essayer de me tuer, peut-être! Ce n'est vraiment pas sérieux.

D'ailleurs, je pose la question: en matière de restauration scolaire, existe-t-il une convention prévoyant des contrats de prestations qui ait été signée par la Ville? Non! La convention a été signée par les associations de bénévoles et le GIAP – pas par la Ville de Genève! Il y a donc bel et bien une forme de contrat de prestations entre les deux instances signataires. D'accord, ce n'est pas vous qui siégiez à l'exécutif quand cette convention a été établie, Madame Kitsos, je ne vous en voudrai pas pour ça... Mais pourquoi la Ville s'est-elle mêlée de cette affaire qui n'en était pas une, finalement, puisque les bénévoles ont été rétablis dans leur fonction et réadmis dans les restaurants scolaires? Les éventuels problèmes et divergences devaient être réglés entre le GIAP et l'Association des cuisines scolaires de Saint-Gervais.

Je crois, Madame Kitsos, qu'il n'est hélas pas possible qu'une gestion directe des restaurants scolaires par la Ville de Genève ne coûte pas plus cher que la prestation de bénévoles non rémunérés qui, de plus, paient leur repas. Car malgré le travail qu'ils font, on leur fait payer leur repas pris sur place! On se moque de nous dans cette affaire, et je trouve les propos tenus à l'encontre des commissaires des cuisines scolaires particulièrement scandaleux! Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, renvoyez la pétition P-409 au Conseil administratif, rétablissez l'honneur de ces bénévoles dont certains ont 80 ans! Là, vous vous moquez d'eux! (*Applaudissements.*)

**La présidente.** Je donne la parole à M. Matthias Erhardt pour trois minutes.

**M. Matthias Erhardt** (Ve). Ce sera beaucoup moins long que ça, mais il faut absolument préciser quelque chose sur un point évoqué à plusieurs reprises au cours de ce débat. Vous transmettez mes propos à M<sup>me</sup> Roulet, Madame la présidente: l'exigence de fournir un extrait de casier judiciaire a été instaurée suite à la votation fédérale du 18 mai 2014, où le peuple a accepté que des personnes ayant été condamnées pour des actes de pédophilie ne puissent plus travailler

avec des enfants. Depuis lors, il est obligatoire pour toute personne ayant affaire à des enfants dans un cadre professionnel ou extraprofessionnel de présenter un extrait de casier judiciaire. Il est donc normal que même les bénévoles qui ont déjà fourni de bons et loyaux services depuis quinze, vingt ou trente ans se soient tout à coup vu demander un tel certificat. Cela n'a rien d'arbitraire, ce n'est pas une chicane, c'est une pure exigence du droit fédéral qui a été acceptée par le peuple. (*Applaudissements.*)

**La présidente.** La parole n'étant plus demandée, nous passons au vote des conclusions de la commission des pétitions, qui demandent le classement de la pétition P-409.

*Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le classement de la pétition sont acceptées par 33 oui contre 28 non.*

## **9. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 3 juin 2020: «Oui aux nouvelles bandes cyclables à Genève» (P-423 A)<sup>1</sup>.**

### **Rapport de M. Valentin Dujoux.**

Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal lors de sa séance du 3 juin 2020. Elle a été traitée, sous la présidence de M. Arnaud Moreillon, le 31 août 2020. Les notes de séance ont été prises par M. Philippe Berger, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

### **Texte de la pétition**

(Voir annexe)

### **Séance du 31 août 2020**

*Audition de M<sup>me</sup> Roussell et M. Schneeberger, pétitionnaires*

M. Schneeberger indique que la pétition «Oui aux nouvelles bandes cyclables à Genève» a été déposée au courant du mois de mai, et qu'elle contient plus de

---

<sup>1</sup> Commission, 42.

18 000 signatures. Il indique que c'est un collectif d'associations d'habitants et d'associations engagées pour le développement durable qui en est à l'origine. Il rappelle que courant avril ce collectif avait écrit à M. Dal Busco, conseiller d'Etat, et aux cinq grandes communes de la couronne genevoise (Carouge, Vernier, Meyrin, Lancy et Onex) afin de demander qu'à l'instar de ce qui s'est fait dans les grandes villes depuis quelques mois, les infrastructures de mobilité douce soient améliorées et développées. Et ce, afin d'éviter un transfert massif de la population vers les véhicules individuels motorisés (voitures et scooters), étant donné le caractère peu rassurant des transports en commun, notamment en raison de la situation sanitaire. M. Schneeberger relève que certaines grandes villes ont saisi l'opportunité de la période pour améliorer les infrastructures cyclables et piétonnes, et relève que dans le cas de Genève les autorités municipales et cantonales avaient déjà proposé, dans le courant du mois de mai, de nouvelles installations cyclables. Il indique que si les cyclistes ont montré leur satisfaction, d'autres l'ont moins été, et précise que c'est pour défendre et pérenniser les bandes installées, en les transformant lorsque c'est possible en pistes et en les étendant à tous les axes, conformément à l'initiative sur la mobilité douce acceptée en 2011 par le peuple, que cette pétition a été lancée. Il souligne la nécessité d'étendre les infrastructures cyclables à chaque segment de route, étant donné que des personnes renoncent parfois à prendre leur vélo s'ils doivent parcourir 50 m dans de mauvaises conditions de sécurité. Il estime ainsi nécessaire de prévoir la continuité de tels aménagements. Il indique ensuite que suite au lancement de cette pétition, les cinq communes de la couronne suburbaine ont écrit une lettre à M. Dal Busco pour lui signifier leur volonté de prendre exemple sur la Ville de Genève dans la mise en place de tels aménagements. Il ajoute que, depuis, 56 médecins ont lancé un appel visant à soutenir la pérennisation de ces pistes. Il explique que ces deux documents seront transmis à la commission des pétitions pour le traitement de la pétition (ce qui a été fait dans un mail du 1<sup>er</sup> septembre 2020). Il note que les nouvelles pistes ont été bien accueillies par la population et qu'elles ont été adoptées par les cyclistes, à tel point que l'on a vu pour la première fois à Genève des bouchons de cyclistes sur les routes. Il relève que cette augmentation se perçoit dans l'augmentation du trafic cycliste de 20%, ainsi que dans la surcharge des demandes auprès des magasins de vélos qui n'arrivent pas toujours à suivre. Il dit en outre son plaisir à constater que 200 vélos en libre-service ont été installés dans la ville par Genève-roule, constatant que cela concrétise enfin une résolution assez ancienne. Il note que dans ces conditions il apparaît d'autant plus pertinent de soutenir la pétition que les pétitionnaires présentent, pour soutenir la transformation de la plupart des bandes en pistes et l'équipement de nouveaux tronçons avec ces mêmes infrastructures.

M<sup>me</sup> Roussell indique que cette pétition a en tête le 50% des ménages genevois qui ne possèdent pas de voitures. Elle relève plus largement que l'utilisation non nécessaire de certaines voitures pourrait être évitée si l'on permettait

aux familles de pouvoir aussi utiliser les pistes cyclables avec des vélos cargos. Elle note que cette diminution du trafic automobile privé laisserait davantage d'espace à celles et ceux pour qui l'usage de la voiture est essentiel, et de citer les petites et moyennes entreprises (PME), les taxis ou les personnes en situation de handicap. Elle indique que cela nécessite de construire des pistes cyclables grandes et sûres.

### *Questions des commissaires*

Un commissaire demande aux auditionnés si les pistes qu'ils et elles veulent pérenniser sont bien celles mises en place récemment par M. Dal Busco, et qui sont de la largeur d'un autobus.

M<sup>me</sup> Roussell relève que la moyenne des pistes cyclables en Europe mesure entre 2 et 4 m, et indique que la taille d'un mètre visible dans la plupart des pistes genevoises est trop réduite et dangereuse pour les familles qui souhaiteraient utiliser des vélos cargos. Elle indique en ce sens que la mission de cette pétition est notamment de limiter l'usage des pistes à ceux qui en ont vraiment besoin.

M. Schneeberger complète l'intervention en relevant que certaines pistes larges comme celle de l'avenue du Mail sont partagées avec les bus et les taxis.

Le même commissaire souhaite savoir si les pétitionnaires font par exemple référence à cette piste quand ils et elles parlent de pérennisation.

M. Schneeberger répond que leur demande consiste à conserver les axes cyclables existants, donc y compris la piste de l'avenue du Mail. Il indique néanmoins que si, à l'usage, cette configuration pouvait par exemple gêner la circulation des bus, ils et elles ne s'opposeraient pas à la création d'une piste cyclable séparée.

Une commissaire remercie les auditionnés d'avoir su présenter clairement les enjeux. Elle ajoute que cette pétition va tout à fait dans le sens des positions de son parti, et souligne son refus de tomber dans l'écueil pro-vélos contre pro-voitures. Elle demande ensuite aux auditionnés s'il reste encore des endroits dangereux pour les cyclistes à Genève.

M<sup>me</sup> Roussell répond par la positive, et suggère pour s'en rendre compte de consulter le site [www.bikeable.ch](http://www.bikeable.ch) où les utilisatrices et utilisateurs indiquent et signalent les lieux dangereux par des points bleus ou roses.

Un commissaire indique qu'une seule signature suffit en Ville de Genève pour qu'une pétition soit examinée par cette commission. Il dit ensuite vouloir aborder la forme choisie, à savoir précisément la pétition, pour avancer des demandes qui sont déjà partagées par le Conseil administratif dans son entier et par la majorité

du Conseil municipal, et se demande s'il ne serait pas plus opportun par conséquent de passer par la voie parlementaire ordinaire.

M. Schneeberger rappelle que cette pétition a été lancée au mois de mai dans une période où les institutions représentatives avaient été suspendues, et fait observer qu'il était par conséquent impossible de saisir les élus et élues de la même manière. Il explique que cette démarche avait également pour but de montrer que ces infrastructures bénéficient d'un large soutien populaire, et relève à ce titre que plus de 10 000 signatures avaient été recueillies en vingt-quatre heures.

Le même commissaire demande d'où proviennent géographiquement les 18 000 signatures précitées, constatant que la pétition a été lancée en ligne uniquement.

M. Schneeberger relève que n'importe qui a eu la possibilité de signer cette pétition adressée aussi bien au Conseil municipal qu'au Grand Conseil étant donné qu'elle était en ligne, mais indique que la provenance des signataires serait vérifiable auprès du Service du Conseil municipal, qui détient la liste avec les codes postaux des signataires.

Le même commissaire indique qu'il ne faisait que poser une question.

M. Schneeberger complète son intervention en précisant que l'écrasante majorité des signataires possédait le code postal 12XX et habitait donc à Genève.

Un commissaire demande, pour que toute la commission ait le même niveau d'information, d'expliquer la différence entre une bande et une piste cyclable.

M. Schneeberger répond qu'une bande consiste en une trace de peinture jaune continue disposant d'un pictogramme idoine, tandis qu'une piste est une infrastructure construite en dur et séparée du reste de la circulation. Il indique, à titre d'exemple de piste, l'infrastructure du quai Charles-Page.

Un commissaire souligne l'engouement qu'a rencontré cette pétition, avec ses 18 000 signatures. Il demande ensuite aux pétitionnaires s'ils ont déjà pu être auditionnés par le Grand Conseil.

M. Schneeberger répond par la négative.

### *Discussion et vote*

Le président ouvre la discussion sur la suite à donner à cette pétition.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien propose le renvoi au Conseil administratif.

Le commissaire du Mouvement citoyens genevois indique qu'il propose pour sa part le classement de cet objet, qui est superflu par rapport aux positions

## Pétition: nouvelles bandes cyclables

maintes fois exprimées par le Conseil administratif et la majorité du Conseil municipal, et étant donné qu'ils sont déjà informés de ces éléments. Il estime dès lors qu'il s'agit d'un doublon peu utile.

Un commissaire des Verts indique qu'il proposera le renvoi au Conseil administratif si la commissaire du Parti démocrate-chrétien retire sa proposition. Il complète son intervention en soulignant le dommage causé si ce texte n'était pas soutenu par la commission, vu son plébiscite avec 18 000 signatures.

Le commissaire de l'Union démocratique du centre déclare soutenir le classement de cette pétition, précisant qu'il est favorable à un équilibre entre les différents modes de circulation, et que l'on en fait déjà assez pour les vélos.

Une commissaire du Parti socialiste abonde dans les propos tenus par le commissaire des Verts. Elle fait observer que le dégât d'image serait important si la commission des pétitions décidait de classer un texte contenant 18 000 paragraphes. Elle précise s'opposer au classement avant tout pour l'importance que constituerait symboliquement un soutien aux demandes des pétitionnaires.

Une commissaire des Verts s'étonne du fait qu'à Genève les pistes cyclables suscitent de telles levées de boucliers alors que dans d'autres villes l'intégration du vélo va de soi. Elle cite à titre d'exemple les conditions que la ville de Copenhague a imposées à IKEA avant de permettre à l'entreprise de s'installer au centre de la ville, à savoir que les parkings prévus pour les voitures soient remplacés par des parkings à vélo.

Un commissaire du Parti libéral-radical dit bien entendre le point soulevé par le commissaire des Verts et estime que s'il est en effet compliqué de classer un objet soutenu par 18 000 personnes, il convient, pour des questions d'efficacité, de le classer tout de même. Il relève que le Conseil municipal et le Conseil administratif partagent déjà la vision des pétitionnaires et qu'il est par conséquent inutile de leur dire de faire ce qu'ils font déjà.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien rétorque que le rôle de la commission des pétitions consiste tout de même à servir de relais à la population auprès du Conseil administratif, et qu'il convient donc de lui renvoyer la pétition, ne serait-ce que pour une question de décence.

Le commissaire du Mouvement citoyens genevois annonce vouloir maintenant exprimer la position de son parti sur cette question. Il estime que s'il convient de doter la Ville de pistes cyclables, il convient de le faire de la bonne manière, et non comme cela a été fait récemment de façon brutale, en créant des embouteillages. Il souligne que cela fut d'autant plus inutile qu'il a déjà été décidé et voté de se diriger vers une importante réduction de la circulation en ville de Genève, et indique qu'il ne convient dès lors pas de prendre des décisions brusques qui handicapent tout à coup la population. Il relève en ce sens le risque de précipitation si la Ville

devait suivre les recommandations des pétitionnaires. Il se dit tout à fait ouvert au fait d'isoler le trafic cycliste intelligemment en lui donnant des espaces sûrs, mais observe que la brutalité des positions contenues dans la pétition ne convient pas au Mouvement citoyens genevois qui appelle au classement de celle-ci. Il note que ce classement est d'autant plus justifié sur la forme, étant donné que, comme il a été dit, les pétitionnaires sont d'ores et déjà écoutés par les décisionnaires.

Le président propose de passer au vote de cet objet.

#### *Vote*

La commission accepte le renvoi au Conseil administratif de la pétition par 10 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 2 PDC) contre 4 non (2 PLR, 1 UDC, 1 MCG) et 1 abstention (1 PLR).

Le commissaire de l'Union démocratique du centre annonce qu'un rapport de minorité sera réalisé par le commissaire du Mouvement citoyens genevois.

Le président en prend bonne note.

*Annexe:* pétition P-423

# Pétition

au Grand Conseil de la  
République et Canton de Genève

au Conseil municipal de  
la Ville de Genève



## OUI aux nouvelles bandes cyclables à Genève

Nous, habitant-e-s, citoyen-ne-s ou usagers-ères de la mobilité douce à Genève, soutenons pleinement la démarche de création de nouveaux aménagements cyclables réalisés en urgence ces derniers jours par les autorités cantonales et municipales pour accompagner la sortie du semi-confinement, comme l'ont fait de nombreuses villes à travers le monde (Milan, Paris, Bruxelles, Berlin, etc.).

Créer des espaces plus larges et sécurisés pour la pratique du vélo et de la marche est une demande revendiquée de longue date, mais cette exigence est devenue particulièrement urgente alors que les mesures de distanciation physique empêchent les transports publics de fonctionner à pleine capacité. Afin d'éviter que le report modal sur la voiture n'entraîne un chaos total, nous pensons que la mise à disposition de voies cyclables généreuses, aptes à accueillir l'augmentation prévisible des vélos (avec ou sans assistance électrique) est absolument indispensable.

Non seulement nous soutenons ces aménagements, mais nous appelons les autorités à :

- ↳ Poursuivre l'effort en équipant d'autres tronçons, notamment sur les routes pénétrantes menant au centre-ville
- ↳ Transformer à moyen terme ces bandes cyclables tracées à la peinture en véritables pistes cyclables afin de créer enfin le véritable réseau dont l'achèvement fait cruellement défaut à Genève et qui existe pourtant dans de nombreuses villes dans le monde

Ces aménagements cyclables répondent à la volonté populaire. Les citoyen-ne-s ont accepté il y a deux ans l'article constitutionnel fédéral pour encourager le vélo et, il y a neuf ans, l'initiative cantonale 144 « pour la mobilité douce » qui exigeait la création de « pistes cyclables directes, continues et sécurisées pour tout le réseau de routes primaires et secondaires ».

Nous voyons dans cette démarche une avancée significative (enfin !) dans la mise en oeuvre de la volonté populaire exprimée dans les urnes.

**M. Valentin Dujoux, rapporteur** (Ve). La pétition P-423 intitulée «Oui aux nouvelles bandes cyclables à Genève» s’inscrit dans un contexte exceptionnel, à savoir une crise sanitaire mondiale. Lancée par un collectif d’associations d’habitants et d’associations engagées dans le développement durable, elle a été déposée en mai 2020 après avoir recueilli plus de 18 000 signatures. En parallèle, cette pétition a également été déposée auprès du Grand Conseil.

Les pétitionnaires mettent en avant le fait que le contexte de l’épidémie de coronavirus a favorisé l’émergence d’aménagements cyclables dans différentes villes, aussi bien en Suisse qu’en Europe. Selon eux, la mobilité douce constitue une réponse à la situation exceptionnelle connue ce printemps, notamment en termes de mobilité. Ils estiment que le développement rapide et la pérennisation des bandes cyclables sont des mesures qui permettront de limiter le report sur la voiture et d’améliorer les infrastructures cyclables en ville de Genève. Toujours selon les pétitionnaires, ces bandes cyclables offrent des améliorations d’un point de vue aussi bien quantitatif que qualitatif, notamment en termes de sécurité.

En un mot, la pétition P-423 vise à pérenniser les bandes cyclables créées ce printemps. La commission des pétitions a d’abord auditionné les pétitionnaires; suite aux prises de position du Conseil administratif dans ce dossier, elle n’a pas souhaité aller de l’avant en procédant à des auditions supplémentaires. La commission a souhaité à une large majorité – 10 oui contre 4 non et 1 abstention – soutenir le message des 18 000 signataires de la pétition P-423 en la renvoyant au Conseil administratif. J’en profite pour ajouter que le Mouvement citoyens genevois avait annoncé un rapport de minorité...

**M. Didier Lyon** (UDC). La pétition P-423 demande la pérennisation des bandes cyclables aménagées ce printemps et la création de nouvelles voies cyclables. Elle veut donc la pérennisation des bandes cyclables de format piste d’atterrissage installées par M. Dal Busco durant la première vague de l’épidémie de Covid-19, qui étaient encore provisoires au moment de l’audition des pétitionnaires.

L’Union démocratique du centre est favorable au classement de cette pétition, car cet objet est superflu, vu les positions maintes fois exprimées par le Conseil administratif et la majorité actuelle du Conseil municipal. Etant donné que ces deux instances politiques sont favorables aux bandes cyclables au détriment de la voiture, cette pétition ne sera qu’un nouvel appel à la fronde antivoiture en Ville de Genève. Je rappelle simplement que la majorité des frontaliers vaudois et français viennent travailler à Genève en voiture. L’Union démocratique du centre n’est pas contre la mobilité douce, mais elle est favorable à un bon équilibre entre les différents modes de circulation. Nous pensons que l’on en fait assez pour les vélos. L’agrandissement des bandes cyclables existantes et la création de

nouvelles bandes cyclables se fera au détriment du trafic automobile, ce n'est pas une solution en soi. Il faut absolument réfléchir à comment permettre une bonne répartition des modes de transport en ville de Genève.

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous ne voterons évidemment pas les conclusions de la commission des pétitions et nous demanderons le refus de la pétition P-423, c'est-à-dire son classement. Cette pétition enfonce des portes ouvertes! Ces pistes cyclables sont là, maintenant. Elles ont été tracées de manière complètement inadéquate à beaucoup d'endroits, et on veut les pérenniser de manière également inadéquate en ne respectant pas les dispositions légales fédérales ni la Constitution de la République et canton de Genève. Selon ces textes, on devrait normalement avoir une complémentarité des transports. Or ce n'est plus une complémentarité qu'on a ici, puisqu'on exclut les voitures pour mettre des vélos à la place.

Il faut dire qu'il n'y avait pas tellement de vélos dans les rues, ces derniers jours où il pleuvait! C'est bien dommage! Puisque vous voulez tous aller à vélo, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux qui êtes pour le renvoi de cet objet au Conseil administratif, même quand il pleut, vous devez prendre votre vélo! Vous enfoncez des portes ouvertes, vous vous êtes fait plaisir en faisant signer cette pétition sur internet – évidemment, c'est plus facile! – mais ça vaut ce que ça vaut.

Vous voulez en fait conforter le Conseil administratif dans la poursuite de sa politique de mobilité douce, laquelle n'est pas erronée en soi, puisqu'il faut faire des pistes cyclables – mais pas comme ça! Et pas à ces endroits-là, pour la plupart d'entre elles. D'ailleurs, un certain nombre de zones de rencontre vont être modifiées; on a eu l'occasion d'en parler lors des auditions sur le projet de budget 2021, où M<sup>me</sup> Perler a confirmé ce que j'avais lu dans la presse comme vous, sans doute: on s'aperçoit que, dans ces zones de rencontre, il est dérangeant de ne plus pouvoir mettre de passages piétons ni de zones réservées. On va donc revenir en arrière et en faire des zones 30 km/h, de façon à pouvoir remettre des passages piétons. Vous voyez où on en est! On avait même lu dans la presse qu'il y avait une volonté de maintenir la vitesse maximale à 20 km/h, ce qui n'est pas possible, car ce n'est pas conforme aux prescriptions de l'Office fédéral des routes (OFROU).

Mesdames et Messieurs, dans beaucoup de cas, ces bandes cyclables créées à la hussarde ne sont pas du tout adéquates là où elles ont été mises et ne résolvent en aucun cas les problèmes. La pétition P-423 ne sert à rien puisque, de toute manière, ces aménagements ont déjà été installés. On espère bien qu'au moins certains gros défauts pourront être corrigés, notamment au boulevard Georges-Favon, où il était totalement inutile de supprimer une voie pour les voitures afin

d'y mettre une bande cyclable qu'on aurait pu faire passer par le quartier des banques de manière tout à fait adéquate, hors de la circulation, en diminuant de fait les queues de voitures actuelles qui causent de la pollution.

Nous disons donc non à cette pétition qui n'a pas de sens, étant donné que les choses ont été faites – à la hussarde, je le répète. On dit que c'est M. Dal Busco qui s'en est chargé, mais il est évident que tout ça a été réalisé en concertation avec la Ville de Genève. Ces plans étaient déjà prêts depuis très longtemps, nous le savons bien! Et nous savons bien aussi dans quel dessein! Les autorités ont procédé de manière relativement illégale, en fait, car pour justifier la création de certaines bandes cyclables on a invoqué des arrêtés Covid-19 qui n'existaient pas. Il n'y a pas eu d'arrêtés du Conseil d'Etat liés au Covid-19 pour créer des voies cyclables! On les invoque, mais il n'y en a pas! Ce ne sont que des arrêtés du département de M. Dal Busco qui ne valent que ce que lui veut bien en dire. Par conséquent, en réalité, ces bandes cyclables ne sont pas tellement légales.

En conclusion, j'ajouterai qu'un certain nombre de ces aménagements – notamment au boulevard Georges-Favon et à la rue de la Croix-Rouge – ont d'ores et déjà été contestés par le Touring Club Suisse (TCS), la justice va donc se prononcer. J'espère qu'elle comprendra qu'à certains endroits il était inadéquat de mettre des bandes cyclables. A la rue de la Croix-Rouge, c'était complètement inutile! La meilleure piste cyclable dans ce quartier, c'est celle du parc des Bastions. A mon avis, les cyclistes sont bien plus inspirés de traverser le parc des Bastions à l'abri de tout le monde et des voitures, plutôt que de passer par la rue de la Croix-Rouge. Franchement, pas besoin d'être un ingénieur de la circulation pour comprendre ça! C'est juste de la logique et du bon sens! Par conséquent, Mesdames et Messieurs, je vous invite à classer la pétition P-423 et à voter non aux conclusions de la commission des pétitions.

**M. Vincent Latapie** (PLR). Petit rappel: la pétition P-423 a été déposée au mois de mai 2020, soit en pleine période de semi-confinement. Il ressort des explications mêmes des pétitionnaires qu'elle a été lancée – je cite – à «une période où les institutions représentatives avaient été suspendues» et où «il était par conséquent impossible de saisir les élus et élues». Or, parallèlement au dépôt de cette pétition, les autorités communales et cantonales procédaient à l'aménagement de bandes cyclables sans concertation.

Alors oui, le Parti libéral-radical est pour l'aménagement d'infrastructures permettant aux différents modes de transport de cohabiter. Mais pour le Parti libéral-radical, ces aménagements doivent être pensés, discutés et travaillés dans le cadre d'un débat démocratique au sein des délibératifs. Le parlement de la Ville est capable de mener à bien de tels débats et projets, en témoignent les aménagements en cours sur les quais de la rive droite, votés par notre Conseil

municipal. Une pétition sert à inviter les autorités à se saisir d'une thématique, ce qui est déjà fait dans le cas présent: le Conseil d'Etat, le Conseil administratif et le Conseil municipal sont à la manœuvre sur la question des aménagements cyclables. Parce qu'elle enfonce une porte ouverte, le Parti libéral-radical considère que la pétition P-423 est obsolète et doit être classée.

**M. Valentin Dujoux** (Ve). Au vu de ce qui a été dit au cours de ce débat, il y a des évidences qu'il faudrait peut-être rappeler. Le vélo n'est pas un obstacle, mais la solution, à plus forte raison à Genève. Pourquoi? Parce que la ville et les habitudes changent, c'est un fait et cela se voit. On l'a vu cet été avec le lancement – enfin! – du vélo en libre-service. On le constate aussi en termes de besoin de sécurité, car le profil des utilisatrices et des utilisateurs des bandes et pistes cyclables évolue; je pense notamment aux familles. Actuellement, près d'un ménage genevois sur deux n'a pas de voiture. Les habitudes changent, il serait donc temps de pouvoir aller de l'avant concrètement.

Par ailleurs, le monde de l'économie change aussi. Il faut rappeler que les professionnels – même dans le cadre de l'économie locale – se mettent au vélo. C'est le cas des plombiers, des électriciens ou encore des charpentiers, qui peuvent limiter les déplacements en camionnette et les remplacer par le vélo cargo, avec au final des gains financiers et des gains en termes de qualité de vie. La ville change. Il aura fallu une crise sanitaire mondiale pour qu'on puisse enfin aller de l'avant dans la pérennisation et le développement massif des infrastructures pour les vélos. Il est temps de poursuivre le mouvement.

Certains partis, notamment au niveau cantonal, rêvent de voir des vélos volants et de créer des autoroutes aériennes – ou, en tout cas, des espaces surélevés pour superposer les différents moyens de transport. Là, il y a une réalité à rappeler. C'est André Gide qui le dit: choisir, c'est renoncer. Pour les Verts, les bandes et les pistes cyclables sont un choix d'avenir, surtout en ville de Genève.

Comme cela a été dit tout à l'heure, pour certaines et certains, la pétition P-423 est obsolète. Il n'empêche que je rejoins les propos de M. Sormanni – vous lui transmettez, Madame la présidente: oui, les Verts soutiennent cette pétition et veulent son renvoi au Conseil administratif, parce qu'il faut encourager notre exécutif à poursuivre le mouvement. (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Fabienne Beaud** (PDC). Je serai très brève, après toutes ces belles prises de parole. Mon groupe est favorable au renvoi de la pétition P-423 au Conseil administratif, parce que la mobilité douce est un point du programme du Parti démocrate-chrétien.

**M. Olivier Gurtner** (S). Face à la pandémie, on le sait, le Canton et la Ville de Genève ont lancé un plan ambitieux, écologique, responsable et bon marché: l'installation de voies cyclables. Plusieurs associations ont recueilli 10 000 signatures en vingt-quatre heures pour soutenir cette politique – un record! Le vélo est un moyen de transport responsable, il ne pollue pas, il est bon pour la santé, silencieux et bon marché. La population soutient d'ailleurs cette politique, puisqu'elle a voté à 68% la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE). De même, le 27 septembre dernier, elle a voté à 58% la loi modifiant la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière (LaLCR) (H 1 05 – 12417), c'est-à-dire l'assouplissement des règles concernant les places de parking.

Mais sur le terrain, Jamy, comment ça se traduit? Eh bien, Fred, ça cartonne, puisque le nombre de cyclistes a augmenté de 22% entre 2019 et 2020! (*Rires.*) C'est la preuve que, quand on installe de vraies voies pour les vélos, les gens ont moins peur et utilisent leur bicyclette. Mais alors, Jamy, tout le monde soutient ce projet? Eh bien non, Fred! Certains s'y opposent, ils racontent même des fadaises! A les entendre, au printemps, par une nuit d'encre, des sbires du Canton auraient installé en douce, à la hussarde, des voies cyclables clandestines! On a même entendu certains élus du Parti libéral-radical dire qu'ils soutenaient le vélo! La preuve: ils veulent construire de nouvelles voies au-dessus des trams, très coûteuses, voire hors de prix et pas du tout pratiques! Car il faudrait monter à vélo à la hauteur de ces pistes! Evidemment, ça ne marche pas du tout! Eh non, Fred, ça ne marche pas! Bref... (*Rires.*)

Face au réchauffement climatique, face aux épisodes de canicule, face aux problèmes de sédentarité et au fait que l'espace disponible en ville de Genève est très limité, il faut continuer cette politique qui encourage le vélo par des bandes cyclables, mais aussi des pistes cyclables et des voies vertes. A propos, on ne peut que regretter l'absence totale d'anticipation de M. Pagani dans ce dossier. Alors que la voie verte parcourt Ambilly, Annemasse, Chêne-Bourg, Chêne-Bougeries, Thônex... (*Un téléphone sonne.*) J'ai même un accompagnement musical, c'est super! (*Rires.*) En ville de Genève, la voie verte se limite à la rue Frank-Thomas et à un petit pont à la Jonction. Entre deux, rien! Nada! Le no man's land en termes de voie verte!

Le Parti socialiste se réjouit de suivre l'évolution de ce dossier repris d'une main de maître par M<sup>me</sup> Perler. Le Parti socialiste votera donc le renvoi de la pétition P-423 au Conseil administratif, pour ne plus faire de la petite reine la quatrième roue du carrosse. (*Applaudissements.*)

**M. Philippe de Rougemont** (Ve). Il y a bientôt dix ans, les habitants et les habitantes du canton de Genève ont voté en faveur de l'initiative IN 144 intitulée «Pour la mobilité douce (Initiative des villes)», qui demandait des pistes cyclables

sécurisées ininterrompues afin de réaliser l'initiative précédente, l'IN 114 intitulée «Pour le libre choix du mode de transport», également acceptée par la population.

Cela paraît évident, mais il faut souvent répéter l'évidence: le libre choix du mode de transport n'est absolument pas une réalité dans ce canton. En effet, il est dangereux de se déplacer à vélo depuis son logement pour faire ses courses, pour se rendre à son travail, pour les démarches administratives et autres. Par conséquent, réaliser un plan de pistes cyclables – pas de bandes cyclables, mais bien de pistes cyclables – à travers le canton, c'est permettre à monsieur et madame qui habitent Genève, et à leurs enfants aussi, de se déplacer de façon sécurisée et de choisir leur mode de transport.

Par ailleurs, la croissance économique attire 5000 habitants supplémentaires chaque année dans le canton de Genève, or la surface des rues, elle, ne peut pas augmenter. Mathématiquement, l'empêchement de se déplacer de façon sûre et agréable à vélo dans notre ville et notre canton va donc s'aggraver. La population en est tellement consciente qu'à la fin du mois de septembre 2020 elle a voté à 58,55% la suppression de 4000 places de parking en ville. Vous croyez que ce n'est que les citoyens de la Ville ou de Meyrin qui ont voté ça, Mesdames et Messieurs? Eh bien, non! C'est 43 des 45 communes du canton! Cela signifie que beaucoup de communes qui, d'habitude, votent conservateur partagent cet engouement pour le vélo.

La voiture ne fait plus rêver, la voiture pose problème, la voiture occupe de la place même quand elle est immobile: 97% du temps, une voiture est immobile et occupe de la place sur le domaine public dont on a besoin pour vivre agréablement, pour avoir plus d'espaces publics et des îlots de fraîcheur. Il y a donc un engouement de la population pour la circulation à vélo.

Il faut que les autorités publiques municipales et cantonales travaillent davantage, notamment sur la base de la pétition P-423, pour réaliser un vrai réseau de pistes cyclables. Pour conclure par mon propos de départ, je rappelle qu'on a voté il y a dix ans la création d'un vrai réseau de pistes cyclables continu et sécurisé. Mais on en est tellement loin! Cette pétition est donc un minimum. (*Applaudissements.*)

**M. Luc Barthassat** (MCG). Mesdames et Messieurs, chers collègues, ce débat autour de la pétition P-423 peut laisser croire qu'il y a ceux qui sont pour le vélo et ceux qui sont contre... Eh bien, c'est malheureusement le cas dans cette enceinte! Pourtant, le problème ne se discute pas aujourd'hui entre des gens qui sont pour ou contre le vélo. Je pense qu'on est tous pour la mobilité douce. La preuve: comme l'un d'entre nous l'a rappelé tout à l'heure, une grande majorité du peuple a voté la LMCE, qui renforce l'article de la Constitution sur le libre

choix du mode de transport. Cette fameuse loi nous permet maintenant de gérer le libre choix des modes de transport, ce qui n'était pas le cas avant.

Le problème – et c'est ce que nous critiquons, à propos de la pétition P-423 – c'est que le travail a été fait à rebours du bon sens et de tout ce qui avait été discuté et négocié. Je le dis, je le répète et je le répéterai encore longtemps, tant que certains ne voudront pas comprendre! Je parle de mesures négociées avec tout le monde, c'est-à-dire non seulement avec la Commission des transports du Grand Conseil, mais aussi avec la commission de l'aménagement et de l'environnement du Conseil municipal et la Commission cantonale Conseil des déplacements, qui est officielle et où toutes les tendances politiques et tous les milieux sont représentés. De multiples séances ont eu lieu presque tous les vendredis avec toutes les associations concernées, que ce soit Pro Vélo, Genève-roule, l'Automobile Club de Suisse section Genève (ACS), le TCS et j'en passe.

Et tout à coup, sous couvert de Covid-19 – cette fameuse pandémie qui nous imposera bientôt un couvre-feu, on ne pourra bientôt plus sortir à vélo, même si on en a envie – des bandes cyclables sont aménagées à rebours du bon sens, à rebours des négociations et des accords conclus, à rebours de la Constitution et de la loi. Voilà ce que nous critiquons, Mesdames et Messieurs! La LMCE repose sur une vision globale où il est question de la traversée du lac, des voies vertes et du prolongement de la voie verte actuelle. Vous m'avez entendu le dire en commission: selon ce que nous avons prévu avec M. Pagani, ce prolongement devait être une voie verte pour les vélos et les piétons, fini terminé!

Par les manigances actuelles pour revenir en arrière, on nous propose des espèces de bandes cyclables – parce qu'on ne parle plus de pistes cyclables, mais de bandes cyclables où personne n'est en sécurité. Nous nous opposons à ce type d'aménagement qui met les cyclistes dans l'insécurité. Il faut bien comprendre une chose, qui avait d'ailleurs été discutée et négociée: le plan prévu allait beaucoup plus loin que tout ce qu'on est en train de faire à la va-vite, à l'encontre de tous les plans de circulation existants – sans compter qu'il faudra redemander des autorisations de construire. En réanimant cette guerre des transports, Mesdames et Messieurs, vous provoquerez des recours en pagaille et vous n'aurez pas le tiers de ce qu'on vous a lancé comme de la poudre aux yeux!

Voilà pourquoi nous contestons ce soir la pétition P-423, qui soutient des projets à rebours du bon sens et même contraires à la loi aussi bien cantonale que fédérale. Mesdames et Messieurs, revenons à ce qui avait été discuté et négocié, pour avoir enfin des aménagements un peu plus élaborés que des bandes de peinture dessinées sur les routes, ces scribouillages avec des pattes de lapin ou de canard, des avions... J'en passe et des meilleures!

La bande cyclable ouverte un temps à la rue du 31-Décembre a été fermée, puis rouverte. On crée des zones piétonnes là où ce n'était pas autorisé, des zones

20 km/h là où on avait plus ou moins instauré des ondes vertes sur les grands axes pour pacifier les rues de quartier... Tant que nous n'avons pas encore de traversée du lac, le grand axe autour du lac permet de diminuer de 20 à 25%, voire de 28% le nombre des automobilistes qui cherchaient auparavant des raccourcis dans les quartiers.

Revenons donc à des projets structurés, discutés et négociés, pour avoir enfin à Genève quelque chose qui vaille la peine en faveur du vélo et des cyclistes, car nous sommes tous multimodaux. Cependant, même si on peut livrer certains articles ou faire certaines choses à vélo, il y a quand même des livraisons ou des déménagements qui doivent se faire avec des véhicules motorisés – et ce n'est pas seulement Uber qui s'en occupe, mais aussi des entreprises professionnelles comme Naville Distribution SA, Balestrafic SA et autres. Elles ont déjà collaboré notamment dans le cadre de la Commission cantonale Conseil du transport privé professionnel de marchandises, afin de regrouper les livraisons et avoir moins de camions en ville et ailleurs.

Ne revenez pas sur tous ces pas qu'on a faits dans la bonne direction en allant souvent dans la vôtre, Mesdames et Messieurs de la gauche, car il est vrai que c'est peut-être vous qui avez prôné le vélo avant tout le monde. Mais aujourd'hui, à mesure qu'on avance dans ce sens, vous reculez en creusant un fossé qui sera infranchissable pour tout le monde! (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Brigitte Studer** (EàG). Je donnerai rapidement la position d'Ensemble à gauche. Quand la pétition P-423 a été lancée, nous avons été impressionnés par le nombre de signatures qui augmentait chaque jour; il y en a finalement eu 18 000. En tout cas, je ne me souviens pas d'une pétition qui ait recueilli autant de signatures au niveau local.

Il est vrai que l'organisation du réseau de mobilité cycliste était en retard. Le réseau n'était ni sécurisé, ni cohérent, ni rapide. La crise due au coronavirus a montré qu'il était possible de prendre des mesures en très peu de temps. Ces mesures n'ont pas immédiatement été pérennes, mais on a vu que c'était possible. On peut donc, à Genève, en très peu de temps et avec peu de moyens, montrer des chemins pour faire autrement. Il y a eu une augmentation de 20% des personnes qui se déplacent à vélo. C'est quand même énorme, là encore! On ne s'imaginait pas forcément que ce pourcentage augmenterait autant. D'ailleurs, cela se remarque quand on circule à Genève.

Le nombre de signatures que la pétition P-423 a recueillies doit aujourd'hui nous encourager à continuer. Il ne devrait plus y avoir de points noirs en ville; il faudrait effectivement créer des pistes cyclables et non pas des bandes cyclables, pour assurer la sécurité des cyclistes. On a une stratégie de mise en œuvre des

aménagement cyclables – des études ont été faites – mais il faut maintenant la réaliser. L'appui des 18 000 personnes qui ont signé cette pétition devrait nous encourager et encourager le Conseil administratif à redoubler de vitesse pour arriver vraiment à une situation plus satisfaisante. Il faut donc, bien sûr, renvoyer la pétition P-423 au Conseil administratif. (*Applaudissements.*)

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Mon intervention sera très courte. J'ai cru comprendre que M<sup>me</sup> Studer disait qu'il fallait mettre cette pétition à la poubelle... Or c'est ce que nous préconisons! Madame la présidente, j'ai entendu tout à l'heure votre chef de groupe M. Gurtner – vous lui transmettez, mes propos – nous parler de la transition écologique et de la nécessité de réduire la pollution. Ça, c'est vrai! Mais ce n'est l'aménagement de ces pistes cyclables qui a réduit la pollution. Au contraire, ça l'a augmentée!

En réalité, qu'est-ce qu'on a fait? On a supprimé des voies de circulation automobile sur les quais, au boulevard Georges-Favon et à la rue de la Croix-Rouge, ce qui a provoqué de monstrueux bouchons où les voitures sont à l'arrêt avec le moteur qui tourne. Voilà comment la pollution s'installe. On a limité la vitesse de circulation à 30 km/h au boulevard du Pont-d'Arve, par exemple, en prenant évidemment bien garde de ne pas synchroniser les feux... De ce fait, si vous roulez à 30 km/h sur ce tronçon, vous vous arrêtez à tous les feux. Vous voyez la pollution que ça engendre, sans compter le bruit et les démarrages.

Vous faites tout le contraire de ce qu'il faudrait faire pour réduire la pollution, Mesdames et Messieurs de la gauche! Alors, oui aux pistes cyclables, mais non à la création de nouveaux bouchons qui sont polluants et que vous combattez par ailleurs! Vous n'êtes pas très cohérents, c'est pour cela que j'invite le plénum à mettre cette pétition à la poubelle!

**M<sup>me</sup> Jacqueline Roiz** (Ve). Les personnes qui combattent encore la nouvelle donne à propos des pistes cyclables parlent tout le temps de cette fameuse initiative IN 114 pour le libre choix du mode de transport, elles s'y accrochent comme des moules à leur rocher... J'aimerais quand même signaler que ce texte date de juin 2002. Comme le disait mon collègue Valentin Dujoux, le monde a changé depuis – et encore plus rapidement à cause du Covid-19. Alors, il faudrait juste se réveiller! C'est tout ce que je demande.

**M. Olivier Gurtner** (S). J'interviendrai très brièvement, juste pour répondre sur certains points. Oui, nous voulons permettre à ce moyen de transport à pédales qu'est le vélo de devenir un peu plus une petite reine qu'un vieux reliquat qui n'a

jamais de voie propre, en fait. Il faut quand même le savoir: les piétons ont les trottoirs, les voitures ont la chaussée, mais le vélo... ah, quand il y a de la place, éventuellement on lui en donne un peu!

J'aimerais également rappeler brièvement – mais c'est très important – que d'autres infrastructures lancées par les autorités représentent de véritables investissements en termes de mobilité. Je citerai le système de vélos en libre-service lancé cet été, le Léman Express inauguré il y a quasiment une année, les trams et la suite des voies vertes. On s'adresse donc déjà aux usagers de différents moyens de transport. Il faudrait arrêter de s'accrocher à cette manie de dire: «C'est le méchant vélo qui est responsable de tout.» Les citoyens emploient ces différents modes de transport qui fonctionnent bien. La multimodalité, ça compte! Il ne suffit pas de hurler que le vélo n'est qu'une espèce de plaie! Au contraire, c'est un moyen d'avenir. Nous y croyons, et je pense que la population y croit également. (*Applaudissements.*)

**M. Luc Barthassat** (MCG). Je ne pensais pas reprendre la parole, mais entendre autant d'âneries me fait monter un peu la tension, je suis désolé! Quelqu'un a dit que 2002, c'était il y a tellement longtemps qu'il ne fallait plus respecter l'initiative IN 114 pour le libre choix du mode de transport. Mais c'est dans la loi! C'est dans la Constitution! Et heureusement que ça fait longtemps que ce principe y figure! Mais la LMCE, qui s'inscrit dans la suite de ces dispositions anciennes et trop vieilles pour vous, Mesdames et Messieurs de la gauche, ne date, elle, que d'il y a trois ans et demi. Alors, ne dites pas que c'est de la vieille histoire!

M. Sormani a cité l'exemple du boulevard du Pont-d'Arve, où la vitesse de circulation a été limitée à 30 km/h alors que les feux ne sont pas réglés en conséquence. Actuellement, il y a 30% de voitures en moins à cause du télétravail et des mesures contre le Covid-19, or la pollution augmente! Pourtant, ces dernières années, non seulement on l'avait fait baisser, mais c'était la première fois que cela arrivait en trente ans! Aujourd'hui, je le répète, la pollution est en augmentation. Les chiffres qui le prouvent ne sont pas rendus publics, le département responsable interdisant même qu'on les voie. Il faut donc arrêter de dire des bêtises à ce sujet! Je le répète encore une fois, il y a actuellement 30% de véhicules en moins par rapport à d'habitude et la pollution augmente. Pourquoi? Parce qu'on limite la vitesse de circulation à 30 km/h sur des grands axes où on n'est pas capables de régler les feux, ce qui provoque plus de bruit et de pollution qu'avant. Or le boulevard du Pont-d'Arve était déjà l'endroit le plus pollué de Genève!

Voilà qui prouve ce que je vous dis, Mesdames et Messieurs, ou pour vous l'expliquer encore autrement: on marche sur la tête, à Genève! Arrêtez de faire croire aux gens qu'ils vont découvrir le paradis, alors que vous êtes en train de les faire descendre en enfer!

Motion: pour ne pas laisser les personnes handicapées aux portes de la Ville

*Des voix. Bravo! (Applaudissements.)*

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le renvoi de la pétition au Conseil administratif sont acceptées par 39 oui contre 20 non (1 abstention).

**La présidente.** Malgré le suspense qui perdure, nous traiterons les objets liés aux cantines scolaires et au porc demain soir en début de séance, je suis navrée... (*Commentaires.*)

Je passe aux réponses du Conseil administratif pour cette fin de séance.

**10. Réponse du Conseil administratif à la motion du 11 novembre 2015 de M<sup>mes</sup> et MM. Sandrine Burger, Laurence Corpataux, Brigitte Studer, Tobias Schnebli, Grégoire Carasso, Alia Chaker Mangeat, Jean-Luc von Arx, Éric Bertinat, Pascal Spuhler et Maria Vittoria Romano: «Pour ne pas laisser les personnes handicapées aux portes de la Ville» (M-1201)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DE LA MOTION*

Considérant:

- la Convention relative aux droits des personnes handicapées ratifiée par la Suisse le 15 avril 2014 et entrée en vigueur le 15 mai 2014;
- la Constitution fédérale du 18 avril 1999 qui fait figurer les principes d'«égalité des chances» et d'interdiction de toute discrimination à l'article 2, alinéa 3, et à l'article 8, alinéas 1 et 2;
- la loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (LHand) du 13 décembre 2002;
- la loi sur l'intégration des personnes handicapées (LIPH);
- la Constitution de la République et canton de Genève, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2013, qui étend, en son article 16, les droits des personnes handicapées, qui assure notamment l'accès aux installations et aux prestations destinées au public et qui reconnaît la langue des signes;
- l'outil méthodologique Agenda 22, labellisé par l'Organisation des Nations unies, permettant d'établir un programme d'action à destination des élus locaux dans la planification des politiques publiques relatives au handicap,

---

<sup>1</sup> «Mémorial 175<sup>e</sup> année»: Rapport, 4104.

Motion: pour ne pas laisser les personnes handicapées aux portes de la Ville

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- démontrer sa volonté politique concernant le handicap en adoptant l'Agenda 22 comme outil méthodologique de référence ou tout autre outil adéquat permettant l'analyse et la mise en place des infrastructures nécessaires;
- inclure une quatrième thématique dans le pôle Égalité et diversité du Service Agenda 21 – Ville durable de la Ville de Genève: la prise en considération des personnes en situation de handicap;
- travailler au sein de l'Agenda 21, et en collaboration avec les associations compétentes sur le terrain, à mettre en place une véritable politique municipale en faveur des personnes handicapées.

### *RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

La place des personnes en situation de handicap a évolué ces dernières années, notamment du fait d'avancées législatives majeures. Pourtant, au quotidien, nombreux sont les obstacles qui les empêchent d'avoir accès aux prestations. Elles se heurtent, encore aujourd'hui, à des difficultés pour nombre de démarches qu'elles doivent entreprendre ou simplement pour se rendre dans un restaurant ou un café.

Elles doivent alors faire des choix, voire renoncer à certaines prestations par manque d'accessibilité. Ce constat n'est pas acceptable pour notre ville.

Il est ici important de rappeler que le Conseil administratif a déjà mis en place des mesures pour permettre un accès de toutes et tous partout où cela est possible, notamment au niveau culturel. Toutefois, ces mesures ne sont pas suffisantes et un travail supplémentaire doit être réalisé sur l'ensemble des prestations et des espaces publics de notre ville.

Ainsi, le Conseil administratif s'est associé, en 2018, à la Fédération genevoise d'associations de personnes handicapées et de leurs proches (FÉGAPH) afin de réaliser un diagnostic sur l'accès aux services municipaux pour les personnes en situation de handicap. Ce rapport contenait également un plan de mesures pour une ville inclusive. Ces mesures, dont la mise en œuvre est copilotée par le département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS) et le département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), s'articulent autour de quatre axes principaux:

- l'information, l'accueil et l'accompagnement des personnes;
- la sensibilisation des professionnel-le-s de l'administration et de la population, en général;
- la mise en accessibilité des infrastructures;
- la participation des personnes concernées.

Motion: pour ne pas laisser les personnes handicapées aux portes de la Ville

Sous l'impulsion du Conseil administratif, une commission municipale d'accessibilité universelle a été créée, réunissant un-e référent-e par département. Ces délégué-e-s sont chargé-e-s de la mise en œuvre de la politique d'accessibilité universelle auprès de leur département respectif.

Une plateforme associative, composée des principaux acteurs du domaine de l'accessibilité et du handicap, sera prochainement constituée.

Le Conseil administratif s'engage donc à poursuivre ses efforts pour faire de Genève une ville inclusive. Il s'engage à faire en sorte que, partout où cela est possible, les infrastructures et les prestations soient accessibles à toutes et tous.

Actuellement, quatre projets sont en cours de réalisation afin de mettre en œuvre ce dispositif de politique publique:

- une charte d'accessibilité universelle présentant les principes et valeurs de la Ville de Genève;
- la constitution d'une plate-forme associative permettant de co-construire cette politique publique avec nos partenaires dans le champ du handicap;
- la mise en place de l'application «Accès +», en collaboration avec Pro Infirmis Suisse, qui permettra de mettre à disposition des habitant-e-s les données d'accessibilité relatives aux principales infrastructures publiques de la Ville;
- le développement d'un programme de formation sur l'accueil du public en situation de handicap, destiné au personnel de l'administration municipale.

Enfin, le Conseil administratif tient à préciser que, depuis la ratification par la Suisse de la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) le 15 avril 2014, l'Agenda 21 n'est plus une référence utilisée pour le développement de mesures en faveur de l'accessibilité de toutes et tous. Désormais, on se réfère à la convention susmentionnée, ainsi qu'à l'Agenda 2030 qui introduit la notion de ville inclusive. Pour rappel, en 2015, les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) ont été remplacés par les Objectifs du développement durable (ODD) qu'il est prévu d'appliquer d'ici 2030. L'«Agenda 2030» va au-delà des OMD et plusieurs objectifs incluent notamment les droits des personnes handicapées.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:  
*Gionata Piero Buzzini*

La conseillère administrative:  
*Christina Kitsos*

**11. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 4 mars 2020 de M<sup>me</sup> Corinne Goehner-da Cruz: «Demande de bancs par les habitants des Acacias au bord de l'Arve entre le pont de Carouge et le pont des Vernets» (QE-550)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DE LA QUESTION*

La réponse de M. Pagani au sujet de l'installation de ces bancs ne concernait pas l'objet, mais le lieu vers La Parfumerie. C'est pourquoi je reformule ma demande:

- allez-vous installer des bancs sur ces lieux d'ici cet été, si ce n'est pas fait avant?
- dans quel délai pourrez-vous répondre à cette demande?

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Dans l'attente du vote par le Conseil municipal du crédit d'aménagement du quai du Cheval-Blanc lié à la voie verte (proposition PR-1394 du 5 février 2020) et répondant aux demandes des habitants des Acacias, le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM) a procédé dans le courant du mois d'août à la pose temporaire de bancs sur le tronçon reliant le pont des Acacias à la rue des Allobroges. Ils seront ensuite remplacés par les nombreux bancs prévus dans le projet d'aménagement.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:  
*Gionata Piero Buzzini*

La conseillère administrative:  
*Frédérique Perler*

---

<sup>1</sup> «Mémorial 177<sup>e</sup> année»: Annonce, 6347.

**12. Réponse du Conseil administratif à la résolution du 8 septembre 2020 de M<sup>me</sup> Albane Schlechten et M. Olivier Gurtner: «Soutien de la Ville de Genève à l'appel des actrices et acteurs de la vie nocturne» (R-269)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DE LA RÉOLUTION*

Les actrices et acteurs de la vie nocturne se sont vu notifier des obligations de fermeture depuis le 31 juillet et n'ont pas la possibilité d'organiser des événements jusqu'au 15 novembre.

Il s'agit d'un secteur très large qui se voit mis sous cloche avec à la clé de nombreuses pertes d'emploi, des emplois déjà précaires et beaucoup de travail sur appel: barmaids, nettoyeurs, agents de sécurité, techniciennes, caissiers, vestiaires, agences de booking, artistes... Avec la fin des RHT au 1<sup>er</sup> septembre, ces personnes ne pourront plus bénéficier de ces mesures et n'ont plus de possibilités de trouver du travail.

Quel que soit le bien-fondé de cette mesure à Genève, qu'elle ait été mise en œuvre pour des raisons de sécurité et de prévention sanitaire de l'ensemble de la population, ces raisons ne justifient pas ce manque d'information et de concertation des milieux de la nuit.

Quel autre secteur économique se verrait fermer par les autorités un après-midi pour la soirée en cours de préparation? Aucun.

La balle est à présent dans le camp des autorités cantonales. Le Conseil municipal ne peut que soutenir ces actrices et acteurs de la vie nocturne, à travers leur appel à être entendu et considéré.

Le Conseil municipal encourage toutes les autorités à faciliter l'extension de la vie nocturne sur le domaine public à chaque fois que cela est possible.

La vie nocturne est un part importante de notre quotidien, elle est un pan indispensable de notre vigueur sociale, économique et culturelle; elle participe au maintien de la santé mentale et physique de personnes qui la vivent, la dansent, la créent.

Le Conseil municipal demande au conseiller administratif en charge de la culture en Ville de Genève de prendre langue avec le Conseil d'Etat afin de trouver des solutions adéquates pour aider les milieux de la nuit.

Joint l'appel «A bout de souffle» du Grand Conseil de la nuit.

---

<sup>1</sup> Développée, 1835.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Le Conseil municipal a voté cette résolution sur le siège le 9 septembre 2020 au vu de son urgence.

Le Conseil administratif adhère également pleinement au soutien manifesté aux actrices et acteurs de la vie nocturne et en partage les préoccupations. Il en a fait part au Conseil d'Etat à diverses reprises au printemps dernier, comme l'atteste le courrier adressé à Mauro Poggia, conseiller d'Etat chargé du Département de la sécurité, de l'emploi et de la santé, du 3 juin dernier.

C'est pourquoi il a transmis la résolution votée par le Conseil municipal au Conseil d'Etat afin de renouveler ces demandes et inquiétudes, dont vous trouverez également le courrier en annexe.

*Annexes:* mentionnées

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:  
*Gionata Piero Buzzini*

Le maire:  
*Sami Kanaan*

# À BOUT DE SOUFFLE

## LETTRÉ OUVERTE À NOS PUBLICS DISPARUS

Nous, protagonistes des nuits genevoises, nous mobilisons pour lancer un cri d'alerte et dénoncer le manque de transparence et de concertation de la part des autorités cantonales dans leurs prises de décisions concernant la scène nocturne genevoise. En effet, nous, lieux culturels et festifs nocturnes, n'avons jamais été inclus.e.x.s dans les réflexions du Conseil d'État et sommes laissés.e.x.s systématiquement sans perspective suite aux restrictions successives qui nous sont imposées. Depuis le 31 juillet, nos établissements sont à nouveau fermés et nous n'avons toujours pas l'assurance d'obtenir, un jour, des aides financières concrètes.

**NOUS SOMMES POUR  
LA MAJORITÉ D'ENTRE NOUS  
EN TRAIN DE MOURIR.**

**IL Y A URGENCE!  
NOUS AVONS BESOIN DE  
SOUTIEN IMMÉDIAT  
POUR SAUVER LA VIE  
NOCTURNE GÉNEVOISE!**

Ce contexte inédit met en effet en péril la survie des différent.e.s act.rice.eur.x.s culturel.le.s nocturnes. Rappelons-le, derrière les murs, en coulisse, dans les bureaux et les cuisines, ce sont avant tout ces corps de métiers qui trinquent: qu'il soient barm.aid.an.s, agent.e.s d'accueil, nettoyeur.se.s, cuisinier.e.s, technicien.ne.s, artistes, programmat.eur.rice.s, comptables, graphistes, imprimeurs ou brasseurs, pour ne citer qu'elles.eux. Tout.e.x.s les travailleu.se.r.x.s sur appel, soit une large part de nos collaborat.rice.eur.x.s, n'auront plus le droit aux RHT dès ce mardi 1<sup>er</sup> septembre 2020. Sans compter que les personnes licenciées durant la crise devront prouver une recherche active d'emploi dans un secteur prêt à publier son avis de décès.



Depuis le mois de mars 2020, nous nous sentons abandonné.e.x.s par les autorités cantonales:

## M A L G R É

...notre volonté de collaborer et de nous adapter aux différentes mesures afin de protéger nos publics et nos collaborat.rice.eur.x.s.  
...nos nombreux communiqués de presse et appels à l'aide.  
Nous restons sans réponse à nos demandes de consultation, tout en regardant nos publics fêter dans l'insécurité en dehors de nos lieux sans oublier que nous demeurons le seul secteur assigné à fermeture.

Nous demandons expressément aujourd'hui aux autorités cantonales de considérer l'urgence de notre situation en nous impliquant dans leurs prises de décisions et en nous recevant pour établir ensemble une perspective pérenne qui puisse sortir de la crise notre secteur à l'agonie. Sans actions adaptées de la part des autorités cantonales nous n'aurons – pour la plupart d'entre nous – pas d'autre choix que de fermer définitivement nos portes.



## MOBILISEZ-VOUS AVEC NOUS

**P** ...QUE PERDURENT LES NUITS DE  
**O** ...CULTURE ET DE FÊTE À GENÈVE  
**U** ...FAIRE VALOIR NOS DROITS  
**R** ...NOS MERVEILLEUX MÉTIERS  
...NOTRE AMOUR DE LA MUSIQUE!

Audio, Cave 12, Champmésé, Chez Jean-Luc, Chik Chat Noir, Java Club, Motel Campo, L'Abri, L'Ecurie, L'Industrie, L'Usine, La Poudrière (Kugler), La Gravrière, La Makino, Le Pachinko, Le Réz Usine, Le Terrain, Le Wagon, Le Walden, Le Wanderbar, Le Zoo, Les 4 Coins, Maison Balzi, Maison Hobo, Mambos Club, Moulins Rouges, Sens Club, Urgences Disk, Village de Soir, Weetami. Avec le soutien de 2020, 360° Fever, zbraw, A La Pointe, Anita Krippis, Antigel Festival, APRH Records, ARVe, ASMV, Association BPM, Aube, Audrey Danza, Awka, Baroko Jewels, Banque, Black Lemonade RadioShow, Black Space, Bongio Joe, Bony Fly, Bowmore, Boyindiaconnor, Brainwaves, Cecile, Central Radio, Chateau Gletto, Chateau, Chepriel Records, Chien Bleu, Chloé Martinez, Collectif pour une vie nocturne riche, vivante et diversifiée, Cosmopolite, CroydPresser, Dachsband, Danse-machères, Daria, David Armand, DES R, DJ Chin, DioSum, DJ 3 Points, DJ Blitz, DJ Bink, DJ Del Patio, DJ Grey Gets, DJ Herzo, DJ Jaune, DJ Kemar, DJ Jeece, DJ Laxxise A, DJ Mas T, DJ Reas, DJ Reas, DJ Sun, DJ Tack, DMT, Dick Lover, Dynamic Range, EasyRiv, Ear, Electron Festival, Endurance Records, Ethyng a.g.a, Fédération Genevoise des Musiques de Crétain (FGMC), Fermeest, Festival Voix de Fête, From Disco 2 Disco, Gabriela, Garance, GODAMN, GolcéDabanna, Greta Gratos, Grise, Haus of Genevegas, Hendrik van Boezelaar / Opuswerk, InTred Records, Jarjou, Jean Onuchowicz, Jean Jaille, Jeremy Sunsets, Kay Rubens, Kino Agency, L'ARVe, L'Eclair, L'Établi, La Bête Festival, La Brownie, La Foire, LarazyLife, Le Jardin, Le Kraken, Le Réservoir, Les Babouins International, Les Créatives, Lionel Stéphane D, Littlebone Records, Maki, Mangouëse Music, Mapping Festival, Mirage, Marlon, METRO, Mimette, Mik, Moa Expo Festival, NAES, Narnox, Nemelka, Nilou, Nina Nana, Nfrikia, Nvax, Oritam District, Ozandy, Pastram, Patrick D., Pekodjin, PiaPia Festival, Platine Collective, Pornopolis, Princess de Mikhalo, Puma, Ramir e Reda, Régis, Kéillemesse Sonores, Rhythmic Records, Rodomonte, Roh-Te, Kowweli Records, Rorechard Records, Route Broya From Outer Space, Ruedibanks, Secret Society, Se-Te-Ve, Statement, STRB, Tania, Tasty Event, Technoemi, Temp des Nuits, The Blue Laser, TheShesapes, Oyster Bar, Tagian, Tropical Blue, Tshishi, Master Clash, Universal Sounds, SND, Valentino, Volt Bar, Wav33, Wav\_909, Witold, Yankov

vienucturneboutdesouffle.fr

## Résolution: soutien à la vie nocturne



DÉPARTEMENT DE LA CULTURE  
ET DE LA TRANSITION NUMÉRIQUE

LE MAIRE



VILLE DE  
GENÈVE

**République et Canton de Genève**

M. Mauro Poggia  
Conseiller d'Etat  
Département de la sécurité, de l'emploi et de  
la santé (DSES)  
Rue de l'Hôtel-de-Ville 14  
Case postale 3952  
1211 Genève 3

Genève, le 3 juin 2020

**Politique de la nuit**

Monsieur le Conseiller d'Etat, Cher Monsieur,

Pour faire suite à notre séance du 27 mai dernier avec la participation de M. Guillaume Barazzone, alors Conseiller administratif, je vous remets ci-dessous un résumé des échanges entre le Conseil administratif et le Conseil d'Etat au sujet de la politique de la nuit avec en annexe copie de cette correspondance.

Par courrier du 24 mai 2017, le Conseil administratif sollicitait le Conseil d'Etat en proposant la mise en place d'une coordination de la stratégie de la politique de la nuit, à savoir la constitution d'un groupe de travail spécifique réunissant les services cantonaux, les services des villes concernées et les acteurs économiques de la nuit. L'objectif était de constituer une coordination des services publics visant à un échange d'informations et de planifications d'actions communes sur la politique de la nuit et ceci en y associant également les acteurs économique afin d'assurer une vision stratégique de la politique de la nuit à Genève concertée entre tous les acteurs. Cette proposition avait été l'une des principales conclusions de l'étude "Genève explore sa nuit" menée en septembre 2013 sur mandat de la Ville de Genève et réunissant les principaux acteurs publics (canton et communes) et privés concernés par la problématique.

Cette étude s'inscrivait par ailleurs dans une expertise plus large de la Ville de Genève entamée dès 2010 avec l'étude "Voyage au bout de la nuit" et les "Etats généraux de la nuit" en 2011. Par courrier du 17 juin 2014, j'avais alors relayé cette proposition de coordination auprès de M. Pierre Maudet, alors Conseiller d'Etat chargé du département de la sécurité et de l'économie, au moment où il annonçait par ailleurs la création d'une plateforme de la nuit, qui toutefois n'a pas été constituée à ma connaissance.

Le courrier du 24 mai 2017 faisait également état des aléas rencontrés dans le cadre de l'application de la LRDBHD et saluait le travail initié par le canton avec la création de la fiche sur la vie nocturne, culturelle et festive dans le Plan directeur cantonal. Le rapport sur cette thématique a ensuite été présenté aux médias et aux acteurs culturels le 20 juin 2017 par les magistrats cantonaux en charge alors du DIP et du DALE. A l'occasion de cette présentation, Mme Anne Emery-Torracinta, alors Conseillère d'Etat en charge du département de l'instruction publique, avait annoncé la création d'une plateforme de la nuit.

## SÉANCE DU 27 OCTOBRE 2020 (soir)

## Résolution: soutien à la vie nocturne

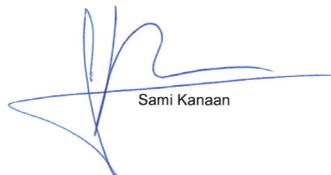
Le 23 août 2017, le Conseil d'Etat avait répondu avoir créé un groupe interdépartemental chargé d'assurer la coordination transversale de la politique de la nuit et piloté par l'office cantonal de la culture et du sport. La participation des communes et des acteurs culturels et économiques n'y est pas précisée. Il est annoncé que les missions de la Plateforme de concertation sur les lieux culturels sont élargies, cette plateforme réunit depuis 2009 sous le pilotage du service cantonal de la culture différents services cantonaux, des représentant-e-s de l'ACG, des services de la Ville de Genève et des acteurs culturels. C'est dans ce cadre que le Conseil d'Etat place la coordination avec les communes et les acteurs concernés.

Le 15 novembre 2017, le Conseil administratif réécrivait au Conseil d'Etat pour transmettre les noms des représentants techniques et politiques à cette Plateforme de concertation pour les lieux culturels et pour demander à nouveau la mise en place de la coordination spécifique à la politique de la nuit et ceci en référence notamment à la LRDBHD et à son règlement. Il était précisé que les enjeux liés à la vie nocturne doivent être traités pour eux-mêmes et qu'il semble contre-productif de les mélanger complètement avec les enjeux culturels.

Par réponse du 11 avril 2018, le Conseil d'Etat avait répondu être d'accord que la nuit est une thématique en soi dont les aspects culturels ne sont qu'un aspect et avoir confié à l'office cantonal de la culture et du sport le pilotage de la Plateforme. Il informait qu'un groupe de travail interdépartemental au niveau du canton a été constitué et que la politique de la vie nocturne restera évoquée au sein de la Plateforme et à l'interne du canton. Par ailleurs, il était mentionné que le canton intervient ponctuellement sur des cas spécifiques avec les communes et acteurs concernés, ainsi que de manière plus générale sur des projets comme le PAV.

En conclusion, j'adhère pleinement à votre souhait d'une meilleure coordination au niveau de la politique de la nuit et reste dans l'attente d'une proposition y relative par le canton.

En vous souhaitant une bonne réception de la présente, je vous prie de croire, Monsieur le Conseiller d'Etat, cher Monsieur, à l'expression de mes salutations distinguées.



Sami Kanaan

Copie :

- Mme Marie Barbey-Chappuis, Conseillère administrative chargée du département de la sécurité et des sports
- M. Thierry Apothéloz, Conseiller d'Etat chargé du département de la cohésion sociale

Annexes :

- courrier du 17 juin 2014 de M. Kanaan à M. Maudet
- courrier du 24 mai 2017 du Conseil administratif au Conseil d'Etat
- courrier du 12 juillet 2017 de M Kanaan à Mme Emery-Torracinta
- réponse du 26 juillet 2017 de Mme Emery-Torracinta à M. Kanaan
- courrier du 23 août 2017 du Conseil d'Etat au Conseil administratif
- courrier du 15 novembre 2017 du Conseil administratif au Conseil d'Etat
- courrier du 11 avril 2018 du Conseil d'Etat au Conseil administratif

SÉANCE DU 27 OCTOBRE 2020 (soir)  
Résolution: soutien à la vie nocturne

3275



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Le Conseil d'Etat  
1509-2018

Genève, le 11 avril 2018

Conseil administratif de la Ville de  
Genève  
Palais Eynard  
Case postale 3983  
1211 Genève 3

Ville de Genève Administration centrale
Reçu n° 2 AVR. 2018
Séance du 27 AVR. 20
Décision: Ex. / M. Kanda
A traiter par:
Copies:

**Concerne : Politique de la Nuit**

Monsieur le Maire,  
Mesdames les Conseillères administratives,  
Messieurs les Conseillers administratifs,

Votre courrier du 15 novembre 2017 nous est bien parvenu et nous vous remercions de la désignation des représentants de la Ville de Genève au sein de la Plateforme de concertation sur les lieux culturels (Plateforme).

Nous accueillons en particulier avec beaucoup d'intérêt la participation au niveau politique - aux côtés du magistrat en charge de la culture et du sport - du magistrat en charge de l'environnement urbain et de la sécurité.

En effet, la vie nocturne concerne de multiples politiques publiques et nous partageons avec vous le souci de la transversalité pour les coordonner de manière cohérente. C'est du reste la raison pour laquelle la Ville de Genève a été associée aux ateliers organisés par le Canton lors de l'élaboration de sa stratégie de la vie nocturne et de la fiche A21 du plan directeur cantonal actuellement en cours de révision.

Ce sont les résultats de cette étude que le Canton a décidé de présenter lors de la journée thématique "Planifier la nuit ?" organisée le 21 septembre 2017 par les Hautes écoles dans le cadre de la Quinzaine de l'urbanisme. Cette étude était pilotée par les offices cantonaux de l'urbanisme et de la culture et du sport, de sorte qu'il était cohérent que la table ronde consacrée aux conclusions et aux pistes proposées par cette étude soit portée par les magistrats chargés de ces thématiques au niveau cantonal. A l'avenir, nous veillerons à ce que cette cohérence soit mieux partagée avec la Ville de Genève afin qu'il ne subsiste aucune confusion ou malentendu entre nos collectivités; nous sommes parfaitement conscients de l'importance de la Ville de Genève en matière de vie nocturne et en saluons les diverses initiatives.

S'agissant de la mise en œuvre et de la coordination technique de cette fiche, notre Conseil est d'accord avec vous sur le fait que la nuit est une thématique en soi dont les enjeux culturels n'en sont qu'un aspect. Ces derniers nous semblent toutefois suffisamment forts pour en constituer la porte d'entrée. C'est ainsi que notre Conseil en a confié le pilotage à

- 2 -

l'office cantonal de la culture et du sport (OCCS) afin, d'une part, de profiter d'instances de coordination déjà existantes telles que la Plateforme et, d'autre part, d'aborder la vie nocturne sous un angle de fond davantage que sur sa régulation.

Nous avons également décidé de constituer un groupe interdépartemental comprenant des représentants de la politique culturelle, de l'aménagement du territoire, de l'Etat propriétaire, du bruit, du commerce et, au besoin, d'autres thématiques concernées comme par exemple la police du feu ou l'environnement.

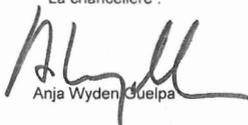
La politique de la vie nocturne, culturelle et festive sera ainsi régulièrement discutée et explorée au sein de la Plateforme de concertation et à l'interne du canton ; les différents représentant-e-s, dont la Ville de Genève, pourront amener leur contribution et les missions de la Plateforme pourront ainsi évoluer, tout comme les formes de collaboration.

Dans l'intervalle, le Canton intervient ponctuellement sur des cas spécifiques avec les communes et acteurs concernés, ainsi que de manière plus générale sur des projets comme le PAV, soit dans la direction de projet elle-même soit par l'entremise de la commission de gestion foncière PAV.

En nous réjouissant par avance de la suite de notre collaboration au sein de la Plateforme, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, Mesdames les Conseillères administratives, Messieurs les Conseillers administratifs, à l'assurance de notre parfaite considération.

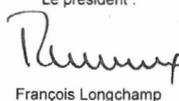
AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :



Anja Wyden

Le président :



François Longchamp

Séance CA du 15.11.2017 :

M. Pagani  
Mme Salerno  
M. Kanaan  
Mme Alder  
M. Barazzone  
M. Macherel  
Mme Charollais  
Mme Böhler  
M. Krebs  
Mme Bachmann  
Mme Koelliker  
Mme Sturzenegger  
M. Lebedinsky  
M. Vaillat  
Mme Koch  
Mme Keller  
M. Pizzoferrato  
M. Perez De Tudela  
Mme Vasiljevic-Menoud  
Dossier



CONSEIL ADMINISTRATIF

PALAIS EYNARD  
RUE DE LA CROIX-ROUGE 4  
CASE POSTALE 3983  
CH-1211 GENÈVE 3  
T +41(0)22 418 23 00  
F +41(0)22 418 23 01  
www.ville-geneve.ch

Conseil d'Etat  
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2  
Case postale 3964  
1211 Genève 3

Genève, le 15 novembre 2017

**Politique de la Nuit**

Monsieur le Président,  
Madame la Conseillère d'Etat,  
Messieurs les Conseillers d'Etat,

Votre réponse du 23 août dernier, relative à l'objet cité en référence, nous est bien parvenue et nous vous en remercions.

Nous avons pris bonne note que les missions de la Plateforme de concertation sur les lieux culturels ont été élargies auxdits lieux nocturnes et nous saluons cette initiative.

Par la présente, nous répondons à votre demande et vous informons ainsi que nos représentantes au sein de la Plateforme sont :

- au Département de la culture et du sport (DCS), Mme Martine Koelliker, Directrice adjointe, et Mme Virginie Keller, Cheffe du Service culturel,
- au Département des constructions et de l'aménagement (DCA), Mme Bojana Vasiljevic-Menoud, Cheffe du service d'urbanisme, et
- au Département de la cohésion sociale et de la solidarité, M. Antoni Perez de Tudela, Chef du Service de la jeunesse.

Au niveau politique, notre Conseil désigne M. Sami Kanaan, Conseiller administratif en charge du DCS, et M. Guillaume Barazzone, Conseiller administratif en charge du Département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS).

Nous tenons par ailleurs à saluer le rapport établi par le canton dans le cadre du Plan directeur cantonal (fiche A21 Elaborer une stratégie d'aménagement des lieux de vie nocturne, culturels et festifs) pour une stratégie cantonale en la matière. La coordination entre les différents départements cantonaux est effectivement essentielle et nous nous en réjouissons.

En revanche, bien que sur certains projets relatifs au projet Praille-Acacias-Vernets (PAV), les différentes collectivités publiques concernées se coordonnent déjà (projet "Au Fil de l'Arve", mandat relatif au centre pluridisciplinaire à l'Etoile), nous voudrions réitérer les termes de notre courrier du 24 mai dernier, à savoir qu'à notre avis, la coordination de la stratégie de la politique de la nuit doit passer par l'établissement d'un groupe de travail spécifique réunissant les services cantonaux concernés avec les services des villes concernées tout comme les acteurs économiques de la nuit.

## SÉANCE DU 27 OCTOBRE 2020 (soir)

## Résolution: soutien à la vie nocturne

Il s'agit de créer un lieu de coordination des services publics afin d'échanger des informations et de planifier des actions communes. C'était l'une des principales conclusions de l'étude "Genève explore sa nuit" en septembre 2013, mandatée par la Ville de Genève et réunissant les principaux acteurs publics (canton et communes) et privés concernés par la problématique, ainsi que notre Conseil l'écrivait le 14 juin 2014 auprès de M. Pierre Maudet, Conseiller d'Etat en charge du Département de la sécurité et de l'économie.

C'est cette coordination technique qui nous semble nécessaire, comme en a témoigné l'application de la nouvelle Loi sur la restauration, le débit de boisson et l'hébergement (LRDBHD) et son règlement, et que nous appelons de nos vœux auprès de vous. Nous souhaiterions que le Service culturel (SEC) et le Service de la sécurité et de l'espace publics (SEEP) de la Ville de Genève puissent ainsi rejoindre la coordination cantonale que vous évoquez.

Nous vous précisons que les enjeux liés à la vie nocturne nous paraissent devoir être traités pour eux-mêmes et qu'il nous semble contre-productif de les mélanger complètement avec les enjeux culturels.

Nous regrettons par ailleurs que la récente journée du 21 septembre consacrée à la thématique urbaine "Planifier la nuit ?" organisée par les hautes écoles, et en particulier la table ronde mise en place par le Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) et le Département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP), n'ait pas intégré aux côtés des représentants cantonaux, des représentants des communes et notamment de la Ville de Genève, dans la mesure où toutes les initiatives publiques en matière de vie nocturne ont été menées jusqu'alors par les villes. Nous pensons non seulement à nos travaux ("Voyage au bout de la nuit" en 2010, "Etats généraux de la nuit" en 2011, "Genève explore sa nuit" en 2013) mais aussi aux initiatives des autres villes. Nous souhaitons à l'avenir que cette thématique soit l'occasion de réunir toutes les collectivités concernées.

En vous remerciant de votre attention, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Madame la Conseillère d'Etat, Messieurs les Conseillers d'Etat, à l'assurance de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL ADMINISTRATIF



Jacques Moret  
Directeur général



Sami Kansan  
Conseiller administratif



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Genève, le 23 août 2017

**Le Conseil d'Etat**

3926-2017

24 AOUT 2017
SÉANCE
06 SEP 2017
PLÉNIÈRE
A traités par
Copies

Conseil Administratif de la Ville de  
Genève  
Palais Eynard  
case postale 3983  
1211 Genève 3

**Concerne : Politique de la Nuit**

Monsieur le Maire,  
Mesdames les Conseillères administratives,  
Messieurs les Conseillers administratifs,

Pour faire suite à votre courrier daté du 24 mai 2017 qui a retenu toute notre attention, notre Conseil ne peut que partager l'objectif d'une coordination des différents services qui interviennent dans la politique portant sur les lieux de vie nocturne.

Conscient des enjeux en la matière, le Conseil d'Etat a pris acte dans l'intervalle de l'étude "Genève, la nuit – stratégie territoriale pour la vie culturelle et festive nocturne", dont vous trouverez un exemplaire en annexe. Le département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) devient le porteur de la politique de l'Etat de Genève en matière de lieux nocturnes, culturels et festifs.

Sous le pilotage de l'office cantonal de la culture et du sport, un groupe interdépartemental est chargé d'assurer la coordination transversale de cette politique. Il comprend des représentants de l'aménagement du territoire, de l'Etat propriétaire, du service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants, du service de police du commerce et de la lutte contre le travail au noir et, au besoin, des représentants d'autres thématiques concernées, comme par exemple la police du feu ou l'environnement.

Les missions de la Plateforme de concertation sur les lieux culturels ont été élargies aux lieux nocturnes afin de coordonner la mise en œuvre de cette politique avec les autres membres de cette même plateforme, dont la Ville de Genève, l'association des communes genevoises et les représentants des milieux concernés.

La concertation avec l'ensemble des acteurs est effectivement centrale. Comme vous le savez, tant les membres de la Plateforme de concertation que ceux du Conseil consultatif de la culture, la Fondation pour la promotion de lieux pour la culture émergente, tout comme le Collectif pour une vie nocturne riche vivante et diversifiée, le Grand Conseil de la nuit et tous les acteurs culturels ont été informés en primeur de ces décisions et de l'étude avant la conférence de presse du 20 juin dernier tenue par Mme Anne Emery-Torracinta et M. Antonio Rodgers, conseillère et conseiller d'Etat, chargés respectivement du DIP et du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) ([http://www.ge.ch/dale/presse/2017-06-20\\_conf\\_communique.pdf](http://www.ge.ch/dale/presse/2017-06-20_conf_communique.pdf)).

- 2 -

Notre Conseil entend poursuivre ces échanges avec la Ville de Genève, représentée au sein de la Plateforme de concertation, tout comme il se réjouit de la collaboration des départements concernés avec vos services dans le projet Au Fil de l'Arve ou encore dans le suivi de l'étude pour un centre pluridisciplinaire situé dans la zone Praille Acacias Vernets.

C'est dans le cadre de ces instances de coordination que la stratégie de la politique de la nuit sera élaborée et mise en œuvre en concertation avec tous les acteurs, y compris les acteurs économiques. Nous profitons de la présente pour vous inviter à désigner le/les représentants de la Ville de Genève pour participer à ces différences plateformes, tant au niveau politique que technique.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, Mesdames les Conseillères administratives, Messieurs les Conseillers administratifs, en l'assurance de notre parfaite considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancellerie :



Anja Wyden Guelpa

Le président :



François Longchamp

Annexe mentionnée

## Résolution: soutien à la vie nocturne



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE  
Département de l'instruction publique, de la culture et du sport  
**La Conseillère d'Etat**

DIP  
Case postale 3925  
1211 Genève 3

<b>Ville de Genève</b> Département de la culture et du sport
Reçu le <b>31 JUL. 2017</b>
Action: <b>SEC</b>
Copies: <b>SK - CBA - SK</b>

Monsieur  
Sami Kanaan  
Conseiller administratif  
Département de la culture et du sport  
Route de Malagnou 19  
Case postale 6163  
1211 Genève 6

Nréf. : AET/IV/300728-2017  
Vréf. :

Genève, le 26 juillet 2017

**Concerne : votre courrier du 12 juillet 2017**

Monsieur le Conseiller administratif,  
Cher Monsieur,

Pour faire suite à votre courrier du 12 juillet 2017 portant sur la Plateforme de concertation sur les lieux culturels, et plus particulièrement sur le courrier que le Conseil administratif de la Ville de Genève a adressé au Conseil d'Etat en date du 24 mai dernier, je tiens à vous rassurer. Le courrier de réponse est bien inscrit à l'ordre du jour de la séance de fin août du Conseil d'Etat. Il vous parviendra dès signature.

Dans l'intervalle, vous avez reçu le rapport *Genève, la nuit Stratégie territoriale pour la vie culturelle et festive nocturne* et comme vous le savez, une séance de la Plateforme est d'ores et déjà convoquée le 28 septembre prochain où nos collaborateurs-trices respectifs seront présent-e-s.

En me réjouissant de poursuivre notre collaboration au sein de la Plateforme, je vous prie de recevoir, Monsieur le Conseiller administratif, cher Monsieur, mes salutations les meilleures.

Anne Emery-Torracinta

SÉANCE DU 27 OCTOBRE 2020 (soir)  
Résolution: soutien à la vie nocturne

DÉPARTEMENT  
DE LA CULTURE ET DU SPORT  
**LE CONSEILLER ADMINISTRATIF**



Département de l'instruction publique, de  
la culture et du sport (DIP)  
Madame Anne Emery-Torracinta  
Conseillère d'Etat  
Rue de l'hôtel-de-Ville 6  
Case postale 3925  
1204 Genève

Genève, le 12 juillet 2017

**Plateforme de la nuit**

Madame la Conseillère d'Etat,

A l'occasion de la présentation de l'étude "Genève, la nuit" le 20 juin 2017, vous avez annoncé la création d'une Plateforme de la nuit sous les auspices de votre département, chargée notamment d'optimiser le partage d'informations.

Je ne peux que m'en réjouir, comme je l'avais fait au nom du Conseil administratif en juin 2014 auprès de votre collègue Pierre Maudet, saluant une initiative semblable de sa part à l'époque. En effet, la nécessité d'un espace de coordination des services publics afin d'échanger des informations et de planifier des actions communes, était une des principales conclusions de l'étude « Genève explore sa nuit » en septembre 2013, mandatée par la Ville et réunissant les principaux acteurs publics (canton et communes) et privés concernés par la problématique,

Cette lettre étant restée sans suite et les aléas de l'application de la LRBDH ayant rappelé par la négative la nécessité d'une telle instance, le Conseil administratif de la Ville de Genève a saisi le Conseil d'Etat en date du 24 mai 2017, afin de relancer cette idée. Las, ce courrier n'a pas non plus reçu de réponse.

Tout en rappelant que la Ville de Genève adhère pleinement à ce projet, je vous demande donc de bien vouloir faire en sorte qu'il soit répondu aux courriers susmentionnés.

Je vous prie de croire, Madame la Conseillère d'Etat, à l'expression de ma considération distinguée.

Sami Kanaan

Copies : Messieurs les Conseillers d'Etat Pierre Maudet et Antonio Hodgers

Annexes : lettre du Conseil administratif du 17 juin 2014 à Pierre Maudet  
Lettre du Conseil administratif du 24 mai 2017 au Conseil d'Etat

Séance CA du 24.05.2017 :

M. Kanaan  
M. Barazzone  
Mme Bachmann  
Mme Koelliker  
Mme Sturzenegger  
M. Lebedinsky  
Mme Keller  
M. Pizzoferrato  
Dossier

CONSEIL ADMINISTRATIF

PALAIS EYNARD  
RUE DE LA CROIX-ROUGE 4  
CASE POSTALE 3983  
CH-1211 GENÈVE 3  
T +41(0)22 418 29 00  
F +41(0)22 418 29 01  
www.ville-geneve.ch

VILLE DE  
GENÈVE

Conseil d'Etat de la République  
et canton de Genève  
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2  
Case postale 3964  
1211 Genève 3

Genève, le 24 mai 2017

Politique de la Nuit

Monsieur le Président,  
Madame la Conseillère d'Etat,  
Messieurs les Conseillers d'Etat,

Par courrier du 17 juin 2014, notre Conseil s'adressait à M. Pierre Maudet, Conseiller d'Etat chargé du Département de la sécurité et de l'économie, sur le sujet de la plateforme de la nuit instaurée sous les auspices de son département.

Tout en saluant cette initiative, la proposition que nous avons formulée était de créer un espace de coordination des services publics visant à un échange d'informations et de planifications d'actions communes. L'idée était de se doter de référentiels communs et de se donner les moyens d'une vue stratégique dans ce domaine en y associant également les acteurs économiques de la nuit.

Notre proposition est restée sans suite à notre connaissance. Or les aléas liés à la nouvelle Loi sur la restauration, le débit de boisson et l'hébergement (LRDBHD) ont montré la nécessité d'une telle coordination. Une solution a finalement pu être trouvée après une coopération étroite entre nos services d'une part, et en associant les acteurs culturels qui s'étaient fédérés d'autre part.

Aujourd'hui dans le contexte de la création d'une fiche consacrée à la vie nocturne dans le Plan directeur cantonal (fiche A21 Elaborer une stratégie d'aménagement des lieux de vie nocturne, culturels et festifs), plusieurs ateliers ont été organisés par vos services, auxquels la Ville de Genève a été associée. Nous saluons la journée d'étude consacrée à la planification de la nuit « Planifier la nuit ? quand les politiques d'aménagement s'emparent des enjeux culturels et festifs nocturnes » organisée le 21 septembre prochain dans le cadre de la quinzaine genevoise de l'urbanisme par l'Université de Genève, la Haute école spécialisée de Suisse occidentale, l'Université de Grenoble Alpes et le Réseau suisse d'études des métiers de l'urbanisme R-EMU.

Nous aimerions par la présente reformuler notre proposition de créer un espace de coordination entre les services publics en y associant également les acteurs économiques de la nuit.

J.

SÉANCE DU 27 OCTOBRE 2020 (soir)

Résolution: soutien à la vie nocturne

Nous sommes convaincus que cet espace contribuerait à l'élaboration d'une vision stratégique de la politique de la nuit à Genève concertée entre tous les acteurs.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Madame la Conseillère d'Etat, Messieurs les Conseillers d'Etat, à l'assurance de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseiller administratif :



Sami Kanaan

Le Maire :



Guillaume Barazzone

Résolution: soutien à la vie nocturne

Séance CA du 17.6.2014

M. Kanaan  
Mmes Bächmann  
Kœlliker

Dossier

CONSEIL ADMINISTRATIF

PALAIS EYHARD  
RUE DE LA CROIX-ROUGE 4  
CASE POSTALE 3982  
CH-1211 GENÈVE 3  
T +41(0)22 418 29 00  
F +41(0)22 418 29 01  
www.ville-geneve.ch



VILLE DE  
GENÈVE

Département de la sécurité et de  
l'économie (DSE)  
Monsieur Pierre Maudet  
Conseiller d'Etat  
Place de la Taconnerie 7  
Case postale 3982  
1211 Genève 3

Genève, le 17 Juln 2014

Plateforme de la nuit

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Notre Conseil a été Informé du projet de mise sur pied d'une plateforme de la nuit sous les auspices de votre département.

Nous saluons cette initiative, car la nécessité d'un espace de coordination des services publics visant un échange d'informations et des planifications d'actions communes se fait sentir. En effet, il est essentiel de se doter de référentiels communs et de se donner les moyens d'une vue stratégique dans ce domaine.

La Ville de Genève adhère donc pleinement à ce projet, tout en formulant le souhait que les acteurs économiques de la nuit soient dûment représentés au sein de cette plateforme en devenir.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller d'Etat, à l'expression de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Directeur général :

Jacques Moret.

Le Maire :

Sami Kanaan

**13. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 16 janvier 2020 de M. John Rossi: «Protection des données et des systèmes d'information» (QE-542)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DE LA QUESTION*

Les hackers étant plus actifs et performants, avez-vous la conviction que la Ville a un bon niveau de protection des données et des systèmes d'information qu'elle possède?

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Le Conseil administratif de la Ville de Genève prend la sécurité des systèmes d'information très au sérieux.

Il est possible de catégoriser les actions y relatives en décomposant les mesures prises sous trois axes: les ressources humaines, les processus et les technologies.

**Ressources humaines**

Pour les ressources humaines, un conseiller de direction (1 équivalent temps plein (ETP)) est en charge spécifiquement de ces questions et fait office de responsable de la sécurité des systèmes d'information (RSSI). Suite au vote du budget 2020, 0,8 ETP est affecté en renfort à cette cellule. Cette dernière s'appuie sur les compétences des ingénieurs et techniciens de la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC) qui assurent les aspects de sécurité informatique par la mise en œuvre, la maintenance et la gestion de solutions technologiques. Finalement, la sécurité étant l'affaire de toutes et tous, les usagers et les usagères des systèmes d'information contribuent au système de vigilance, nous pouvons citer en particulier les correspondant-e-s informatiques des différents services de la Ville ainsi que certain-e-s utilisateurs et utilisatrices clefs qui ont suivi une formation interne issue du catalogue de formation continue de la Ville, en association avec la Direction des ressources humaines (DRH).

Ce programme de sensibilisation à la cyber-sécurité de la DSIC sensibilise les collaborateurs et collaboratrices de la Ville de Genève aux dangers d'internet. Fuites de données, pièces jointes suspectes, mots de passe: toutes les questions de cybersécurité sont abordées dans ce module de formation baptisé «Dans la peau d'un hacker». La formation explique pourquoi il est indispensable d'adopter de bons réflexes. Les sphères privée et professionnelle sont par exemple

---

<sup>1</sup> «Mémoire 177<sup>e</sup> année»: Annonce, 4367.

## Question: protection des données et des systèmes d'information

souvent perméables. Il faut donc se montrer vigilant à chaque instant. «Dans la peau d'un hacker» met notamment en scène une attaque informatique de la Fête de la musique à Genève. Les employé-e-s tentent de hacker ou de défendre la Ville. Les sessions d'une demi-journée par groupes de 10 personnes ont lieu quatre fois par année. Elles ont accueilli 200 participant-e-s en 2019. Cette offre sera proposée aux conseillères municipales et aux conseillers municipaux qui le désirent.

**Processus**

En termes de processus, de nombreux changements ont été initiés cette année dans le cadre du nouveau plan directeur. Ainsi, une nouvelle politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) vient d'être proposée au Conseil administratif de la Ville. Elle définit les processus de gestion relatifs à la mise en œuvre d'un nouveau cadre normatif que l'on peut résumer comme un système de gestion et son système de contrôle interne asservi. Ce référentiel repose sur des normes internationales et des standards de contrôle fédéraux. Ce dispositif va compléter les processus existants en Ville; citons par exemple la gestion des risques dans le cadre des projets, l'inventaire et la classification de l'information et le processus de sensibilisation spécifique en matière de sécurité de l'information dispensé aux membres du personnel dans le cadre de la formation continue. Par ailleurs, la DSIC va renforcer le processus de gestion des identités et des accès, conformément aux crédits d'investissement votés à cet effet par le Conseil municipal; elle est d'ailleurs en train de définir un nouveau processus d'arrivée, départ et mutation des personnels de l'administration municipale, des conseillères municipales et des conseillers municipaux, et des mandataires externes.

**Technologies**

En termes de technologies, de nombreux systèmes sont actuellement déployés en Ville de Genève pour assurer la sécurité de l'information et la sécurité informatique. La DSIC met en œuvre des systèmes de firewall, de filtrage de contenu, de mesures antivirales, de mesures de détection et de prévention d'intrusion, de surveillance et de mise à jour automatisée du système d'information. Dans le cadre du prochain plan directeur, les technologies prévues sont la mise en œuvre d'une centralisation des fichiers journaux et d'un centre de télésurveillance (Security Operation Center ou SOC), ainsi que d'un système de tableau de bord afin de mieux piloter, objectiver et présenter les indicateurs relatifs à la sécurité de l'information aux instances définies dans la nouvelle politique de sécurité.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:  
*Gionata Piero Buzzini*

Le maire:  
*Sami Kanaan*

**14. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 4 mars 2020 de M. Eric Bertinat: «Boulimie parlementaire en quelques chiffres» (QE-546)<sup>1</sup>.***TEXTE DE LA QUESTION*

Ainsi qu'il est dit dans le règlement du Conseil municipal, ce dernier dispose de droits d'initiative. Fort de ces prérogatives, notre délibératif propose de très nombreux textes qu'il renvoie au Conseil administratif sous deux formes: des fonctions délibératives et d'autres consultatives. Les premières s'exercent sous la forme de projets de délibération, de projets d'arrêté et de projets de règlement. Ces fonctions sont impératives et doivent être réalisées par le Conseil administratif. Les autres se présentent sous forme de motions, de résolutions, ainsi que d'interpellations et de questions écrites ou orales. Elles sont déclamatoires et n'obligent en rien l'exécutif à suivre les décisions du délibératif.

Ces dernières (consultatives) sont majoritairement choisies par les conseillers municipaux. A ce jour, le 5 février 2020, nous trouvons 98 motions et résolutions déposées par notre délibératif, ayant fait l'objet d'un traitement en commission assorties d'un rapport, toutes évidemment en attente d'une décision. A cela, il convient d'ajouter 73 «nouvelles» motions et résolutions qui attendent, quant à elles, patiemment leur traitement douillettement alignées dans notre ordre du jour.

Il s'agit de ce que l'on pourrait appeler une forme de boulimie parlementaire qui essouffle l'efficacité – ne parlons pas d'efficience – de notre Conseil municipal et aussi de l'exécutif sans cesse interpellé par nos soins, puisque pas moins de 247 points sont inscrits à notre ordre du jour, ce qui nécessiterait la convocation du délibératif durant plusieurs dizaines de séances plénières d'affilée pour épuiser la corne d'abondance débordante de nos multiples textes.

A ce sujet, j'aimerais savoir combien de motions et de résolutions ont été adressées au Conseil administratif entre le début de la législature et la fin de l'année 2019, et combien d'entre elles ont fait l'objet d'une mesure décidée par l'exécutif ou d'un rapport.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Le Conseil municipal dispose de droits d'initiative à caractère délibératif, par le dépôt de projets de délibération, et consultatif, par le biais de motions et de résolutions. Du 1<sup>er</sup> juin 2015 jusqu'à la fin de l'année 2019, 127 motions et 26 résolutions ont été acceptées et renvoyées au Conseil administratif.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 177<sup>e</sup> année»: Annoncée, 6347.

## Question: nombre excessif de motions et de résolutions

S'agissant des résolutions, dont la nature est déclaratoire (article 58, alinéa 1 du règlement du Conseil municipal (RCM), le Conseil administratif n'a pas l'obligation d'y répondre; il a toutefois répondu formellement à 11 résolutions.

En ce qui concerne les motions, 82 ont fait l'objet de réponses au Conseil municipal, transmettant des rapports ou indiquant les mesures mises en œuvre.

*Annexe: compilation des départements*

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:  
*Gionata Piero Buzzini*

Le maire:  
*Sami Kanaan*

SÉANCE DU 27 OCTOBRE 2020 (soir)  
Question: nombre excessif de motions et de résolutions

174e (2016)

	Titre	CM	CA	Dpt	Statut de la mise en œuvre
M-1029	Des potagers urbains (plantages)	09.05.2012	Réponse	1	
M-705	Pour une politique cohérente de coopération au développement	17.09.2007	Réponse	1	
M-901	Construisons des bains publics dans le Rhône	17.02.2010	Réponse	2	L'aménagement du sentier des Saules fait toujours l'objet d'un recours. L'aménagement de l'ensemble du parcours sera inclus dans le projet de parc de la pointe de la Jonction.
M-1020	Les Mouettes, c'est chouette	18.04.2012	Réponse	2	Pas de changement au niveau de l'offre sur les lignes de Mouettes, débarcadere toujours sans objet.
M-1137	Pour l'installation urgente de logements pour réfugié-e-s en Ville de Genève	27.06.2016	Réponse	2	L'installation d'un pavillon sur le site de Montbrillant pourrait avoir lieu début 2021.
M-1261	Turquie: défendre les droits humains, la démocratie et les droits du peuple kurde	22.11.2016	Réponse	2	Pas de suivi autre que celui évoqué dans la réponse.
M-1012	Pour un programme Stratus applicable aux bâtiments publics	21.03.2012	Réponse	2	Une nouvelle version de l'étude stratus est publiée régulièrement par DBPA.
M-1291	Pour le respect strict de la proposition PR-1046 concernant l'installation de bornes rétractables à l'entrée de la Vieille-Ville	16.05.2017	Réponse	2	Pas de suivi autre que celui évoqué dans la réponse.
R-203	Qu'il liche le pinceau au profit du marteau (pour un saut qualitatif en matière d'aménagements cyclistes)/RP	07.02.2017	Réponse	2	Pas de suivi autre que celui évoqué dans la réponse.
M-1284	Qui il liche le pinceau au profit du marteau (pour un saut qualitatif en matière d'aménagements cyclistes)/RP	04.04.2017	Pas de réponse	2	
M-1236	Pour une école de patinage répondant aux demandes des usagers	27.06.2016	Réponse	3	Solution concertée trouvée
M-1283	Sauvons les heures de glace du Club des patineurs de Genève	04.04.2017	Réponse	3	Nouvelle organisation approuvée par le CPG
M-897	De subventions en fondations ?	20.01.2010	Réponse	4	<a href="#">En lien avec la Maïeie et non pas le Dir 4.</a>
M-911	Gouverner, c'est gouverner (audits)	24.03.2010	Réponse	SEG	Chaque année, la liste des audits réalisés est envoyée au Conseil municipal.
M-1252	Est-ce que Genève devient un dépôtoir	27.09.2016	Réponse	4	<b>Aménagement effectué par DBPA et pose d'un produit hydrophobe et oléophile par VVP.</b>
M-1253	Plaine de Plimpaluis: transparence (encore)	01.11.2016	Réponse	<b>Renvoi au 1</b>	
M-1254	50 arbres abattus sur la plaine de Plimpaluis	01.11.2016	Réponse	<b>Renvoi au 1</b>	
M-1240	Abattage de Plimpaluis, transparence absolue	13.09.2013	Réponse	<b>Renvoi au 1</b>	
M-1275	Harcellement de rue, ça suffit	07.03.2017	Réponse	4	Mise en œuvre terminée. Des cours de sensibilisation ont été demandés aux APM en formation continue sur cette problématique. Ils seront intégrés dans le cursus de formation de base dès novembre 2020. Ce sujet figure également désormais dans le catalogue de formation.
R-204	Pour le maintien du SlowUp genevois	07.03.2017	Réponse	4	Mise en œuvre terminée. L'Association Genève pour la Promotion de la Mobilité Douce a organisé l'événement le 20 août 2017.
M-1234	Pour une évaluation précise du nombre de sans-abri à Genève	27.06.2016	Réponse	5	Une étude afin de cartographier les besoins sera effectuée tout prochainement avec les associations partenaires.

SÉANCE DU 27 OCTOBRE 2020 (soir)  
 Question: nombre excessif de motions et de résolutions

3291

174e (2016)

M-1110	Savegardions les jeux de Baby-Plage dans une perspective de sécurité et de pérennité	21.01.2014	Réponse	5	Après plusieurs années de travaux, les installations ont été transformées. Une séance est prévue en fin d'été 2020 entre l'association et les autorités cantonales (police du feu) afin de délivrer l'autorisation définitive d'exploiter.
M-1276	(un) Beaulieu pour les enfants	07.03.2017	Réponse	5	En 2020, des accueils avaient été prévus dans le parc Beaulieu, le mercredi et pendant l'été, en plus des centres aérés prévus en 2019. Toutefois, la crise sanitaire a retardé les travaux du bâtiment qui aurait dû être utilisé. Des solutions alternatives ont été mises en place pour pallier ce retard, avec un soutien supplémentaire du service concerné.
R-205	Non au désert postal	07.03.2017	Réponse	5	Le CA s'oppose à toute fermeture d'office postal. A chaque annonce de fermeture, la Ville s'oppose via la Postcom. Le CA réaffirme son attachement à l'accès universel aux services postaux. (Objet lié avec les objets suivants: M-1308/M-1333/M-1402/M-1413/P-392)
R-197	Tamedia: inquiétante évolution des médias	27.09.2016	Le CA a pris acte sans réponse	/	
R-201	Soutien à la réforme RIE III	22.11.2016	Le CA a pris acte sans réponse	/	
M-1251	Pour une application digne et humaine de la politique d'asile pour le retour de la fratrie Musa à Genève	27.09.2016	Pas de réponse	Maire	
M-1132	Retransmission des séances du Conseil municipal accessible aux malentendant-e-s	26.03.2014	Pas de réponse	SEG	Des démarches ont été déjà entreprises auprès de Teletext pour une mise en place dans la salle du Grand Conseil.

Pétition: maintenir l'ouverture de la piscine de Pâquis-Centre  
les mercredis et jeudis soir

**15. Réponse du Conseil administratif à la pétition du 3 décembre 2019: «Pour que la piscine de Pâquis-Centre reste ouverte les mercredis et les jeudis soir» (P-412)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DES CONCLUSIONS*

Le Conseil municipal renvoie la pétition au Conseil administratif le 4 juin 2020.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Le Service des sports (SPO) de la Ville de Genève gère quatre bassins scolaires soit ceux de Pâquis-Centre, Contamines, Liotard et Chandieu. Il est responsable de l'entretien de ces lieux.

Ces lieux sont dédiés, en priorité, à l'accueil des écoles du Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) durant les heures scolaires, ainsi qu'aux cours et entraînements des associations sportives (clubs et écoles de natation) le soir et le week-end.

Seul le bassin de Pâquis-Centre accueille du public, et ce gratuitement, contrairement aux autres piscines de la Ville de Genève, dont l'accès est payant.

Suite à l'ouverture au public des piscines des Vernets et de Varembe les soirs de la semaine, de nouveaux créneaux horaires pour les clubs ont dû être proposés, notamment à la piscine de Pâquis-Centre les mercredis et jeudis soir. Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, le SPO a supprimé, pour le public, les créneaux horaires des mercredis et jeudis soir.

Pour des raisons de sécurité, le SPO a décidé également de supprimer les créneaux horaires à disposition du public dans le bassin de Pâquis-Centre les lundis et mardis de 12 h à 13 h 15 et les mercredis de 13 h 15 à 15 h 30, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Conformément aux normes européennes, en particulier la norme EN 15288, et au guide des bonnes pratiques établi par l'Association des piscines romandes et tessinoises, le propriétaire d'une piscine doit assurer la sécurité des usagères et usagers. En Ville de Genève, cette tâche est déléguée aux clubs qui fréquentent nos piscines en dehors des heures proposées au public. En effet, les moniteurs et les monitrices doivent être en possession d'un brevet de sauvetage Plus Pool à jour afin d'encadrer en toute sécurité les usagères et usagers qui sont sous leur responsabilité.

---

<sup>1</sup> Rapport, 459.

Pétition: maintenir l'ouverture de la piscine de Pâquis-Centre  
les mercredis et jeudis soir

Lors des heures d'ouverture au public, le SPO assure cette tâche de surveillance et de sauvetage sur les sites des Vernets et de Varembeé avec la présence de quatre gardien-ne-s de bains, y compris dans les vestiaires. Or, avec la présence d'un-e seul-e gardien-ne pendant les créneaux horaires à disposition du public dans le bassin de Pâquis-Centre, la Ville de Genève ne dispose pas d'assez de surveillant-e-s pour assurer la sécurité des nageurs et nageuses.

A ce titre, depuis la crise du Covid-19, le public n'a temporairement plus accès au bassin, du fait de l'impossibilité de limiter l'entrée et d'assurer le traçage, tout en garantissant la sécurité des usagers et des usagères.

Comme les autres piscines de quartier fermées au public, cette piscine ne répond pas aux normes en termes d'accueil pour du public. Selon la Direction du patrimoine bâti (DPBA) de la Ville de Genève, il y a un manque de place notamment pour des casiers individuels et dans le secteur des vestiaires; les plages sur trois côtés du bassin sont inférieures à 3 m, ce qui ne répond pas aux demandes de la Suva; il n'est pas possible de créer un accès indépendant pour l'école et les usagers externes et la mise en place d'une billetterie et/ou d'un système de gestion d'accès ne peut se faire dans les infrastructures actuelles, faute de place.

Compte tenu des risques existants en matière de surveillance, des besoins des clubs de natation et de l'absence d'infrastructure pour accueillir le public, le Conseil administratif ne peut pas entrer en matière sur la pétition. Toutefois, différents cours à prix raisonnables sont proposés depuis octobre, tant pour les adultes que pour les seniors, lors des créneaux horaires diurnes initialement à disposition du public.

Cette nouvelle offre, qui s'adresse notamment aux habitant-e-s du quartier, permet d'accueillir les participant-e-s en toute sécurité.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:  
*Gionata Piero Buzzini*

La conseillère administrative:  
*Marie Barbey-Chappuis*

**16. Propositions des conseillers municipaux.**

Néant.

**17. Interpellations.**

Néant.

**18. Questions écrites.**

Néant.

**La présidente.** Je vous souhaite un bon retour chez vous, Mesdames et Messieurs. A demain à 17 h 30! Bonne soirée, bonne nuit!

Séance levée à 23 h.

## SOMMAIRE

1. Exhortation . . . . .	3172
2. Communications du Conseil administratif . . . . .	3172
3. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .	3172
4. Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 15 mai 2019 de MM. et M <sup>me</sup> Pascal Holenweg, Albane Schlechten et François Mireval: «Pour la création d'un fonds intercommunal de soutien à l'action sociale d'urgence» (M-1438 A). Suite de la discussion. . . . .	3172
5. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la motion du 18 mars 2015 de M <sup>mes</sup> et MM. Vera Figurek, Virginie Studemann, Marie-Pierre Theubet, Alfonso Gomez, Grégoire Carasso, Sandrine Burger, Brigitte Studer, Martine Sumi, Laurence Fehlmann Rielle et Pierre Gauthier: «Pour le respect de l'autonomie communale et de la démocratie locale (répartition des tâches entre le Canton et les communes)» (M-1178 A). . . . .	3180
6. Rapports de majorité et de minorité de la commission du règlement chargée d'examiner le projet de délibération du 27 février 2019 de MM. et M <sup>mes</sup> Simon Brandt, Michèle Rouillet, Florence Kraft-Babel, Pierre Gauthier, Patricia Richard, Renate Cornu, Michel Nargi, Stefan Gisselbaek, Georges Martinoli, Nicolas Ramseier, Véronique Latella, Pierre de Boccard et Guy Dossan: «Débats d'idées et pas d'habits» (PRD-213 A/B). Troisième débat . . . . .	3196
7. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 22 juin 2020: «Pour une subvention pérenne en faveur de l'association Pavillon Cayla» (P-427 A). . . . .	3197
8. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 8 octobre 2019: «Pour le respect des activités bénévoles des commissaires des cuisines scolaires du quartier Saint-Gervais, au service des enfants de la ville de Genève» (P-409 A). . . . .	3211

9. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 3 juin 2020: «Oui aux nouvelles bandes cyclables à Genève» (P-423 A) . . . . .	3249
10. Réponse du Conseil administratif à la motion du 11 novembre 2015 de M <sup>mes</sup> et MM. Sandrine Burger, Laurence Corpataux, Brigitte Studer, Tobias Schnebli, Grégoire Carasso, Alia Chaker Mangeat, Jean-Luc von Arx, Eric Bertinat, Pascal Spuhler et Maria Vittoria Romano: «Pour ne pas laisser les personnes handicapées aux portes de la Ville» (M-1201) . . . . .	3266
11. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 4 mars 2020 de M <sup>me</sup> Corinne Goehner-da Cruz: «Demande de bancs par les habitants des Acacias au bord de l'Arve entre le pont de Carouge et le pont des Vernets» (QE-550) . . . . .	3269
12. Réponse du Conseil administratif à la résolution du 8 septembre 2020 de M <sup>me</sup> Albane Schlechten et M. Olivier Gurtner: «Soutien de la Ville de Genève à l'appel des actrices et acteurs de la vie nocturne» (R-269) . . . . .	3270
13. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 16 janvier 2020 de M. John Rossi: «Protection des données et des systèmes d'information» (QE-542) . . . . .	3286
14. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 4 mars 2020 de M. Eric Bertinat: «Boulimie parlementaire en quelques chiffres» (QE-546) . . . . .	3288
15. Réponse du Conseil administratif à la pétition du 3 décembre 2019: «Pour que la piscine de Pâquis-Centre reste ouverte les mercredis et les jeudis soir» (P-412) . . . . .	3292
16. Propositions des conseillers municipaux . . . . .	3294
17. Interpellations . . . . .	3294
18. Questions écrites . . . . .	3294

La secrétaire administrative du Conseil municipal:  
*Marie-Christine Cabussat*